
Appendice I

La famille Meloche et l'insurrection de Pontiac

Nombreuses sont les sources qui décrivent les événements entourant le siège de Détroit, qu'il s'agisse de documents d'archives, d'ouvrages historiques imprimés, de monographies ou de compilations. Le lecteur prendra connaissance ci-dessous d'un choix de textes riches en révélations intéressantes qui ont trait à l'implication de la famille Meloche dans cette sédition.

1. **Vue générale de la famille Meloche de Détroit**
2. **Le lieu de naissance probable de Pontiac**
3. **Quelques témoignages sur le siège de Détroit**
4. **Le récit de John Porteous**
5. **Un document fameux**
6. **Le siège de Détroit**
7. **Rapports de commissions d'enquête**
8. **Documents d'archives divers**
9. **Les travaux du Père Lajeunesse**

1. **Vue générale de la famille Meloche de Détroit, en mettant l'accent sur le statut social de ses membres durant le siège de Détroit (1763)**

Pierre Meloche (père)

Décédé en 1760. Il ne sut rien de la capitulation. Ami intime de Pontiac à cause sans doute de la scierie qu'il possédait près de la bourgade des Outaouais située sur la rive gauche de la rivière Détroit. C'est ce même Pierre Meloche qui, en 1743, avait fourni le bois de charpente pour la mission de l'Assomption. Il travailla à ce projet en compagnie de son gendre, Nicholas Janis.

Marie Jeanne Caron Meloche (mère)

Décédée en 1757 à Lachine, probablement au cours d'une visite.

Pierre Meloche (fils)

Époux de Marie Catherine Guignard dit St-Étienne depuis 1754. Il s'installa sur la rive gauche de la rivière Détroit aux environs de 1760, vraisemblablement pour diriger la scierie de son défunt père. Il avait 33 ans en 1763.

Thérèse Meloche

Épouse de Nicholas Janis depuis 1745. Elle partit s'établir sur la rive gauche vers 1755. Elle avait 31 ans en 1763.

François Meloche

Époux de Marie Françoise Lauson depuis 1755. Il avait 30 ans en 1763. C'est probablement ce François qui possédait une maison à l'est du ruisseau Parent. Des documents britanniques écrivent son nom comme suit: Frank Meloss, Francis Maloshe ou Francis Meloshe. Il habita la rive gauche à partir de 1773.

Mary Magdalène Meloche

Décédée en 1748 à l'âge de 13 ans.

Mary Catherine Meloche

Fut l'épouse de trois hommes.

- Jean-Baptiste Sappé dit Poligny en 1752.
- Pierre Louis Maillet en 1755.
- Andrew Peltier en 1764.

Elle avait 27 ans en 1763. Des documents datant de 1765

indiquent que Mary Catherine et son mari Andrew demeureraient «au moulin de Meloche». Elle fixa sa résidence quelque part sur la rive gauche aux environs de 1766.

Marie Joseph Meloche

Épouse de François Rochereau dit Lespérance depuis 1755. Elle choisit de vivre sur la rive gauche en 1758. Elle avait 24 ans en 1763.

Jean-Baptiste Meloche

Époux de Marie Louise Robert depuis 1760. Il avait 22 ans en 1763. Des cinq frères Meloche, Jean-Baptiste est celui qui fut le plus étroitement lié avec Pontiac. C'est le seul fils de Pierre à ne pas avoir quitté la rive droite de la rivière Détroit. Des documents britanniques l'identifient de différentes manières: Mr. Meloche, Meloss, Meloshe, Batist, ou Baptist. En 1807, il partit en direction de Fort Wayne où il fonda une boulangerie. Il était de retour à Détroit dès avant 1820, et c'est dans cette ville qu'il mourut.

Marie Jeanne Meloche

Elle décida d'aller vivre sur la rive gauche vers 1755, vraisemblablement chez sa sœur Thérèse. Épouse de Noël Étienne Chauvin depuis 1756. Elle avait 21 ans en 1763.

Antoine Jean Meloche

Il avait 19 ans en 1763. Époux de Marie Louise Campau depuis 1767. Il emménagea sur la rive gauche aux environs de 1770. D'anciens documents le désignent sous les sobriquets de Papiche ou Capiché, que lui auraient attribués les Hurons, lesquels lui cédèrent une parcelle de leurs terres à Rivière-aux-Canards. Il se peut également qu'il fût l'énigmatique Matthias que signalent des documents coloniaux britanniques de l'époque.

Antoine Simon Meloche

Décédé en 1747 à l'âge d'un an environ.

Simon Peter Meloche

Il avait 15 ans en 1763. Époux d'Angélique Boyer depuis 1771. Il s'implanta sur la rive gauche en 1785. Il est probable qu'il retourna à Détroit avant 1820.

Catherine Meloche

Née en 1749; elle mourut vraisemblablement en bas âge.

2. Le lieu de naissance probable de Pontiac

Alan W. Eckert. *Wilderness Empire-A Narrative*. (New York: Bantam Books, 1980)

p. 714-715

Une grande controverse entoure l'année et le lieu de naissance de Pontiac ainsi que l'identification exacte de ses père et mère. La plupart des spécialistes s'entendent toutefois pour affirmer qu'il est né vers 1720. Longtemps avant qu'il ne parvînt à l'apogée de sa gloire en 1763, Pontiac apparaissait déjà comme un chef très influent. Dans sa jeunesse il s'était révélé par une maturité exceptionnelle tout en montrant des dispositions indéniables pour le combat. Selon ses propres mots, il était dès 1746 engagé activement dans la guerre. Francis Parkman croit qu'il avait environ cinquante ans à l'époque du siège de Détroit en 1763, mais cette hypothèse n'est point fondée, car de l'avis des témoins de cette insurrection, Pontiac était un homme dans la jeune quarantaine, en santé et jouissant d'une autorité hors pair. Benson J. Lossing soutient d'une manière non équivoque qu'il est né en 1720, information que partage également Cyrus Thomas dans sa

notice sur Pontiac parue dans le *Handbook of Indians North of Mexico* de la Smithsonian Institution. M. Howard Peckham, directeur de la Clements Library à Ann Arbor (Mich.) et historien émérite, privilégie dans son livre intitulé *Pontiac and the Indian Uprising* (p. 18) l'année 1720 plutôt que celle de 1713 comme date de naissance probable de Pontiac, et va même jusqu'à proposer 1725. En ce qui a trait à son lieu de naissance, les opinions divergent beaucoup. L'*Encyclopaedia Britannica* indique qu'il est né sur les berges de la rivière des Miamis, dans une région située aujourd'hui en Ohio. Un chef métis de la tribu des Miamis appelé Peshewah (Chat sauvage), mais connu des Blancs sous le nom de Jean-Baptiste Richardville (1761-1841), et qui aurait fréquenté les Indiens ayant jadis collaboré avec Pontiac, déclare que ce dernier a vu le jour près de la rivière des Miamis à l'embouchure de l'Auglaize [rivière à la Glaise] sur l'emplacement actuel de Defiance (Ohio). Néanmoins aucune preuve documentaire et archéologique ne démontre de façon évidente que les Outaouais étaient établis le long de la rivière des Miamis avant 1748. En outre, lorsque Richardville prétend faussement que la mère de Pontiac appartenait à la tribu des Miamis, sans doute veut-il s'attribuer un lien de parenté avec le fameux chef ou bien se trompe-t-il tout simplement, même s'il s'est avéré exact que Pontiac habita plus tard sur le bord de cette rivière. Lossing croit à tort que Pontiac vint au monde près de la rivière Ottawa, car non seulement aucune documentation sérieuse n'appuie cette thèse mais encore celle-ci ne clarifie pas de quelle rivière Ottawa il s'agit. En effet la rivière Auglaize située en Ohio a déjà porté ce nom et compte encore de nos jours un affluent, la rivière Ottawa. Il est possible toutefois que Lossing fasse référence à l'importante rivière des Outaouais qui délimite le Québec de l'Ontario, mais là aussi on est en droit de se demander si la tribu des Outaouais y était déjà installée avant 1750. Le lieu le plus probable aurait été établi par Peckham qui affirme (p. 16), après analyse rigoureuse de toutes les sources disponibles, que le grand chef naquit dans le village outaouais qui existait encore en 1718 sur la rive droite de la rivière Détroit [à l'endroit où sera exploitée plus tard la ferme des Meloche]. Ce village sera cependant installé ailleurs avant l'année 1732, plus précisément sur l'emplacement actuel de Walkerville (Ont.). Pour ce qui est des parents de Pontiac, les noms de ses père et mère ne figurent nulle part sur des registres et même la filiation à leur tribu respective n'est pas très claire. Une vieille tradition outaouaise veut que son père fût un Ojibwé et sa mère une Outaouaise. Un interprète indien des États-Unis, Harry Conner, croit que la mère de Pontiac appartenait à la tribu des Ojibwés (ou Saulteux). Un agent des Indiens, Henry Schoolcraft, affirme carrément que Pontiac était un Outaouais né d'une mère ojibwée. Richardville comme on l'a mentionné plus haut prétend de son côté que cette dernière était issue des Miamis. William Smith, juge en chef de New York en 1763, avance sans preuves à l'appui que Pontiac fut un prisonnier catawba détenu par les Outaouais et qui subséquemment serait devenu leur chef, ce qui n'est guère probable. Pierre Chouteau (1758-1849) de St. Louis croit que Pontiac était un Nipissingue. Francis Baby, fils de Jacques Dupéron Baby et qui connut très bien Pontiac à Détroit, confia à Francis Parkman (*Cahiers Parkman*, 27d, p. 171) que Pontiac, originaire d'une peuplade de l'Ouest, aurait été adopté selon lui par les Outaouais. Toutes ces déclarations ne reposent que sur des oui-dire et peuvent avoir été répandues délibérément par les Outaouais eux-mêmes dans le but de désavouer Pontiac. Exception faite de Jacques Baby, aucun témoin ayant connu personnellement Pontiac ne parle de ce chef sans faire référence à ses souches outaouaises. Étant donné que, dans les mariages entre Indiens de tribus différentes occupant le secteur supérieur des Grands Lacs, la coutume voulait que la femme allât vivre dans la famille de son mari et non l'inverse

et que Pontiac, élevé au rang de chef des Outaouais, détenait une influence considérable sur les Saulteux, il est probablement exact de prétendre que les père et mère de Pontiac étaient respectivement d'origine outaouaise et ojibwée.

3. Quelques témoignages sur le siège de Détroit

Pioneer Collections.

Report of the Pioneer and Historical Society of the State of Michigan together with reports of county, town and district pioneer societies. Vol. I. Lansing: Thorp & Godfrey, State Printers & Binders., 1886. p. 372-373.

En mai 1864, Charles C. Trowbridge fit un exposé à l'Historical Society of Michigan intitulé *Detroit, Past and Present: in Relation to its Social and Physical Condition*. L'extrait que voici présente les principaux personnages à qui l'on doit les différents témoignages dont vous allez prendre connaissance:

«[...] nous avons rencontré les gens qui ont connu Pontiac, écouté avec attention leurs témoignages simples et véridiques concernant son projet téméraire d'anéantir la présence britannique dans tout le pays avec la complicité des tribus de l'Ouest. Les insurgés avaient selon leurs dires été inspirés dans leur action par le Grand Esprit, *Gitche Manitou*, qui du même coup avait ordonné à ses enfants Peaux-Rouges le terrible massacre des troupes anglaises survenu le 31 juillet 1763 au ruisseau Parent, désormais appelé *Bloody Run*, lequel ruisseau délimitait à l'époque notre ville.

M. le président, nous avons tous les deux très bien connu M. Peltier, le grand-père du regretté juge en chef Whipple. M. Charles Gouin, notre proche voisin, **Madame Meloche**, qui habitait tout près du ruisseau Parent, Jacques Parent de Connor's Creek et Gabriel St-Aubin de Sandwich. Toutes ces personnes furent des témoins oculaires du massacre. À preuve, c'est du toit de la maison paternelle où il était allongé, celle-ci étant située de surcroît aux abords du ruisseau, que M. Peltier avait pu assister à l'horrible carnage, cependant que **Mme Meloche** avait vu tant de malheureux soldats affronter une mort peu glorieuse sur le pont construit à proximité de la maison de son beau-père¹ où, jeune épouse, elle vivait à cette époque.

Ce fut pour moi un heureux privilège, il y a de cela tout juste quarante ans, de recueillir des lèvres de chacune de ces respectables personnes, toujours en pleine possession de leurs facultés, les principales péripéties du siège de la forteresse de Détroit dont elles avaient conservé encore un vif souvenir. Les divers témoignages furent consignés au fil de chaque entretien au moyen d'un crayon à mine auxquels nous avons joint une copie à l'encre d'une cinquantaine de feuillets de papier ministre en vue de leur assurer une meilleure conservation.

Je dois faire remarquer au lecteur qui voudrait lire le récit captivant de l'insurrection rédigé par Parkman que ce même historien, après avoir comparé ces témoignages les uns avec les autres ainsi qu'avec l'ensemble des documents conservés dans des archives en Angleterre et en France, n'a jamais nié leur authenticité même si au demeurant il s'en est librement inspiré dans son ouvrage.»

(1) Il faut noter ici une chose curieuse: Marie Robert Meloche a été témoin de ces événements en 1763 alors que son beau-père était déjà mort depuis trois ans. Ou bien Trowbridge l'a mal comprise (il avait mené son entrevue avec l'aide d'un interprète) ou bien il a confondu le père, Pierre, d'avec son fils, prénommé également Pierre, le beau-frère de Mme Meloche.

L'INSURRECTION DE PONTIAC ET LE SIÈGE DE DÉTROIT (TÉMOIGNAGES DIRECTS)

Pioneer Collections.

Report of the Pioneer and Historical Society of the State of Michigan together with reports of county, town and district pioneer societies. Vol. VII. Lansing: Thorp & Godfrey, State Printers & Binders., 1886. p. 340-364.

NOTE - Les propos de **Mme Meloche**, Charles Gouin, Gabriel St-Aubin, Jacques Parent et de M. Pettier (Peltier), tous témoins oculaires du siège de Détroit de 1763, furent recueillis en 1824 par Charles C. Trowbridge, sous-agent des affaires indiennes à Détroit, avec l'assistance d'un interprète et consignés à la main par M. Trowbridge lui-même. Ils furent transmis à M. Parkman qui en a cité de larges extraits dans sa pittoresque monographie intitulée *History of the Conspiracy of Pontiac*. Les manuscrits ayant été rédigés au moyen d'un crayon à mine, M. Trowbridge en fit plus tard des copies afin d'éviter tout risque de détérioration ou de perte et offrit les originaux à la Detroit Historical Society. Voici une copie de la lettre qu'il écrivit à la société, et qui accompagnait les manuscrits:

DÉTROIT, 10 mars 1864.

À l'Hon. C. I. Walker, secrétaire de la Detroit Historical Society:

MONSIEUR - La société ayant fait des arrangements en vue de conserver sans risques les documents relatant notre histoire locale, j'ai décidé de satisfaire à la demande que vous m'aviez faite auparavant, à savoir de soumettre à la société le manuscrit original des témoignages que je recueillis il y a tout juste quarante ans auprès de quelques personnes et dont les propos sont rapportés dans ces pages. Comme le texte original avait été rédigé au moyen d'un crayon à mine et qu'il était susceptible de s'estomper au fil des années, j'ai eu l'idée de joindre à l'original une copie écrite de ma main pour empêcher les inévitables fautes de copie que pourrait commettre un tiers. Je dois aussi ajouter que, malgré leur simplicité apparente, ces témoignages ne comportent pas moins un caractère authentique puisqu'ils ont été essentiellement rapportés dans l'ouvrage de Parkman. Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées, C. C. TROWBRIDGE.

LE TÉMOIGNAGE DE MME MELOCHE

Mme Meloche venait tout juste de se marier quand eut lieu la bataille du Bloody Run (ruisseau Sanglant). Elle demeurait chez ses beaux-parents dans une maison en bois rond bâtie à l'ouest du ruisseau et face à la voie publique longeant la rive sablonneuse de la rivière Détroit. Le ruisseau était enjambé par un pont de bois. En 1824, **Mme Meloche** occupait toujours la même habitation [désormais propriété de sa fille et de son gendre, M. et Mme Maurice Moran] lorsqu'elle nous communiqua son récit copié in extenso à partir du manuscrit original.

Dans la matinée du 9 mai 1763, Pontiac accompagna de quelques-uns de ses guerriers arrivèrent au fort afin d'y rencontrer le commandant anglais. Ce jour-là, **Mme Meloche** vit plusieurs Indiens traverser en canots la rivière Détroit.

Le commandant du fort, le Major Campbell, ayant été informé du projet de Pontiac, ordonna à ses hommes de charger des pièces d'artillerie et de les installer devant les portes qu'on avait laissées ouvertes intentionnellement. Comme ils allèrent franchir le seuil, les Indiens remarquèrent tous ces préparatifs et soupçonnèrent du même coup quelque trahison. Par conséquent aucun d'entre eux ne voulut ce jour-là pénétrer dans l'enceinte.

Le Major Campbell avait été instruit des plans de Pontiac par une vieille femme indienne prénommée Catherine. Les sentinelles avaient effectivement aperçu des canots

traversant la rivière en direction de la berge sise aujourd'hui du côté américain. Ces embarcations, quoique remplies d'Indiens, ne laissaient voir que deux ou trois d'entre eux tout au plus, les autres y étant allongés au fond et dissimulés sous des couvertures de crainte que le commandant en les voyant si nombreux ne pressentît leur sinistre projet.

Pour ce qui est des canons dont **Mme Meloche** avait entendu parler ce jour-là, elle devait cette information à un M. St-Amant qui s'était amené chez elle pour lui faire part de l'imminence d'un combat entre les Britanniques et les Indiens, vu la quantité de pièces d'artillerie installées à l'entrée et prêtes à exploser ainsi que la présence d'une légion de guerriers postés autour du fort.

Pontiac proposa au Major Campbell de quitter ses quartiers afin de venir le rencontrer et d'engager des discussions. Bien que certains habitants français d'âge mûr, tels que MM. Chovin [Chauvin] et Gouin, s'efforçassent de dissuader le major de n'en rien faire, celui-ci leur fit la sourde oreille. Il décida donc de sortir, escorté de deux de ses officiers dont M. McDougall (le père du Colonel McDougall), d'un interprète nommé Labutte et de quelques autres Français.

Se trouvant éloignés à une distance appréciable du fort, le Major Campbell et M. McDougall furent soudain faits prisonniers et conduits chez M. Quyiérés [Cuillierier]¹, un Français qui vivait dans une ferme dont l'actuel propriétaire est le Major Dequindre de Détroit.

Le même jour, une famille anglaise qui avait pour nom Fisher était victime d'une attaque dans Hog Island (île aux Cochons). Le père et la mère furent tués, mais on épargna de la mort trois ou quatre enfants en les réduisant à la captivité.

De la maison des Quyiérés où Pontiac avait exprimé son intention de tenir conseil, le Major Campbell et M. McDougall furent transférés dans celle de **M. Meloche**, un grand bâtiment de soixante pieds (20 m) de long, bâti sur la terre appartenant à présent à un dénommé Moran dans le voisinage du Bloody Run. Après y avoir été tenu quelque temps prisonnier, M. McDougall parvint à prendre la fuite et à regagner le fort. Quant au Major Campbell, il fut confiné dans cette retraite forcée jusqu'au mois d'août, c'est-à-dire jusqu'à ce que des Indiens vinsent le chercher pour le tuer à environ un demi-mille (1 km) de là en amont de la rivière. Durant toute cette période, Campbell et McDougall étaient logés dans la demeure des **Meloche** sous la garde des Indiens, et la famille hôte était tenue de les nourrir le plus discrètement possible. Lorsque les Indiens furent sur le point de se saisir du Major Campbell et de le ligoter dans la maison des **Meloche**, l'officier laissa échapper son portefeuille qui contenait plusieurs documents de telle sorte que **Mme Meloche** pût le ramasser sans être vue. Elle n'hésita pas à remettre dès que possible la liasse à M. McDougall.

Durant la réclusion du Major Campbell, une multitude d'Indiens avaient encerclé la place et fait preuve, le cas échéant, de manifestations belliqueuses. La garnison parvint tout de même à faire une sortie en règle et lors de l'assaut tua un chef indien que des soldats dans leur rage dépecèrent. Cet acte d'une cruauté indicible fut la cause immédiate de l'exécution du Major Campbell par des Indiens devenus à leur tour tout aussi abominables.

Mme Meloche n'entendit jamais parler de quelque tentative que ce fût en vue d'incendier le fort au moyen de chariots en feu ou d'autres matières combustibles.

Rien d'important n'était survenu entre la garnison et les Indiens jusqu'à la mort du Major Campbell. Or peu de temps après cet événement, les hommes de troupe, 300 au total, dirigés par M. McDougall et un autre officier, quittèrent le fort pour se lancer à la poursuite des Indiens que l'on supposait rassemblés dans un camp en amont. Ils empruntèrent la route qui serpentait le long de la rivière jusqu'à ce qu'ils

atteignissent le pont du Bloody Run. Celui-ci était à l'époque trois fois plus long que l'actuel (1824) et traversait le ruisseau près de l'embouchure et non à l'endroit où se dressait le moulin.²

À l'est du ruisseau et en amont du pont, vivait **François Meloche**, le frère du beau-père de notre témoin. Il cultivait le long de la route un potager protégé par une clôture de piquets. Au-delà de cette clôture était empilé une grande quantité de bois derrière lequel étaient dissimulés entre mille et quinze cents Indiens.

La troupe de fantassins entreprit donc la traversée du pont, sachant fort bien que des Indiens se tenaient aux aguets dans les parages, tout en méjugeant leur menaçante proximité. Dès l'instant où tous les soldats furent sur le pont, les guerriers déclenchèrent l'offensive. Ce ne fut qu'au crépuscule du matin que **Mme Meloche** entendit pour la première fois la fusillade. Effrayée, elle courut en direction du moulin situé à l'arrière de la ferme, mais les puissants rugissements des canonnières, qui sillonnaient les côtes en vue de soutenir les unités, la terrorisèrent à un point tel qu'elle dut rebrousser chemin pour aller trouver refuge dans la maison qu'elle réintégra en se glissant par une fenêtre restée ouverte. Plus tard, un officier britannique escorté de deux interprètes, Baby et St-Martin, se présentèrent chez elle dans l'intention d'accuser **M. Meloche** d'avoir délibérément fait feu sur les troupes. Celui-ci parvint à convaincre le militaire que le coup de fusil qu'on avait entendu ne provenait pas d'un membre de sa famille mais bien d'un vieil Indien qui avait tiré à l'approche du groupe d'infanterie. À la lumière des événements, **Mme Meloche** présuma que les Indiens n'avaient pas été mis au courant de l'offensive britannique.

Après un combat qui dura environ une demi-heure, les soldats amorcèrent un retrait et les Indiens, quant à eux, se retirèrent dans les bois afin de les intercepter. Les Anglais traversèrent le pont en direction de la demeure des **Meloche** sur le côté ouest du ruisseau, point de ralliement de toutes les troupes. Comme les Indiens avaient éprouvé de la crainte devant les canonnières patrouillant les côtes, aucun d'entre eux n'osa se montrer le bout du nez. Les troupes purent donc poursuivre leur repli en toute sécurité malgré une échauffourée survenue en cours de route, qui fut vite neutralisée grâce encore une fois à l'intervention des canonnières.

Avant de se retirer, les soldats s'étaient faits un devoir de recueillir leurs morts et leurs blessés qu'ils hissèrent à bord des canonnières ou déposèrent dans les barques ou les chalands accostés le long de la berge. Une désolation absolue pesait sur les lieux. Quiconque venant à passer par-là ne voyait que des cadavres sanguinolents et des lambeaux de corps humain éparpillés partout.

Il n'arriva jamais à l'oreille de **Mme Meloche** que la garnison fût à court de provisions ou de munitions. Elle soutient toutefois que des Indiens étaient accourus une fois en canots vers un vaisseau de guerre transportant des vivres dans l'intention d'y pratiquer une brèche sur la quille pour le faire couler. L'opération avait échoué et le bâtiment put poursuivre sa route jusqu'à destination.

Durant le siège, ce navire put faire voile à chaque vent favorable. Toutes les fois que des Indiens étaient repérés dans les champs avoisinants, on pointait les armes dans leur direction et on faisait feu. Une partie de la grande maison de **M. Meloche**, occupée de nos jours par la famille Moran, reçut au moins une quinzaine de boulets tirés du bateau à différents moments et qui visaient en fait comme cible le camp des Indiens établi à l'arrière de la propriété.

Peu de temps après le massacre du Bloody Run, les Indiens manifestèrent le désir de faire la paix. D'après **Mme Meloche**, la paix fut signée en octobre entre Pontiac et le commandant britannique dont elle avait oublié le nom. D'ailleurs, **Mme Meloche** ne sut jamais comment s'appela

celui qui avait succédé au Major Campbell au poste de commandant. Certains prétendirent que c'était le Major Gladwin, mais des bruits coururent que ce dernier avait trouvé la mort durant le carnage.

Dans les jours qui précédèrent la fameuse bataille, beaucoup de chalands chargés de denrées destinées à des fins de commerce avec les Peaux-Rouges, avaient été pris d'assaut par les Indiens en aval du fort, à un endroit que l'on suppose être à la Pointe Pelée sur le lac Érié. Ceux-ci parvinrent à éliminer plusieurs hommes, ce qui leur permit de disposer aisément des barges. D'autres embarcations de ce type se dirigeant également vers la forteresse durent affronter l'attaque d'une légion de guerriers de sorte que seules deux d'entre elles parvinrent à accoster sans dommage. La plupart furent donc interceptées par l'ennemi en amont du village et les marchandises saisies.

Pendant toute la durée du siège, les Français avaient obtenu l'autorisation de Pontiac de fréquenter les dimanches l'église édifée à l'intérieur de l'enceinte. Il faut préciser que Pontiac concédait au compte-gouttes tout privilège. L'anecdote que voici révèle que le chef des Outaouais savait parfois se montrer généreux. Un jour que des Indiens entreposaient des vivres qu'ils venaient de détourner, Mlle Derivière s'aperçut qu'une caisse, contenant des articles et des vêtements qui lui appartenaient, se trouvait entre leurs mains. Elle convainquit l'interprète LaButte de l'accompagner jusqu'au camp des Peaux-Rouges où par le truchement dudit LaButte elle put entretenir Pontiac du coffre en question. Celui-ci ordonna immédiatement que des recherches soient entreprises en vue de le retrouver. Une fois que la caisse fut repérée et qu'on eut procédé aux vérifications requises, Pontiac la remit à sa propriétaire sans faire de difficultés.

LE TÉMOIGNAGE DE M. GOUIN

M. Gouin a célébré son 72^e anniversaire, le 12 février 1824. Il n'avait que 11 ans lors des événements qui ont marqué l'insurrection de Pontiac.

Au début de mai 1763, Pontiac partit en direction du fort, alors dirigé par le Major Campbell, afin d'y tenir conseil. Suivant les usages, le commandant accepta de le rencontrer et tous les deux entamèrent les discussions en présence de certains des principaux chefs. Durant les pourparlers, les Indiens furent autorisés à entrer dans le fort et à en sortir comme bon leur semblait, et aucune animosité ne transpira dans ce va-et-vient incessant. Rien de très important ne fut conclu lors de cette réunion. L'unique proposition faite par Pontiac ne put que décevoir le commandant et lui donner l'illusion de nager dans une fausse sécurité. À la clôture de l'assemblée, Pontiac annonça au major qu'il avait encore d'autres propositions à lui soumettre de sorte qu'on décida de se réunir de nouveau le lendemain.

Mais le jour suivant, Pontiac avait ordonné l'attaque simultanée des forts britanniques à Michilimackinac, St-Joseph, y compris Fort Wayne. M. Thomas Gouin, le père de notre témoin, ainsi que le frère de M. Bellaître [Belletre], commandant de son état, avaient déjà été avisés de ce projet par les Indiens. Or le matin même qu'allait se tenir le second conseil, M. Thomas Gouin dépêcha auprès du Major Campbell un messenger ayant pour nom Jacques Chovin afin de l'exhorter à refuser aux Indiens l'accès au fort à cause des actes de trahison que tramaient Pontiac et ses complices et aussi pour le mettre en garde contre le caractère mensonger de la rencontre qui ne visait en fait qu'à couvrir leur jeu. Des interprètes français avaient également prévenu le commandant dans le même sens³.

À l'heure convenue, Pontiac accompagné de quelques guerriers répartis par groupuscules et armés de mousquets tronçonnés, de haches et de coutelas dissimulés sous leurs couvertures, se rendirent jusqu'au fort. Ils étaient suivis

à distance par d'autres renforts venus dans l'intention de prêter assistance à leur chef et de partager le butin. Pontiac avait décidé en effet que le nombre de ses hommes devait correspondre à celui des soldats de la garnison ennemie de manière à ce que chaque Indien pût se mesurer avec un adversaire.

Parvenu aux approches de l'enceinte, Pontiac trouva la porte de la palissade fermée. Contrarié par cet affront, lui et quelques-uns de ses hommes firent demi-tour et s'en furent à une maison bâtie dans la ferme des Baubien pour s'en prendre à une famille anglaise. De là, ils se dirigèrent vers Hog Island (île aux Cochons) où la famille Fisher fut à son tour victime de leurs actes de barbarie.

À cette époque, les complices de Pontiac avaient pris l'habitude de tuer des bestiaux appartenant à des habitants français et de commettre plusieurs autres déprédations. Ils se répartissaient entre eux les différentes maisons étalées le long du détroit et tyrannisaient leurs occupants. Une délégation de Français d'âge mûr voulurent en délibérer avec Pontiac qui accepta de les entendre. Ils firent comprendre au chef que la population courrait vers la ruine si ses hommes continuaient à extorquer impunément des vivres de tout un chacun et le supplièrent d'y mettre fin. Pontiac accéda à leur requête, mais en retour il exigea que les habitants contribussent d'une manière spécifique à l'effort de guerre en vue de soutenir les Indiens. Aussi les Français consentirent-ils à fournir quelques quintaux de farine ainsi qu'un bœuf ou une vache, et ils le firent sans résistance, tout en étant conscients de la perte que cela représentait pour leur famille respective.

À partir de ce jour, les Sauvages cessèrent de harceler les Français, à moins que Pontiac ne leur eût permis d'agir autrement. Ce dernier exerçait un tel ascendant sur eux qu'on ne les voyait plus marcher dans les champs des habitants. Au contraire, ils se déplaçaient désormais par les routes ou à travers les bois.

Depuis que Pontiac avait été tenu en échec par Campbell, une bande d'Indiens composés de Saulteux, de Poutéoutamis, de Hurons, bref de toutes les tribus vivant dans le voisinage du détroit et dont les effectifs se chiffraient à près de trois mille guerriers, se mirent à assiéger le fort. Des pelotons avaient été formés en vue de cerner la place forte et de tirer des coups de feu dans sa direction, mais ils ne causèrent pas trop de dommages.

Peu après le début du siège, Pontiac songea à déléguer Thomas Gouin, le père de notre témoin, auprès d'un prêtre catholique, M. Bouquette, pour savoir si Dieu allait l'empêcher, lui Pontiac, de gagner le présent combat. Il avait imaginé de mettre le feu à l'église française (de tous les bâtiments construits à l'intérieur du fort, l'église était celle qui était située le plus près de la palissade) au moyen d'une flèche enrobée d'une substance inflammable dans le but justement de pratiquer une brèche dans l'enceinte et permettre du même coup à ses guerriers d'y faire irruption.

M. Gouin, qui avait jugé inopportun de déranger le prêtre pour une telle requête, ne fit pas moins comprendre à Pontiac que Dieu serait à coup sûr fort offensé par une action de cette nature, et le projet fut aussitôt abandonné.

Rien de très important ne se produisit entre les assiégés et leurs agresseurs pendant un certain laps de temps. Pontiac permit aux Français de pénétrer dans le fort pour pouvoir assister à la messe dominicale, mais refusa à quiconque d'en franchir le seuil les jours ouvrables, si ce n'est quelques personnes de confiance tels que MM. Gouin et Chovin, et dont il espérait obtenir de temps à autres des informations pertinentes.

À la fin le Major Campbell apprit que les renforts qu'il espérait obtenir avaient été interrompus et commença à désespérer.

Même si Pontiac ne put affirmer si cette information

était vrai ou non, il fit savoir au Major Campbell, par l'intermédiaire d'un messenger, qu'il désirait le rencontrer dans la ferme de M. Quyiéris [Cuillierier], devenue maintenant (1824) la propriété du Major Antoine Dequindre, afin de lui proposer un plan de paix qui satisferait la garnison.

Ayant eu vent de la proposition de Pontiac et inquiet du complot que tramait ce dernier, M. Gouin délégua un dénommé Chovin auprès du Major Campbell pour le mettre en garde des véritables intentions de Pontiac qui cherchait davantage à l'assujettir qu'à discuter avec lui. M. Campbell annonça au courrier qu'il était au contraire déterminé à s'entretenir avec Pontiac, et Chovin revint bredouille de sa mission. Toujours à l'instigation de M. Gouin, Chovin rencontra de nouveau le Major Campbell au moment où celui-ci s'appretait à aller rencontrer Pontiac afin de le convaincre une fois pour toutes de ne pas se laisser damer le pion par les Sauvages. Mais le militaire, sûr de lui, fit la sourde oreille à tous ces avertissements. Il s'amène donc chez M. Quyiéris. À peine est-il installé sur le siège que vient de lui offrir Pontiac qu'il apprend brusquement qu'il est fait prisonnier. M. McDougall, un officier agissant sous les ordres du Major Campbell et qui avait bien voulu escorter ce dernier, fut mis également en état d'arrestation.

Les deux détenus furent ensuite conduits dans la demeure de M. Louis Campau, aujourd'hui propriété de Gabriel Chêne, où on les enferma dans une chambre. Pontiac ordonna à Campeau de traiter les deux hommes avec des égards, en particulier le Major Campbell, comme s'il eût été un grand chef. Aucun gardien ne les avait à l'œil, mais étant donné que des Indiens se trouvaient partout dans les environs, il leur était pratiquement impossible de s'évader.

Ils ne restèrent cependant pas longtemps chez les Campau. Comme leur lieu de réclusion était de l'avis de Pontiac trop rapproché du fort, les deux militaires furent transférés dans la maison de **M. Meloche** située aux abords du Bloody Run, où ils furent aussi bien traités que chez M. Campau suivant les ordres de Pontiac.

Durant l'été, au moment où le Major Campbell était confiné dans la demeure de **M. Meloche**, Pontiac avait appris que l'ennemi attendait une flotte de trente-deux chalands chargés de vivres et de l'argent de la solde des troupes. Il apostea des guerriers afin de pouvoir guetter l'arrivée de ces embarcations. Une nuit, tandis que les Anglais campaient à la Pointe Pelée sur le lac Érié, les Sauvages fondirent sur les barges et massacrèrent presque tout l'équipage. Ils se réservèrent toutefois quelques survivants afin qu'ils pussent mener à bon port les bateaux de marchandises. Chaque chaland était conduit par une équipe de trois rameurs sous la surveillance d'Indiens pour la plupart ivres. Les barges remontèrent la rivière Détroit en longeant la rive opposée à celle qu'occupait la garnison. Mais lorsque ces embarcations durent passer en face de la forteresse proprement dite, elles furent la cible de plusieurs coups de feu tirés d'un navire qui mouillait à proximité ainsi que des meurtrières pratiquées dans l'enceinte même, mais aucune d'entre elles ne fut touchée. Sur la rive gauche étaient alignés des Indiens qui ripostaient en faisant feu sur le navire dont ils parvinrent à tuer quelques hommes. Lorsque le dernier chaland arriva à la hauteur du vaisseau avec son équipage de fortune, le timonier proposa à l'un des rameurs de se débarrasser de l'Indien et ensuite de faire demi-tour. Sur le refus de ce compagnon qui croyait n'avoir pas la force ou le courage nécessaire pour accomplir un tel exploit, l'homme de barre lui proposa alors de céder sa place contre la sienne et, ce faisant, réglerait lui-même son compte au Peau-Rouge. Ils s'exécutèrent donc. Le timonier saisit l'Indien et parvint à le faire passer par-dessus bord. Mais ce dernier, agrippé aux vêtements du matelot, réussit à tirer son coutelas et à poignarder son agresseur, l'entraînant avec lui dans les eaux de la rivière. L'aborigène tenta après coup de réintégrer

l'embarcation mais l'un des rameurs lui assena un coup d'aviron à la tête, qui déstabilisa le guerrier au point qu'il fut forcé de regagner le rivage à la nage.

Pendant ce temps le navire continuait à tirer sur les guerriers et les deux hommes du chaland tenaient toujours le coup. Les Indiens redoublaient quant à eux d'ardeur dans leur fusillade si bien qu'ils atteignirent l'un des deux rameurs qui subit une fracture à un bras. Ils auraient eu finalement raison de cet équipage chancelant n'eût été les renforts envoyés par le vaisseau qui arrivèrent juste à temps pour sauver ces deux braves et les conduire en lieu sûr.

Les autres barges, trente et une en tout, continuèrent à remonter la rivière en passant devant la demeure de **M. Meloche** où Pontiac et ses hommes avaient établi leur camp. On fit accoster les bateaux et les prisonniers furent menés un à un au Q.G. de Pontiac entre deux rangées de femmes indiennes armées de bâtons et de gourdins. Des soixante-six captifs qui mirent pied à terre, soixante-quatre moururent par suite du supplice infligé par les Indiennes. Le sort des deux détenus restants ne fut guère plus reluisant. Le premier eut le fémur fracturé lors de la fusillade depuis les berges et on l'obligea à ramer attaché sur son siège jusqu'à l'extrême limite de ses forces. Parvenu à destination, il fut assommé à coups de gourdin et jeté à l'eau. Quant au second, il s'était enfui à toutes jambes dès qu'il eut mis pied à terre, mais avait dû interrompre brusquement sa course en se laissant tomber dans l'eau sur les genoux. Ayant mouillé ses mains et marqué son front du signe de la croix, il prit une longue respiration et se précipita dans le courant. Un maître-nageur de la tribu n'éprouva aucune difficulté à le rejoindre. Après avoir saisi le fugitif par les cheveux, l'Indien lui aurait dit: «Tu fais le poisson, maintenant? Allons, ça suffit comme ça!» Il poignarda le pauvre diable qui sombra au fond de la rivière.

M. Gouin, notre narrateur, fut l'un des témoins du débarquement et du massacre de ces hommes. Un Français, Jacques Lapelle, l'un des membres de l'équipage, figure parmi les rescapés. Il est le père des Lapelle de Raisin River [rivière au Raisin].

Après qu'ils eurent capturé les chalands, les Indiens s'étaient mis à boire et à s'enivrer, et M. McDougall voulut profiter de l'occasion pour s'enfuir. Sollicité de faire la même chose, le Major Campbell refusa de partir sous prétexte qu'il avait donné sa parole d'honneur à Pontiac.

Au même moment, la garnison, soutenue par la présence de quelques Canadiens venus trouver refuge au fort durant le siège, se proposa de faire une sortie. Dans le pré communal situé à l'arrière de la place forte, des soldats tuèrent un chef outaouais de la bourgade de Mackinac et dont ils mutilèrent le corps. Ce geste irrita à tel point les Indiens qu'ils demandèrent à Pontiac la tête du Major Campbell en guise de représailles.

L'officier fut donc livré aux Indiens. Pontiac affirma à ce moment-là que si le chef indien avait été tué dans les règles, il aurait sûrement agi autrement. Ayant eu vent des sévices qu'on avait fait subir au chef de Mackinac, Pontiac ne pouvait refuser à ses guerriers une telle requête. Il éprouva tout de même beaucoup de regret d'avoir approuvé cette décision.

Cette scène se déroula à l'insu de M. Gouin, notre témoin. Ce n'est que par ouï-dire qu'il apprit la suite des événements. Les Indiens, ayant obtenu l'acquiescement de Pontiac, se seraient amenés dans la demeure de **M. Meloche** pour se saisir du major et l'emmener sur un petit pont, situé près de la maison appartenant maintenant au Colonel Benfait, et où ils le lièrent à un poteau. Après lui avoir découpé les lèvres au moyen d'un coutelas, ils auraient laissé aux jeunes guerriers la sinistre tâche de l'achever avec des flèches. Pendant que ceux-ci s'exécutaient, d'autres se seraient démenés çà et là autour de lui en criant: «Regarde comme tu fais rire

notre père!» Ce n'est qu'un peu plus tard que M Gouin aperçut le corps de l'officier, ou plutôt ce qui en restait, soit le tronc privé de la tête et des membres, flottant sur les eaux de la rivière. Des habitants recueillirent le cadavre mutilé du malheureux qu'ils inhumèrent à une courte distance des lieux de sa découverte, non loin de la propriété du juge Witherell. Le Major Campbell fut durant quatre années enterré à cet endroit jusqu'à ce que des officiers procédassent à la translation de ses restes, lesquels sont ensevelis de nos jours à la citadelle à l'ombre de trois poiriers.

Le Major Gladwin, cousin de M. Campbell à qui il succéda au poste de commandant, ainsi que le supposa M. Gouin, manifesta l'intention de venger la mort de son parent. Comme il s'attendait à trouver les Indiens encore sous l'influence de l'alcool qu'ils avaient dérobé à bord des chalands, il décida de marcher au combat avec environ trois cents hommes sous ses ordres.

Dans les minutes qui précéderent le lever du jour, il arriva escorté de son avant-garde chez M. Gouin père où vit à présent notre témoin. Le major demanda à M. Gouin s'il y avait des Indiens dans la maison. Sur la réponse négative de celui-ci, Gladwin aposte une sentinelle à côté du four dressé près de l'habitation. Puis il poursuivit prudemment sa route en direction de la propriété de M. Quyéris où il plaça une autre sentinelle, cette fois dans le grenier. Il en fit poster une troisième dans une chambre située à l'étage de la maison de M. Minier (où réside maintenant le juge Witherell) et une quatrième chez M. Jacques Campau. Peu de temps après que le major eut quitté les Gouin, des coups de feu provenant de la demeure de ces derniers retentirent au loin et persistèrent jusqu'au retour des troupes dont les effectifs ne dépassaient pas quatre-vingts ou quatre-vingt-dix.

Les Indiens quittèrent leur campement pour aller se dissimuler derrière les pieux d'une clôture avoisinante ou dans la forêt, tel que l'avait rapporté **Mme Meloche**. Les troupes avançaient en colonnes jusqu'à l'endroit appelé aujourd'hui Bloody Bridge et, croyant les Indiens ivres ou endormis, entreprirent la traversée du pont d'un pas cadencé. Tout à coup la première colonne fut la cible d'un feu nourri qui la décima en entier. La colonne suivante passa en avant et connut le même sort. Après avoir tenté en vain et ce, à maintes reprises, de franchir le pont, les troupes amorcèrent une manœuvre de repli pour finalement atteindre la demeure occupée aujourd'hui par le Colonel Edwards, tout en gardant à vue l'ennemi. Comme ils n'étaient plus dans la ligne de mire des Indiens embusqués derrière leurs cachettes, les Anglais purent de nouveau marcher au pas.

Ceux-ci ne perdirent pas beaucoup d'hommes lorsqu'ils battirent en retraite. Sept d'entre eux furent tués. Détachés de leur colonne, ces soldats avaient pénétré dans la maison de M. Jacques Campau, à proximité de la petite église. Ils y avaient découvert une malle appartenant à un dénommé Lapelle, naguère membre de l'équipage des chalands, et qui renfermait de l'alcool dont ils s'enivrèrent. Ils furent surpris par les Indiens, retour de combat, qui n'hésitèrent pas à les exterminer.

On n'abandonna pas les morts et les blessés sur les lieux. Au contraire, pendant le retrait des troupes, les corps furent déposés dans des embarcations ou transportés par des soldats. Un officier blessé fut même porté sur une chaise depuis la demeure de M. Gouin.

Le Major Gladwin⁴ fut assassiné par un Indien répondant au nom de Geeyette. D'après le témoin, l'officier aurait intimé à l'indigène l'ordre de s'approcher. Voyant que Gladwin tenait une arme, l'Indien lui fit signe de s'en défaire, mais l'autre refusa d'obéir. Alors Geeyette braqua son mousquet sur le militaire et l'abattit sur-le-champ. Geeyette était le beau-frère de Pontiac.

À l'approche du fort, soit à environ un demi mille

(1 km) de là, les militaires tirèrent des coups de feu sur quelques Indiens en repos. Lors de cette escarmouche, un guerrier perdit la vie et un autre fut blessé.

Durant l'opération deux canonnières escortaient les militaires en amont de la rivière.

Dans les jours qui suivirent le massacre, les Indiens continuèrent d'assiéger la place forte de Détroit en conservant le ferme espoir de réduire la garnison à la famine et la contraindre du même coup à la capitulation. Pontiac fit de fréquentes propositions à cet égard qui ne laissaient pas le commandant indifférent. Les Français, quant à eux, réfugiés derrière les palissades du fort et à l'abri de tout danger, mettaient l'officier en garde contre toute situation qui placerait la population à la merci des Indiens.

La garnison s'approvisionnait de temps à autre auprès des habitants qui descendaient la rivière en canots en direction de la goélette anglaise en s'annonçant au préalable au moyen d'un lampion. On choisissait d'agir par les nuits obscures ou de brouillard. Grâce à cet expédient, les troupes purent obtenir des vivres pendant deux mois. Les Indiens, de leur côté, ne furent pas longs à comprendre qu'en privant de nourriture la garnison, ils s'exposeraient eux-aussi aux affres de la famine. Pour cette raison ils proposèrent à Pontiac d'entreprendre des pourparlers de paix avec l'ennemi. Celui-ci refusa personnellement toute discussion en ce sens, mais fit savoir aux différents chefs que si pour quelque raison ils se voyaient contraints d'abandonner le siège, non seulement il accéderait à leur désir, mais aussi les encouragerait à quitter les lieux. C'est ainsi qu'il laissa partir Geeyette et quelques autres chefs qui, avant de se séparer et de retourner dans leur bourgade respective, signèrent un traité.

Au moment de se mettre en route vers le territoire des Miamis où il comptait se retirer, Pontiac s'évertua à convaincre les Français que, bien qu'il leur fût impossible de subjuguier les Britanniques, il serait contre-indiqué de céder à ces derniers les terres avoisinantes. Accompagné de M. Gouin, le père de notre témoin et arpenteur de son métier, il partit pour une tournée au détroit afin de délimiter deux ou trois acres de terre au bénéfice de chacun de ses amis canadiens. Les Français se virent donc octroyer la *côte du nord est* par Pontiac et la *côte des Poux* par les Poutéoutamis.

Pontiac quitta les Miamis pour le fort de Chartres sur la rivière des Illinois. Plus tard à ce même endroit, les Britanniques, désormais maîtres des lieux, le feront assassiner par un Indien de la nation des Péorias. La nouvelle de la mort de Pontiac se répandit comme l'éclair dans tout le pays. Dans une volonté commune, plusieurs nations indiennes se mirent à attaquer et à tuer les Péorias à l'exception d'une trentaine de familles parties se réfugier à l'intérieur du fort. Devenues trop nombreuses avec le temps, celles-ci durent quitter ce retranchement pour aller s'établir sur la rivière Ouabache quand des Indiens du Nord, rassemblés là pour l'hiver, assiégèrent leur campement et les anéantirent, à l'exception de quelques enfants qu'ils firent prisonniers. Le vieux M. Gouin y était à cette époque trappeur. Les Indiens lui avaient signifié de fermer la porte de sa maison à tout membre de la nation des Péorias.

Le navire signalé par **Mme Meloche** fut le seul bâtiment d'importance qui mouilla en rade pendant la durée du siège. Il fut utilisé dès le début des hostilités en vue d'assurer entre autres la surveillance de l'embarcadère, section non palissadée du fort qui donnait sur la rivière.

Pontiac avait caressé le projet de faire incendier ce navire afin de pouvoir pénétrer dans l'enceinte par cette faille. Il avait donc entrepris au ruisseau Parent la construction d'un caeux sur lequel on empila pêle-mêle une grande quantité d'écorce séchée et autres combustibles. Quelques hommes intrépides montèrent à bord de ce radeau par une nuit obscure et, l'ayant conduit jusqu'au navire et amarré à ce dernier, y

mirent le feu en maints endroits. Les Anglais purent échapper à la catastrophe en sectionnant les câbles et en laissant aller le vaisseau à la dérive. Mais avant que Pontiac ne fût informé des résultats de l'opération, un vent favorable se leva soudain, ce qui permit au navire de réintégrer son ancrage.

Pontiac avait tenté le même coup quelque temps auparavant, mais l'assemblage du radeau avait été si bâclé que le feu s'était éteint avant qu'il n'eût rejoint le navire.

Durant le siège, un groupe de guerriers dirigés par un chef Saulteux nommé Wanson avisèrent une canonnière à Windmill Point. Ils la prirent en chasse au moyen de petits canots d'écorce jusqu'à ce que l'on fût à la hauteur du fort. Les Indiens ne purent s'emparer de l'embarcation vu que l'équipage était dissimulé sous le pont derrière les meurtrières. M. Sterling, un marchand, s'était porté volontaire pour commander le bateau. Wanson ne perdit aucun homme pendant cette échauffourée.

D'ailleurs, les seuls Indiens qui trouvèrent la mort durant le siège de Détroit fut le chef de Mackinac et le Huron dont il a été question précédemment.

LE TÉMOIGNAGE DE M. GABRIEL ST-AUBIN

M. St-Aubin est actuellement âgé de 76 ans. Il avait quinze ans à l'époque de l'insurrection de Pontiac et demeurait à trois milles (5 km) au nord de Détroit.

Pontiac avait projeté d'attaquer les forts Wayne, Mackinac et de Détroit le même jour. Ce coup audacieux avait été en effet prévu pour le 9 mai 1763. L'irruption des guerriers dans la forteresse de Mackinac se fit sans éveiller les soupçons du commandant en poste. Des Indiens jouaient à la crosse tout près des fortifications et, au moment convenu, l'un d'entre eux lança la balle au-delà de la palissade. L'équipe adverse s'élança illico vers l'entrée suivie de tous les autres joueurs au grand étonnement du commandant qui observait la scène. Une fois que les joueurs se trouvèrent à l'intérieur de l'enceinte, un cri se fit entendre, et les Indiens, armés de tomahawks, de coutelas et de fusils tronçonnés qu'ils avaient dissimulés sous leurs vêtements, se mirent à attaquer la garnison. Ils tuèrent un à un les soldats à l'exception du commandant qui fut conduit à Détroit à bord d'un canot d'écorce en compagnie d'un prêtre, le Père Dejaunais, et de six *voyageurs* canadiens.

Il semble qu'on aurait investi le fort Wayne de la même façon et fait aussi prisonnier le commandant.

La veille, soit le 8 mai 1763, la mère de M. St-Aubin, qui parlait couramment les dialectes indiens, traversa la rivière pour aller à la bourgade des Outaouais où elle comptait se procurer du sucre et de la graisse contre du pain, comme il était de pratique courante en ces jours-là.

Durant sa visite, elle observa plusieurs Indiens occupés à scier le canon de leurs mousquets. Perplexe, elle leur en demanda la raison, mais sa curiosité fut à demi satisfaite. Ils lui fournirent comme explication que ces armes ainsi écourtées seraient plus commodes à manipuler. Le lendemain, elle s'en fut chez son cousin La Butte, un interprète à l'emploi du fort, pour lui raconter ce dont elle avait été témoin la veille. M. LaButte lui apprit qu'une rumeur courait à l'effet que les Indiens s'apprétaient à donner l'assaut au fort, et que le Major Gladwin qui n'était en fonction que depuis sept ou huit jours afin d'assister M. Campbell dans ses fonctions, tenait cette information comme non fondée. Néanmoins, à la lumière des faits décrits par Mme St-Aubin, l'officier finirait sans doute par se laisser convaincre de l'imminence du danger.

M. LaButte parut donc devant le Major Gladwin pour le mettre au courant de ce qu'il venait d'apprendre de la bouche de sa cousine. Le commandant refusa de croire à cette histoire jusqu'à ce qu'il vît de ses propres yeux les Indiens traverser la rivière en grand nombre. Il proposa alors à M. LaButte d'aller fermer les portes de la palissade. Ce

dernier fit cependant comprendre à l'officier que les Peaux-Rouges venaient sans doute s'entretenir avec lui et qu'il serait opportun en ce cas de souffrir la présence de quelques-uns de leurs principaux chefs pour se persuader de leur mauvaise foi. Ainsi lorsque les Indiens demandèrent à parler à leur père, seuls Pontiac, Mukeetaa Pinaasee (l'Oiseau noir), Neewish et Waubinema furent autorisés à franchir le seuil de l'enceinte.

Dès que tous ces chefs se retrouvèrent en compagnie de leur père, Oiseau noir, le principal aide de camp de Pontiac, prit la parole en tenant à la main un sac dont il allait retirer un wampum blanc en guise de sauf-conduit. Susplicieux, LaButte s'étant approché subrepticement de lui, saisit le sac pour en extraire plutôt une ceinture de guerre peinte en rouge et accusa du même coup les Indiens de perfidie. Ces derniers nièrent ces allégations. Ils furent sur-le-champ congédiés, escortés par un garde jusqu'à la sortie. Non loin du fort, les chefs réunirent leurs guerriers et, après s'être consultés un moment, s'en furent au pré communal pour saccager la maison d'une vieille femme qui fabriquait du beurre et du fromage. Ils y massacrèrent tous les occupants. Cette habitation était située sur l'emplacement appelé de nos jours (1824) le «Champ de la vieille».

De là, ils traversèrent la rivière pour se retrouver dans Hog Island (île aux Cochons) où ils s'attaquèrent cette fois à la famille Fisher qu'ils décimèrent en entier, à l'exception d'une petite fille qui sera plus tard emmenée à Saginaw. Après quoi, ils retournèrent dans leur village sis sur la rive opposée. Le jour suivant, ils revinrent dans l'île pour y abattre trois cents têtes de bétail appartenant au gouvernement et transportèrent toute cette viande jusqu'à leur bourgade.

Le surlendemain, après avoir levé le camp, les Indiens venaient à peine d'entreprendre la traversée de la rivière lorsque des coups de feu, tirés dans leur direction depuis le fort, tuèrent un des leurs, les obligeant à rebrousser chemin vers le rivage où ils durent se cantonner jusqu'à la tombée de la nuit. Ils décidèrent de passer alors la rivière à la faveur de l'obscurité et dressèrent leur campement près de la maison de **M. Meloche** sur le Bloody Run, jadis appelé le ruisseau Parent en souvenir du premier colon qui s'y était établi.

Pontiac et ses guerriers quittèrent le ruisseau Parent pour se diriger ensuite vers la place forte qu'ils harcelèrent durant huit jours par un feu nourri. Étant donné que ses manœuvres d'intimidation s'avéraient inefficaces, Pontiac se tourna alors vers Jacques Godfroy (le père du vieux Colonel Godfroy) et Minnie Chêne, deux interprètes qui avaient quitté le poste de Détroit au début du siège avec la permission du commandant. Ils reçurent l'ordre d'aller au fort en vue de demander au Major Gladwin l'autorisation d'envoyer au campement des Outaouais deux de ses officiers avec lesquels Pontiac tiendrait conseil. Les interprètes parurent devant le commandant qui refusa de les entendre davantage. Ceux-ci en firent rapport à Pontiac qui leur enjoignit de ne pas abandonner la partie. Il leur dit entre autres: «Assurez le commandant que ses officiers ne subiront aucun préjudice et, s'il persiste dans son refus, dites-lui qu'il peut compter sur moi et qu'ils seront de retour au fort sains et saufs.»

Les interprètes, chargés de transmettre le message de Pontiac, retournèrent au fort. Le Major Campbell qui n'exerçait plus le commandement -ayant cédé peu de temps auparavant son poste au Major Gladwin- se porta volontaire conjointement avec un dénommé MacDougall (dont on disait qu'il était capitaine) pour aller rencontrer Pontiac. Campbell et son compagnon furent mis en présence de ce dernier dans son campement installé sur la propriété des **Meloche** qu'il avait réquisitionnée à cet effet. Le chef des Outaouais avait en outre transformé la maison en un entrepôt pour y abriter les produits de son ravitaillement. Ce fut à un Français d'origine parisienne [Antoine Cuillier dit Beaubien?] qu'il avait confié

la tâche de distribuer sur une base régulière les vivres aux Indiens.

Il n'y eut pas d'entretien formel à cet endroit, mais Pontiac décida de retenir les officiers, croyant que le Major Gladwin abandonnerait sous peu le fort. Pontiac offrit à ses deux hôtes une bonne chambre à l'arrière de la maison et veilla à ce qu'on les traitât avec tous les égards dus à leur rang.

Durant l'été, soit en juillet et août, Pontiac eut vent que des convois de ravitaillement étaient attendus du côté du lac. Il fit répartir ça et là des bandes de guerriers dans le but de surveiller différents secteurs à l'extrémité du lac Érié où des *voyageurs* avaient l'habitude de camper. La Pointe Pelée sur le lac Érié constituait l'un des repaires favoris de ces groupes de reconnaissance. À trois reprises durant cet été-là, ils interceptèrent quantité de chalands, tuant tous les hommes à l'exception du timonier et de deux rameurs pour chacune des embarcations. Après avoir contraint les survivants à conduire leur barge jusqu'au camp, les Indiens obligeaient les prisonniers à passer entre deux haies de femmes, armées de gourdins, qui en usaient sans ménagement à un point tel que les pauvres hommes ne purent échapper à la mort. M. St-Aubin ne se rappelle pas le nombre de chalands capturés de cette manière, mais il a conservé le souvenir du ruisseau encombré de ces embarcations.

S'étant emparés des dernières barges, les Indiens levèrent le camp pour l'installer cette fois le long du petit ruisseau en aval de Van Every, à environ deux milles (3 km) du ruisseau Parent. Mais ils demeuraient cantonnés dans le voisinage de la maison des **Meloche** où ils continuaient toujours à s'approvisionner.

Au cours du mois d'août, McDougall proposa au Major Campbell une tentative d'évasion. Le major hésita à cause de son âge et de sa vision déficiente, craignant par surcroît d'être éventuellement rejoint et capturé de nouveau. Il engagea néanmoins MacDougall à tenter sa chance. Ce dernier s'exécuta donc et réussit à atteindre le fort sain et sauf.

Durant ce même mois, le Major Gladwin, qui avait constaté que chaque effort en vue d'obtenir des renforts par la voie des eaux était neutralisé par Pontiac, risqua le tout pour le tout en envoyant le schooner «Beaver» en direction de Niagara afin de lui ramener des troupes fraîches. La goélette fut de retour avant la fin du mois, transportant trois cents soldats dissimulés sous le pont ainsi que dans trois petites embarcations bord à bord. Ce furent les seuls effectifs supplémentaires qui parvinrent avec succès jusqu'au fort de Détroit durant cette saison.

Dans la nuit qui suivit son arrivée, ce détachement, placé sous les ordres d'un officier dont le nom ne fut jamais connu de M. St-Aubin, quitta au pas la forteresse afin de prendre d'assaut les Indiens dans leur campement. Messieurs Chapaton et St-Martin servirent de guides à ces troupes. Le Major Gladwin, quant à lui, était resté au fort.

Pontiac, qui avait redoublé de vigilance dès l'arrivée du navire, fut informé par ses espions du départ des soldats anglais et prépara aussitôt une embuscade près du ruisseau Parent en postant des hommes derrière les pieux d'une clôture avoisinante.

Les hommes de troupe s'approchèrent de la rivière par la vieille route. Une partie d'entre eux traversèrent le pont lorsqu'ils furent brusquement la cible d'un feu nourri provenant de l'enclos. Après avoir livré bataille pendant près d'une demi-heure, les Britanniques furent contraints de se retirer. Le commandant fut tué et décapité durant le repli. On enfonça sa tête sur un des pieux délimitant la ferme de M. Chêne au nord. Le lendemain matin, M. St-Aubin se rendit sur les lieux du combat et vit sur le pont un tel amoncellement de cadavres qu'il lui fut impossible de le traverser. Il estime

en avoir dénombré environ une centaine. Seuls dix-sept survivants avaient réussi à rejoindre le fort.

Le principal campement aborigène à cette époque fut dressé à Grand Marais, mais une pointe d'avant-garde demeurait toujours postée sur la propriété des **Meloche**.

Deux canonnières accompagnaient le détachement, mais St-Aubin ne croit pas que les troupes furent à l'abri de la mort, voire des blessures dans leur manœuvre de repli.

Le lendemain vers les neuf heures, Pontiac ordonna aux Canadiens habitant à proximité du pont d'utiliser toutes les embarcations disponibles afin d'y empiler les corps de ces «chiens d'Anglais» et de les transporter jusqu'au fort. Contents de s'en tirer à bon compte, les riverains se plièrent volontiers aux ordres. Les cadavres furent inhumés dans une cave, propriété d'un M. Sterling où se trouve aujourd'hui l'atelier de M. Baker.

Dans les jours qui suivirent la tuerie, Pontiac annonça à ses hommes qu'il était somme toute pratiquement impossible de prévoir le moment où les troupes seraient forcées de capituler tant et aussi longtemps que le navire pourvoirait à leur approvisionnement. Or les Indiens se résolurent à le détruire. À cette fin, ils démolirent les étables des habitants et avec les rondins se mirent à construire des radeaux qu'ils utilisèrent en guise de brûlots afin de mettre le feu au bateau, mais sans succès. Finalement, le commandant se décida à expédier le vaisseau à Niagara dans le but de le sauver de la destruction. On mit les voiles, et les Indiens pensant que le navire partait chercher des renforts se mirent à le traquer à distance. Ils tirèrent dans sa direction, essayèrent de monter à bord et lorsque le schooner atteignit Turkey Island (île aux Dindes), près de Malden, il ne restait plus que trois membres d'équipage.

Entre-temps, le commandant avait été informé par un Canadien nommé Jadeau de la situation précaire de l'embarcation. Il envoya deux frégates en renfort. Les Indiens cessèrent aussitôt leur attaque, et le bâtiment put poursuivre sa route.

Lorsqu'ils donnèrent l'assaut au bateau, les Indiens étaient si près de celui-ci que plusieurs d'entre eux subirent des brûlures causées par la poudre des canons.

Contrairement à ce que prétend M. Gouin, notre précédent témoin, lequel voyait dans le navire un élément indispensable pour la défense du fort, M. St-Aubin affirme, quant à lui, que le périmètre de l'enceinte était bien protégé par les rangées de pieux qui l'entouraient de tous les côtés.

Après le départ du vaisseau, les Indiens perdirent peu à peu patience et exprimèrent à Pontiac leur volonté de s'emparer du fort ou d'abandonner le siège. Ce dernier fit aligner à l'arrière de la place forte une troupe de guerriers qui se mirent à tirer sur les Britanniques. Ceux-ci ne tardèrent pas à riposter si bien qu'au bout d'une très courte période de temps un chef outaouais, originaire de Mackinac et compagnon d'armes de Pontiac, perdit la vie. Le frère de la victime, qui avait été du combat, quitta furtivement le champ de bataille pour se rendre à la maison des **Meloche** où il demanda à parler au grand chef britannique. La famille l'informa qu'il était parti faire une promenade suivant son habitude. L'Amérindien se mit donc à la recherche de l'officier. Il réussit à rejoindre Campbell qui déambulait sur la route à l'endroit délimitant aujourd'hui les propriétés de MM. Meldrum et Benfait. Brandissant son tomahawk, l'Indien l'assomma mortellement.

En apprenant cette nouvelle, Pontiac se rendit hâtivement sur les lieux du crime et, n'ayant pas trouvé le meurtrier, fit déployer dans toutes les directions des guerriers afin de pouvoir le capturer. Craignant d'être éventuellement poursuivi, l'Indien s'était réfugié d'abord à Saginaw puis à Mackinac. Pontiac fut très fâché de cet incident et manifesta par la suite de vifs regrets de n'avoir pas tenu ses engagements de protéger le major et autorisa MM. Godfroy et Chêne à se

livrer au commandant du fort.

M. St-Aubin affirme se souvenir clairement de ces faits, ce qui met en doute ceux exposés par M. Gouin.

Peu après l'assassinat du Major Campbell, Godfroy et Chêne furent donc remis entre les mains du commandant. Ils furent confinés au fort jusqu'au départ du navire qui les conduisit à Niagara en tant que prisonniers.

Comme la saison était déjà avancée, le Major Gladwin fit savoir à un Français appelé Pilette qu'il craignait ne pas pouvoir tenir le siège durant l'hiver avec soixante et un soldats, tout en prophétisant une pénurie de vivres et de munitions. Le même jour, M. Pilette rencontra Pontiac qui lui confia à son tour que les Indiens commençaient à perdre patience, car on manquait cruellement de provisions, et manifestaient le désir d'aller chasser le gibier au point que certains songeaient à partir dès le lendemain. Il appert que les Indiens voulaient réintégrer les territoires de chasse avant le début de l'hiver, quitte à revenir assiéger le fort le printemps suivant.

S'étant assuré de la véracité de ces propos, M. Pilette retourna le lendemain matin au fort où il trouva près de la barrière du quai des bagages prêts à être embarqués. Il rencontra le Major Gladwin qui lui fit part de son intention d'abandonner à la tombée de la nuit le fort aux mains des assiégeants.

Alors Pilette rapporta au major la conversation qu'il avait eue la veille avec Pontiac et lui suggéra d'aller se procurer des vivres chez les habitants afin d'assurer la subsistance des troupes jusqu'au printemps, vu que les dernières moissons avaient été assez bonnes. Ce ne fut pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Le Major Gladwin ordonna sur-le-champ qu'on déballât ses affaires et fut bientôt mis au courant que les Indiens avaient disparu de la région.

Sur ces entrefaites aucune discussion de quelque nature que ce soit ne fut engagée entre le commandant et Pontiac. Ce dernier ainsi que ses guerriers avaient tout bonnement quitté les lieux sans faire la paix.

Tôt le printemps suivant, un renfort de 80 à 100 hommes arriva par bateaux.

Vers la même période, comme les Indiens revenaient de leurs territoires de chasse, Pontiac et quelques-uns d'entre eux exprimèrent le désir de rencontrer le commandant du fort. Le chef outaouais avait envoyé dans le courant de l'hiver un wampum en guise de sauf-conduit à toutes les bourgades indiennes environnantes ainsi qu'au Major Gladwin. Naturellement, lorsque le printemps arriva, l'officier s'aperçut qu'un règlement de paix était en voie d'être conclu. On tint conseil et la paix fut enfin signée.

Cet événement eut lieu avant l'arrivée du Général Bradstreet vers la fin de l'été ou à l'automne escorté de plusieurs troupes.

Craignant d'être l'objet de représailles de la part du gouvernement britannique pour avoir soutenu les Indiens pendant la guerre, les Canadiens avaient entrepris au cours de l'hiver précédent la construction de grandes barques en vue de transporter leurs familles jusqu'à la vallée de la Ouabache. Voulant dissiper tout malentendu à ce sujet, le Major Gladwin leur fit savoir par l'intermédiaire d'un officier subalterne qu'en reconnaissance de l'aide qu'ils avaient fournie à la garnison, ils pouvaient rester en toute sécurité.

À son arrivée au fort, le Général Bradstreet désigna le Capitaine Rogers à la tête d'une flotte de 22 embarcations, à chacune desquelles il affecta parmi les milices du pays quatre hommes afin d'accompagner l'escouade et servir de rameurs. M. St-Aubin fut l'un de ceux qu'on embaucha. Il avait alors 17 ans. Comme ils arrivèrent à Mackinac assez tard dans l'année, Rogers craignit que ce ne fût guère prudent de permettre aux Français d'entreprendre le chemin du retour vu que l'automne battait déjà son plein. Mais le capitaine leur donna toutefois l'autorisation de partir avec dans l'idée que s'ils étaient empêchés par les glaces d'aller plus avant, ils

cacheraient leurs embarcations et poursuivraient leur voyage par voie de terre. Ils eurent toutefois la chance d'atteindre sans encombre Détroit.

Très peu d'Indiens furent tués durant le conflit. Outre la mort de l'Outaouais déjà signalée et celle d'un Huron atteint par un boulet de canon, M. St-Aubin ne peut se rappeler s'il y en eut davantage de ce côté.

LE TÉMOIGNAGE DE M. JACQUES PARENT

M. Parent est un vieillard de quatre-vingt-trois ans. Au début du siège, il habitait de l'autre côté de la rivière. Après un séjour de deux mois au fort, il avait obtenu du commandant la permission d'aller aider son père à rentrer la moisson.

Le 9 mai 1763, Pontiac quitta son campement pour aller s'en prendre à une famille anglaise vivant sur les terres sises à l'arrière du fort ainsi qu'à une autre dans Hog Island (l'île aux Cochons). Ces deux massacres déclenchèrent en quelque sorte les hostilités. Les Indiens assiégèrent le fort durant une certaine période de temps. Pontiac sollicita ensuite le Major Gladwin, qui peu de temps auparavant avait relevé M. Campbell de ses fonctions de commandant, d'envoyer quelques-uns de ses officiers dans la demeure de M. Quyériés (Cuillerier) afin d'y tenir conseil. Le Major Campbell exprima son intention de rencontrer le chef indien. Escorté de M. MacDougall, il quitta la forteresse et se rendit à ladite demeure. Ils y furent faits prisonniers et confiés à des Français. On les interna tour à tour chez MM. Quyériés, Campau et **Meloche**. La maison de ce dernier était située près du ruisseau Parent.

Avant qu'il ne se décidât à exterminer les deux familles anglaises, Pontiac s'était rendu à la forteresse avec maints guerriers portant des armes dissimulées dans leurs vêtements. Durant cette visite, on avait exécuté les premiers pas de la danse du calumet devant les quartiers du Major Gladwin et ce faisant, scruté avec attention la garnison qui, par un brusque changement d'attitude à leur égard et des préparatifs activés en ce sens, laissait voir qu'elle n'était nullement la dupe des Sauvages, comme si elle eût deviné leurs plans. Effrayés, les Indiens hésitèrent à engager le combat bien qu'ils fussent motivés par une force venue de l'extérieur, attendant avec impatience le signal de s'élançer vers l'enceinte une fois qu'on aurait ouvert les portes.

Parent avait observé leur manège ce jour-là. Vu l'absence du commandant, aucune assemblée ne fut tenue. Ayant exécuté des pas de danse devant plusieurs maisons, les Indiens se retirèrent pour aller commettre les massacres dont il a été précédemment question.

Pontiac confia à Parent que son plan d'attaque était venu à la connaissance du commandant par le truchement d'une vieille squaw qui l'avait ébruité devant quelques jeunes femmes panises habitant le fort. Il lui révéla également la sévère correction qu'il fit subir à la délatrice au moyen de sa crosse (un bâton utilisé dans un jeu de balle) pour la punir de sa trahison.

Dès les premiers jours du siège, Pontiac ordonna aux gens de sa bourgade d'aller s'établir de l'autre côté de la rivière, plus précisément sur les bords du ruisseau Parent, à proximité de la ferme de **M. Meloche**.

Un officier, qui s'était rendu jusqu'à Niagara au printemps après avoir séjourné tout l'hiver au fort, revint au mois de juin ou juillet avec des troupes de renfort qu'il fit transporter sur des chalands. La plupart des soldats périrent sous les balles à la Pointe Pelée. Les survivants remontèrent la rivière à bord des barges en direction de Détroit. Lorsqu'ils atteignirent la rive opposée en face du fort, les hommes qui composaient l'équipage des trois dernières embarcations, eurent l'audace de se diriger vers le navire ancré devant l'embarcadère. Ils durent affronter toutefois des Indiens qui

s'amènèrent vers eux en canots. Ceux-ci n'étant pas légion, les chalands purent s'approcher du vaisseau. Les autres furent capturés à la hauteur du campement de Pontiac où les membres de l'équipage et leur commandant, le Capitaine Corell, furent tués. Ces bateaux contenaient une grande quantité de vivres et de munitions dont se réjouit le chef indien.

Au début du siège, on ne comptait au fort qu'une soixantaine d'hommes. Après l'arrivée des barges, les vaisseaux purent de nouveau descendre la rivière avec de nouveaux renforts. Comme l'uniforme porté par les membres de ce corps de troupe était de couleur verte, les Canadiens lui attribuèrent le nom de *régiment vert*. L'officier commandant était un dénommé Oganse ou quelque chose d'approchant. Un général en faisait également partie.

Peu de temps après l'arrivée de ce détachement, M. Parent quitta le fort pour aller rejoindre son père de l'autre côté de la rivière. Puis ce fut la bataille du Bloody Run. Il ignora tout au sujet de ce cruel affrontement si ce n'est que lors d'une visite qu'il effectua plus tard dans les environs, il aperçut gisant sur la route et sur le pont un amoncellement de cadavres. Il apprit ultérieurement que ces corps avaient été recueillis et inhumés.

Les hostilités cessèrent mais aucun règlement de paix ne fut signé.

On ne put vraiment savoir si la guerre durait toujours ou si une trêve avait été demandée dans l'année qui suivit le terrible massacre et qui vit arriver le Général Bradstreet escorté d'un corps d'armée. On peut présumer que des pourparlers de paix étaient déjà en cours avec les Indiens.

M. Parent s'en fut plus tard à Fort Wayne avec d'autres Canadiens dirigés par le Capitaine Jadeau afin de demander raison aux Indiens des meurtres qu'ils avaient commis sur les Blancs du pays. Rendus sur les lieux, ils trouvèrent environ une centaine de guerriers qui furent faits prisonniers et ramenés à Détroit. Pontiac était à cette époque au pays des Illinois où Parent alla lui rendre visite.

Ce dernier apprit que la paix n'avait pu être conclue avant 1765, date à laquelle Pontiac s'amena à Niagara en compagnie d'un interprète.

Avant que notre témoin ne quittât le pays des Illinois, Pontiac pria ce dernier de le rappeler au bon souvenir du commandant de Détroit. Deux ans plus tard, Pontiac était assassiné dans une rixe d'ivrognes par un membre de la tribu des Illinois qui, selon le rapport, avait été soudoyé par le gouvernement britannique.

LE TÉMOIGNAGE DE M. PETTIER (PELTIER)

M. Pettier aura soixante-dix-huit ans, le 15 janvier 1825.

À l'époque de la bataille du Bloody Bridge, M. Pettier vivait chez son père dans la demeure duquel habite désormais le juge Leid. Lorsque retentirent les premiers coups de feu, il travaillait sur la couverture de la maison paternelle en compagnie d'un M. Dufour, mais bientôt il prit peur et se résolut à descendre.

Durant les jours qui précédèrent le carnage, les Indiens allèrent visiter les maisons du village canadien afin d'y emprunter des limes qu'ils comptaient employer pour tronçonner leurs mousquets. Ces mêmes Indiens frustrèrent dans leur curiosité tous ceux qui s'enquirent de ce qu'ils entendaient faire de leurs fusils une fois le canon scié.

Les plans d'attaque que combinait Pontiac arrivèrent à l'oreille du commandant grâce à l'indiscrétion d'une vieille femme appelée Catherine. Lorsque Pontiac eut vent de cette trahison ou plutôt lorsqu'on lui signifia que la femme était de retour du fort, il envoya aux renseignements deux jeunes hommes. Un Indien confia à ces derniers avoir vu la femme s'entretenir avec M. LaButte, l'interprète, dans le but sans doute de dévoiler les projets de Pontiac au commandant.

Les deux messagers s'emparèrent de Catherine et la conduisirent de l'autre côté de la rivière où Pontiac jouait une partie de balle avec des guerriers venant des bourgades disséminées sur les deux rives du détroit. À la vue de la femme, le chef se fit un devoir de la réprimander sévèrement et, l'ayant battue avec sa crosse (un bâton qui sert à lancer ou à attraper une balle), quitta les lieux en l'abandonnant presque morte.

Le jour suivant, Pontiac et ses guerriers traversèrent la rivière à bord d'une flottille d'environ trois cents canots et, une fois rendus à proximité de la place forte, il leur fut impossible d'en franchir le seuil. Pontiac parvint à obtenir une entrevue avec M. LaButte, le Major Campbell et M. MacDougall mais seulement à l'extérieur des murs de l'enceinte. Il ne manqua pas de leur en tenir rigueur. Ce à quoi M. LaButte rétorqua qu'ayant été mis au courant des manœuvres perfides des Indiens, les autorités avaient décidé de leur interdire l'accès au fort. Pontiac ne s'en laissa pas imposer outre mesure. Dès que LaButte eut fini de parler, le chef des Outaouais décida sur-le-champ que tous ceux qui s'étaient réfugiés dans la forteresse seraient confinés là jusqu'à nouvel ordre et que les trois hommes ici présents étaient à l'instant même retenus prisonniers après les avoir désignés du doigt un à un.

Par la suite il ordonna à quelques jeunes guerriers d'investir une maison construite dans le pré communal et appartenant à une vieille femme. Ils y tuèrent, outre cette dernière, ses sept enfants ainsi que tout son troupeau de vaches.

Pontiac fit conduire les captifs chez M. Louis Campau dont l'habitation était située dans le voisinage de la petite chapelle, au bord de la rivière et en amont du fort. Ils furent donc pris en main par les Canadiens et peu de temps après furent transférés dans la demeure des **Meloche**.

Les Indiens quittèrent la ferme des Campau pour aller vers Hog Island (île aux Cochons) où ils massacrèrent quelques membres de la famille Fisher, entre autres le mari et la femme ainsi que trente soldats chargés de construire un bâtiment pour le compte du gouvernement. Seules furent épargnées les deux filles des Fisher et une domestique qu'on fit prisonnières.

Alors que les Outaouais avaient établi leur camp au ruisseau Parent à l'arrière de la maison des **Meloche**, les Poutéoutamis, eux, s'étaient installés en aval du fort et les Saulteux à deux milles et demie (4 km) en amont près de Benfait.

Deux cents têtes de bétail appartenant au gouvernement furent abattues dans Hog Island. Le père de M. Pettier obtint de Pontiac la permission de conduire les deux fillettes Fisher chez leur oncle. Pontiac voulut cependant retenir la domestique qu'il confia à sa femme pour en faire une servante.

M. Pettier père et d'autres Canadiens furent autorisés par Pontiac à aller dans Hog Island afin d'inhumer les morts. On enterra M. et Mme Fisher dans la même tombe. Ils revinrent dans l'île le lendemain et comme ils passaient non loin du terre funéraire, ils s'aperçurent qu'une main était détournée. Ils l'enfouirent sans tarder. Quelques jours plus tard, la main main avait de nouveau émergé. Ils en informèrent le Père Simple, un prêtre catholique, qui se rendit à la sépulture pour y réciter quelques prières d'usage. La main fut remise en terre et ne reparut plus depuis.

Pontiac poursuivit son offensive en apostant autour du fort des guerriers dont la tâche consistait à harceler jour et nuit la garnison d'une fusillade nourrie. Le commandant finit par s'inquiéter mais LaButte, Baby, Bondie et Réaume le prièrent d'affronter la situation avec courage, qu'ils connaissaient l'humeur inconstante des Indiens et que le siège ne pouvait durer indéfiniment. Ils le rassurèrent même au sujet de la livraison des vivres qui allait se poursuivre sans problème.

Au bout d'environ trois semaines de siège, le chef indien entendit parler de l'arrivée éventuelle d'un petit

vaisseau transportant des provisions. Pontiac manquait de munitions et désirait des canons. Plusieurs guerriers s'en furent donc à Turkey Island (île aux Dindes) où ils aménagèrent un retranchement, puis ayant dissimulé leurs canots dans les bois, attendirent que le bateau se pointât. Celui-ci apparut à la fin. Jouant de malchance, le vent tomba et l'équipage dut jeter l'ancre à l'approche de l'île. Les Indiens surgirent alors de leurs cachettes et tentèrent illico de monter à bord du bateau en vue de l'investir. Au moment où ceux-ci allaient y parvenir, le capitaine se mit tout à coup à crier à l'un des trois membres restants de l'équipage de mettre le feu à la soute à munitions. Un vieux prisonnier huron entendit l'ordre et alerta les assaillants. On s'empressa donc de sauter par-dessus bord. Un vent providentiel se leva par la suite et le navire put continuer sa route jusqu'au fort.

Quinze jours environ après l'arrivée du bateau, Pontiac avait donné l'ordre à des Indiens de construire à Grand Marais des radeaux avec le bois des maisons et des granges qu'ils avaient réquisitionné des Canadiens. Une fois ces plates-formes terminées, le chef outaouais entendait les larguer après y avoir mis le feu dans le but de détruire le navire. Deux radeaux remplis de matériaux combustibles et attachés ensemble au moyen d'un cordage furent donc lancés à l'assaut. Lorsqu'ils furent à une distance de vingt perches du bâtiment, l'homme qui les dirigeait alluma le feu et s'enfuit à la nage vers la rive. La vigie aperçut les cajeux en flammes et donna l'alerte. Tout l'équipage fut mobilisé. On fit en sorte que le navire se déplaçât dans le sens du courant, si bien que les radeaux passèrent à moins de dix mètres de celui-ci.

Pontiac décida un jour d'organiser une grande fête et d'y convier tous les Canadiens. Ceux-ci acceptèrent l'invitation et on fit bombance. Après la ripaille, le chef indien les sollicita de se joindre à lui pour combattre les Britanniques. Perplexes, les Canadiens lui expliquèrent la nature de la récente capitulation ainsi que la gravité du serment qu'ils avaient prêté à l'effet de ne pas prendre les armes contre les Anglais, et durent par conséquent décliner l'offre de Pontiac.

Durant l'été, Pontiac fit poster plusieurs bandes d'Indiens sur le lac afin d'intercepter tous les bateaux qui passaient. Pendant le siège on en captura de trente à quarante.

M. Pettier se rappelle que, peu de jours après le festin, les Indiens s'étaient saisis de huit chalands dont ils avaient décimé une partie des effectifs à la Pointe aux Pins. Ils avaient ensuite emmené à leur camp vingt-trois hommes qui furent après coup battus à mort par les femmes de la tribu. Ces huit barges contenaient des marchandises et de l'alcool. Cinq jours plus tard, cinq autres embarcations de ce type furent interceptées à *Petite Côte*, et les membres de l'équipage furent éliminés comme les précédents, battus par les Indiennes ou transpercés de flèches décochées par des guerriers. Un des hommes en captivité fut sauvé par M. Bondie qui avait été dépêché à cette fin. Ayant dissimulé le fugitif dans son canot, Bondie le conduisit au fort.

Quelques jours plus tard, deux chalands furent capturés et contraints du même coup à remonter la rivière. Celui qui fermait le convoi transportait deux Blancs et un Indien. Comme il se dirigeait dans le sens contraire du navire, les matelots résolurent de sauver leur peau pour autant que cela fût possible. L'un d'eux brandit une rame et en frappa le Sauvage, et l'on s'élança vers le navire. Les deux hommes ramèrent avec force tandis que de la rive opposée un contingent de quarante à cinquante guerriers leur infligeaient une salve bien nourrie. L'un des matelots fut tué, mais le survivant prit les deux rames et parvint à rejoindre le navire avec son infortuné compagnon et l'Indien, morts tous les deux.

Avant que ces barges ne fussent saisies, cinq bateaux avaient remonté la rivière sur une distance de trois milles (5 km). Les Indiens leur cédèrent le passage et, sans perdre de temps, se mirent ensuite à les talonner en canots. Les

équipages chargés de mener à bon port ces bateaux ne purent venir à bout de tous ces guerriers qui s'acharnaient sur eux et décidèrent de faire demi-tour vers le fort après avoir abattu seulement un Peau-Rouge.

Plus tard le navire se rendit aussi loin qu'au ruisseau Parent, tirant des salves le long de la rive sans avoir réussi à atteindre un seul indigène.

Rien d'important ne survint jusqu'en août.

M. Pettier dut s'absenter dans les jours précédant le massacre du ruisseau Parent: il était parti à la recherche des chevaux de son père disparus dans la nature. Il ne put donc rien savoir au sujet de l'arrivée des renforts ni sur le nombre d'effectifs qu'on avait réussi à regrouper au fort avant le siège.

Peu avant le début de la bataille, vers les dix ou onze heures du soir, une troupe d'environ cinq cents hommes, commandés par un officier subalterne du Major Gladwin, marchèrent au pas en direction de la rivière en suivant la vieille route qui menait au ruisseau Parent. Ils étaient escortés de trois canonniers transportant entre vingt et trente hommes. Alertés par des espions que des hommes de troupe se disposaient à passer par la forêt, les Peaux-Rouges s'empressèrent d'aller les contenir. On laissa un détachement de 150 à 175 guerriers autour de la maison de **François Meloche**, bâtie en amont du pont, et un second dans la ferme d'un autre **François Meloche**,⁵ sise en aval, chacune de ces propriétés étant entourée d'une palissade.

Lorsque les troupes atteignirent le milieu du pont, les Sauvages ouvrirent le feu de tous côtés. La plupart des Indiens vivant dans les profondeurs de la forêt n'avaient fait leur apparition qu'au moment où s'amorça le repli des soldats britanniques, bien que des guerriers des environs fussent déjà sur les lieux pour prêter main-forte dans cet horrible tumulte.

L'assaut débuta vers les deux heures trente du matin et ne dura qu'une quinzaine de minutes. On déchargea les armes par trois fois et les troupes commencèrent à manœuvrer en retraite. Elles gagnèrent les maisons avoisinantes tout en continuant à tirer sur l'ennemi.

Au même moment, les militaires montés à bord des canonniers descendirent à terre afin d'y cueillir les morts et les blessés et les déposer dans des barques. On put aussi utiliser un canot à cette fin. Toutefois maints cadavres furent laissés sur la route. On rapporte que sur les cinq cents hommes qui quittèrent le fort, une quarantaine seulement purent le regagner. Plusieurs morts furent découverts par les Canadiens dans les vergers et les cours d'arrivée des fermes des alentours et inhumés par la suite. Aucun cadavre ne fut abandonné sur le pont par les troupes qui avaient battu en retraite. M. St-Aubin peut se tromper quand il affirme en avoir vu une centaine au lendemain de la bataille

Ce fut dans la ferme de M. Campau que trouvèrent la mort les derniers soldats lors du repli. La poursuite prit fin chez les Gouin, car les Indiens redoutaient la canonnade du fort. Les troupes purent réintégrer l'enceinte le matin suivant vers les neuf heures.

Le siège se poursuivit encore durant six semaines. Les Indiens par groupuscules continuaient à faire le guet jour et nuit autour de la forteresse en tirant des coups de feu sans trop donner de résultats.

Le navire ne fut pas considéré comme absolument nécessaire à la défense de la place forte. Il était la plupart du temps ancré devant l'embarcadère. Une palissade de douze (?) de hauteur entourait le fort, à l'exception du côté qui donnait sur le cours d'eau où les pieux atteignaient une hauteur moindre.

Comme l'hiver approchait, les Indiens exprimèrent le désir de partir vers leurs territoires de chasse. Ils renoncèrent au siège sans tenir d'assemblée au préalable et sans faire parvenir de message en ce sens au commandant.

À l'abandon du siège, le navire mouillait toujours

aux abords du fort. M. St-Aubin croit au contraire qu'il hiverna à la rivière Rouge.

Les Indiens retournèrent tous sur leurs terres respectives et, au printemps suivant, ceux qui habitaient dans les environs du fort décidèrent de conclure la paix en l'absence de Pontiac.

Au fait, le chef des Outaouais ne retourna jamais à Détroit. On le vit chez les Monguagons, les Miamis, dans la vallée de la Ouabache et au pays des Illinois.

On apprit que trois cents Indiens avaient été recrutés lors de cette insurrection.

L'année suivante vit arriver le Général Bradstreet. Il subit les assauts des Amérindiens notamment à la Pointe au Fort, près de la Pointe aux Pins, et plus tard à Sandusky dont il sortit victorieux.

De petits groupes d'Indiens commencèrent à engager des pourparlers de paix à Sandusky, lesquels connurent un dénouement favorable à Détroit dans la même année et ce, toujours en l'absence de Pontiac. Le Général Bradstreet envoya un détachement à Mackinac durant l'automne. Trois compagnies de la milice canadienne, comptant chacune cinquante hommes et dirigées par les Capitaines Bondie, Campau et Drouillard, allèrent à Mackinac en vue de prêter leurs bras dans la construction d'un fort. Elles furent de retour avant le début de l'hiver.

La garnison ne manqua jamais de vivres, car il était de règle d'avoir des provisions pour trois années.

M. Pettier ne sut jamais s'il y eût en tout temps pénurie de munitions au fort, même si certaines des embarcations dirigées sur celui-ci et interceptées dans l'intervalle par les Indiens contenaient, dit-on, de l'équipement militaire.

Il est de notoriété que Pontiac interdit à ses guerriers de détruire les céréales ou d'exterminer le bétail des fermes environnantes et qu'il obligea les habitants à fournir des denrées selon les besoins du moment.

Pontiac ne monta jamais à cheval. Quand il avait une fringale, il demandait aux Pettier ou aux autres familles canadiennes de lui donner à manger.

Pontiac fut assassiné au pays des Illinois, deux ans après la guerre, par un Indien amoureux de sa femme. C'est ce dont Pettier eut vent à cette époque.

(1) M. Parkman le désigne par le patronyme de Quillieriez. Il s'est écoulé beaucoup trop de temps pour que je me souviennais exactement comment je pus obtenir ce nom que j'avais toujours vu orthographier ou entendu prononcer dans sa forme originale. Je fus conseillé en ce sens par le Colonel Benfait qui m'accompagnait et qui de surcroît était un Français instruit.
10 mars 1864.

C. C. T.

(2) À l'époque où ce témoignage fut consigné par écrit, il y avait un moulin à céréales à l'endroit où l'avenue Jefferson traverse aujourd'hui le Bloody Run.

C. C. T.

(3) Mme Meloche avait également signalé ce détail.

C. C. T.

(4) Il se réfère probablement au Capitaine Dalzell qui mena cette expédition au cours de laquelle il trouva la mort.

C. C. T.

(5) On note en effet la présence de deux individus portant le même nom.

C. C. T.

4. Le récit de John Porteous

Il existe un autre récit pittoresque sur Détroit à l'époque de l'insurrection de Pontiac. Il s'agit de l'ouvrage de John

Porteous, un commerçant écossais qui vécut les événements se rapportant au siège. Voici un extrait qui traite de la famille Meloche et que l'on peut lire dans le volume I de *History of Wayne County and the City of Detroit, Michigan* de Clarence M. Burton:

«[...] après avoir préparé leur plan de guerre, les guerriers se répartirent immédiatement en deux bandes. La première disparut à toute vitesse dans l'épaisseur de la forêt tandis que la seconde se rua vers les canots. Cette dernière bande se scinda en deux sous-groupes. L'un se dirigea vers l'île aux Cochons à trois milles (5 km) en amont du fort. Quant à l'autre, il traversa la rivière en direction du camp afin de pouvoir démonter les cabanes existantes, et retraversa le cours d'eau pour aller cette fois s'établir au creux d'une petite vallée entre les fermes de **François et Baptiste¹ Meloche** à environ trois milles (5 km) en amont du fort, et qu'on croyait à l'abri des frégates.»

(1) **Jean-Baptiste Meloche**, fils de **Pierre** et Jeanne (Caron) **Meloche**, était né à Détroit le 19 février 1741. Il épousa, le 11 novembre 1760, Marie Louise Robert, fille d'Anthony Robert, qui demeurait sur la rive gauche. La ferme des **Meloche** était située sur la rive droite non loin du ruisseau Parent (Bloody Run) où Jean-Baptiste dirigeait un moulin à céréales dans la ferme des Hunt (P.C. 182, titre de Maurice Moran), emplacement actuel de la firme Michigan Stove Works. Les **Meloche** donnèrent naissance à neuf enfants. **Jean-Baptiste Meloche** fut inhumé le 16 septembre 1820.

5. Un document fameux

L'un des documents les plus précieux que possède la Burton Historical Collection de la bibliothèque publique de Détroit est sans contredit le *Journal ou Dictation d'une Conspiration*. Il existe trois traductions anglaises de ce «Manuscrit de Pontiac» ou du «Journal du complot de Pontiac»:

A. THE PONTIAC MANUSCRIPT

Traduit par MM. Rudolph Worch et F. Krusty pour la Michigan Pioneer and Historical Society.

B. THE JOURNAL OF PONTIAC'S CONSPIRACY 1763

Traduit par R. Clyde Ford pour Clarence Burton.

L'identification de l'auteur du *Journal* ou du *Manuscrit* est encore sujette à caution. On a longtemps cru qu'il fut l'œuvre du Père Potier. Cependant les opinions exprimées dans ce document et les divergences dans l'écriture constituent des motifs suffisants pour écarter d'emblée cette hypothèse.

L'explication la plus plausible se retrouve dans une note en bas de page tirée de *History of Michigan* écrit par Charles Moore en 1915 et qui se lit comme suit: «*The Journal of Pontiac's Conspiracy, 1763*. Publié par Clarence Munroe Burton, sous les auspices de la Michigan Society of Colonial Wars. Édité par Agnes Burton. Traduit du français par C. Clyde Ford, décembre 1910. D'autres traductions existent également dans l'ouvrage de Schoolcraft ainsi que dans les *Michigan Pioneer and Historical Collections*. Le manuscrit original est en la possession de M. Burton. La paternité de ce journal n'est pas clairement définie, mais M. Burton croit qu'il aurait été rédigé par Robert Navarre. Ce pionnier, arrivé à Détroit en 1743, servit d'interprète auprès des Indiens et exerça les fonctions de notaire d'abord au service des Français et plus tard des Anglais. Comme il avait en outre accès au fort, il dut être au courant de tout ce qui s'y passait. Enfin l'écriture courante du journal est fort similaire à celle de Navarre.»

Préface du traducteur (R. Clyde Ford) à *The Journal of Pontiac's Conspiracy*, page xlix:

«Autre détail: Elliot (Richard R. Elliott, citoyen et historien local) dans ses recherches relatives à l'histoire des

missions jésuites à Détroit soutient que le Père Potier entretenait une franche amitié avec **Jean-Baptiste Meloche** qui possédait une ferme en amont du fort et qui se révéla être un intime et un proche conseiller de Pontiac. Il a été également démontré que le religieux lui-même était en bons termes avec le chef des Outaouais. En dépit du fait que tous les habitants de la région savaient que **Meloche** avait été mis dans le secret des projets de Pontiac, il faut comprendre que l'auteur du manuscrit n'a aucune considération pour Pontiac qu'il qualifie ouvertement d'assassin, de traître, d'escroc et de païen.»

A. **THE PONTIAC MANUSCRIPT** (extraits se rapportant à la famille Meloche) ou **JOURNAL OR HISTORY OF A CONSPIRACY BY THE INDIANS AGAINST THE ENGLISH, AND OF THE SIEGE OF THE FORT DETROIT, BY FOUR DIFFERENT NATIONS, BEGINNING ON THE 7TH OF MAY, 1763**

Pioneer Collections.

Report of the Pioneer and Historical Society of the State of Michigan together with reports of county, town and district pioneer societies. Vol. VII. Lansing: Thorp & Godfrey, State Printers & Binders., 1886. p. 226-339.

«NOTE – Il semble que ce document écrit à l'origine en français soit l'œuvre d'un prêtre français. Conservé au fil des années chez une famille canadienne de Détroit, il a été par la suite confié à une société d'histoire de l'État du Michigan. Le Général Lewis Cass a fourni une copie du manuscrit à M. Francis Parkmann fils qui s'en est largement inspiré dans son ouvrage intitulé *History of the Conspiracy of Pontiac*. Dans une note en bas de page, M. Parkmann signale au sujet de ce document que le texte n'a aucune valeur littéraire à cause du style diffus et affecté dans lequel il est rédigé et des détails frivoles et sans intérêt qui le parsèment. Cependant l'historien précise que les faits rapportés dans ce journal ont été décrits avec minutie au fur et à mesure que se déroulaient les événements et corroborés après coup par les documents officiels de l'époque si bien qu'il n'hésite pas à leur conférer un caractère authentique.»

B. **THE JOURNAL OF PONTIAC'S CONSPIRACY 1763** (extraits se rapportant à la famille Meloche) tiré de *The Siege of Detroit in 1763*

Édition antérieure (en français et en anglais) publiée par Clarence Monroe sous les auspices de la Michigan Society of The Colonial Wars. (Detroit: Speaker-Hines Printing Co., 1910), p. 1-243. Traduit par R. Clyde Ford, Ypsilanti (Mich.).

Dernière édition publiée par Milo Milton Quaife. (Chicago: The Lakeside Press, R.R. Donnelly & Sons Co., 1958), p. 1-215. Traduit par R. Clyde Ford, Ypsilanti (Mich.).

«Cet ouvrage raconte un épisode passionnant de la guerre des Indiens. Bien que sa rédaction se termine brusquement et ce, sans fournir d'autres explications sur l'issue des événements relatés, les éditeurs ont pris la liberté d'inclure une brève présentation de ce qui est survenu par la suite pour le bénéfice des lecteurs auxquels cette période de l'histoire n'est pas familière.

[...] le manuscrit, auquel on a donné pour des raisons de commodité le titre de *Journal de Pontiac* (en dépit du fait qu'il n'en est pas lui-même l'auteur) n'a guère été conservé dans le passé avec un soin jaloux. Au contraire jusqu'en l'année 1832, soit environ 70 ans après sa rédaction, on considérait pratiquement ce document comme perdu.

(Henry Rowe) Schoolcraft avait auparavant obtenu une traduction anglaise du manuscrit du professeur Louis

Fasquelle de l'Université du Michigan et qu'il publia en 1854 dans la seconde partie de son gigantesque ouvrage intitulé *Information Respecting the History, Condition and Prospects of the Indian Tribes of the United States*.

(Après que Worch et Krusty eurent traduit le journal, celui-ci avait disparu.)

[...] en 1905 M. (Clarence) Burton reçut un message de Edward K. Stimson qui à Ecorse agissait à titre d'intendant de la propriété du juge Halmer H. Emmons, l'un des plus distingués juristes du Michigan décédé depuis 1877. Stimson avait informé Burton que la demeure riveraine du défunt magistrat renfermait une grande quantité de lettres et de documents anciens qui avaient été d'emblée pillés par une meute de philatélistes de passage. M. Burton fut donc invité à examiner ces pièces disparates avant qu'elles ne soient vraisemblablement toutes détruites.

Il procéda donc dans l'ancienne demeure du juge à une fouille de toute cette paperasse. Il parvint à réunir sept caisses remplies de documents, allant même jusqu'à utiliser un bident, raconte-t-on, pour lui faciliter la tâche. Parmi cet amoncellement de papiers était affalé sur le plancher un manuscrit mal en point qui, après un examen minutieux, s'avéra être le journal de Pontiac disparu depuis des lustres.»

EXTRAITS DU JOURNAL DE PONTIAC SE RAPPORTANT À LA FAMILLE MELOCHE (Texte original en français)

Lundi, 9 mai

«Pontiak [...] se presenta aux portes Sur les onzes heures pour entrer avec son monde, ce qu'y Luy fut refusé suivant Les ordres du Commandant, disant qu'il ne venait Luy et Ses chefs que pour fumer dans le Calumet de paix suivant La promesse qui Luy en avait été faite par Mr. Le Commandant, il luy fut repondu que volontiers il entrerait, mais seulement avec douze ou quinze considéré de sa nation et pas davantage, il fit reponce que tous ces gens voulaient sentir La fumée du Calumet Et que S'y Ses gens n'entraient pas, il n'entrerait pas non plus, il fut refusé tout net, et fut contraint de s'en retourner à Son village, Bien mal content, ce qui importait fort peu à Ses Messieurs. Deux sont entrés et sont sortis Mr. le C. fait avertir les français de se tenir chez eux.

Pontiack enragé devoir que le dernier Stratagème avait manqué et que tous projets étaient échoué, en entrant dans son village, pris un casse tête à la main et chanta La guerre, disant que puisqu'il ne pouvait pas frapé dans Lefort sur Les anglais qu'il falait frapé Sur ceux qui étaient dehors, et ordonna que tous son monde, hommes, femmes et enfans, traversassent La rivière sur Le mesme costé que Le fort, pour être plus a porté de Linquiéter Et que Lon dressa son Camp dans La rivière à **Mr. Baptiste Meloche** a une demie Lieux au dessus du fort, ce qui fut fait ponctuellement.»

Mardi, 10 mai

«Sur Les cinq heures après midi, pontiak fit venir à Son Camp [situé sur la propriété des **Meloche**] Mrs Godfroy et Chapodon et plusieurs autres français [dont bien sûr les frères **Meloche**] pour leur dirent qu'il avait apaisé Ses jeunes gens et qu'ils Consentaient à La paix, mais que pour Bien La Conclurent ils seraient flaté de parlé à Mr. Cambel Second Commandant, dans son camp, parce qu'il le connaissait depuis trois ans, qu'il Commendait Lefort ils Le regardaient Comme Leurs frères, mais Le Barbare cachait dans son Sein un poignard qui devait Estre funeste à cet honneste homme.

Les français qui ne Sçavoient pas ce qu'il avait dans L'intérieur et qui croyaient qu'il parlait avec franchise Luy dirent que volontiers qu'ils se faisaient fort de le Luy emmené qu'il voullû Leurs permettre de le Laissé S'en retourner Sans insulte quand ils auraient finis.»

Samedi, 14 mai

«Après cette délibération Les français au nombre de douze des plus respectables furent au Camp de pondiak qui fut Bien surpris de les voir en Leur demandant Le Sujets de leur visite. Eux Le croyant d'un abord sifacile, se flatèrent d'un bon succès et Luy dirent qu'ils venaient pour Les Bonnes affaires, Sur ce mot, pondiak Les fit entrer dans la maison de **Mr. baptiste Meloche** ou étaient Mrs Cambel et Magdan [*sic*], Ses deux prisonniers, il appela Ses chefs pour venir écouté Les bonnes paroles de leurs frères Les français.»

Mercredi, 18 mai

«Pontiak fit assemblé tous Les chefs et Les Considéré de chaque nation pour tenir Conseil et envoya des émissaires chez tous Les plus anciens des français et ceux qui Connaissaient [incluant également les frères **Meloche**] pour Les Conviés à venir au Conseil Les deux officiers qui étaient prisonniers chez eux furent admis.»

Mercredi, 25 mai

«Les habitans des Costes qui étoient partagé par différents Sentimens, Les uns en veritable honneste gens, pénétré d'un Sentiment d'humanité et de religion gémissoient de la folle entreprise des Sauvages et auroient vollontiers Sacrifier jusque à la dernière pièce de leurs Butin pour arrêté Les nations et mettre La paix dans L'endroit, d'autre gouverné par un Sentiment d'anthipatie mal fondé chez qui La Soumission ni Le respect n'ont jamais eu d'empire Se Seroient vollontiers jetté dans Le partie des Sauvages Si ce n'avait été La crainte d'un mepris général. Les autres étoient comme en équilibre, ne Sçachant Lequel des deux parties embrassé et qui tous ensemble étoient fatigué par ces diverses Sentimens, des courses des Sauvages S'étoient déjà assemblé en différente fois chez les plus anciens pour délibéré entre eux Sur un moyen d'arrêté Les nations.

[...] pour cette Effet Se choisirent au nombre de quinze Considéré, et Connue et aimé des sauvages [un des frères **Meloche** assista sans doute à cette réunion] furent au Camp pour demander a parlé.»

Dimanche, 26 juin (Note en bas de page de la traduction de Burton/Ford)

Le Lieutenant (Jehu) Hay rapporte qu'après avoir assisté à la messe à la mission huronne, Pontiac entreprit des démarches pour réquisitionner des provisions auprès des habitants. En retour, il leur émettait des billets marqués de son signe tutélaire représenté par la figure d'un raton laveur. Les vivres étaient ensuite acheminés à la maison des **Meloche** où Antoine Cuillerier agissait comme intendant.

Samedi, 31 juillet

«Sur Les deux heures du matin Suivant Les ordres de Mr. Laide de camp tous Le monde nomée pour Le détachement fut prest à partir à la Legère [...] en partant du fort tournèrent Leurs pas vers Le camp de pondiak [...] une bande de deux cent 50 vint pardans le bois [...] L'autre bande de cent soixante hommes vint S'embusqué chez **Mr. baptiste Meloche** ou était cy devant Leurs camps où il avait fait des retranchements à L'épreuve mesme du boulet et attendèrent ses Mrs. qui ne croyaient pas que Les Sauvages étaient prevenus de Leurs desseins avançaient à grand pas et Sans ordre et durent de cette manière jusque Sur Le pont de **Mr. Baptiste Meloche**, Les Sauvages Les apperçurent de Loing, La Lune les favorisait beaucoup et voyant La route que Ses Mrs. prenaient il y en eut une soixante qui furent Se mettre dans Le jardin de **Mr. Baptiste Meloche**, derrière Les pieux qui faisait face au pont quand Les Sauvages virent que a la teste du détachement était dépassé un peu Le milieu du pont, Les

Soixante firent Leurs décharge, ce qui Surpris Ses Mrs. qui sans faire aucune manœuvre [...]».
(C'est ici que s'achève subitement le manuscrit. Le reste des pages du journal manquent. Ces pages en moins peuvent s'expliquer par l'hypothèse suivante: le Père Pothier, curé de l'Assomption aurait détruit les derniers feuillets pour ne pas compromettre la **famille Meloche**. Voir l'*Appendice J*).

6. Le siège de Détroit

Note: Les éditeurs de *The Siege of Detroit in 1763* ajoutèrent cet épilogue:

«Voici maintenant un témoignage tiré de sources historiques officielles sur ce qui s'est réellement passé à la suite de cette bataille dont la description se termine brusquement avec la dernière page du journal suivi d'un bref aperçu des activités de Pontiac jusqu'à la fin de sa vie.»

«[...] Il envoya dans la forêt le corps principal de ses guerriers, qui en comptait environ 250, à un endroit près de la ferme des Chauvin située seulement à deux-tiers de mille environ du fort (un peu plus d'un km). Leur tâche consistait à se dissimuler jusqu'à ce que la colonne fût passée, à bloquer la route de manière à empêcher tout repli et à procéder à l'encerclement en vue de l'anéantissement final.

Pour ce qui est du reste de ses effectifs se chiffrant à quelque 160 hommes, Pontiac décida de l'affecter au ruisseau Parent, situé approximativement à deux milles du fort (un peu plus de 3 km)¹. À cet endroit, les Sauvages se dispersèrent de leur propre initiative autour de la maison et le long de la clôture d'une propriété appartenant à un colon français nommé **Meloche**, ainsi que derrière quelques plis du terrain dans le voisinage du pont qu'emprunteraient les soldats de Dalyell.»

(1) En fait presque deux fois cette distance.

Les Meloche de Détroit sont les descendants de François Meloche et de Marie Bloquin, habitants de la ville de Cogné en France. [Disons pour être plus précis que François et Marie se sont mariés à l'église Notre-Dame-de-Cogné à La Rochelle. Il n'existe en France aucune localité appelée Cogné.] Leur fils François né en France, épousa à Montréal, le 25 octobre 1700, Marie Moufflet de Lachine. Pierre, leur fils, né le 1^{er} septembre 1701, épousa Jeanne Caron à Lachine, le 16 août 1724. Peu de temps après, le jeune couple part à Détroit pour y exploiter une ferme à l'est du fort (aujourd'hui propriété de George Hunt, titre no 182) le long du ruisseau Parent. C'est là que Jean-Baptiste, notre personnage, vit le jour le 19 février 1741. Il épousa Marie Louise Robert, le 11 novembre 1760. Il acquit les titres de la ferme de son père dans laquelle il passa sa vie entière. [Cette information n'est pas exacte car Jean-Baptiste vécut un certain temps à Fort Wayne (Ind.)]. Il dirigea à partir de 1763 un moulin à céréales sur le ruisseau Parent, mieux connu sous le nom de Bloody Run, sur les lieux mêmes où le Capitaine Dalyell subit une cuisante défaite dans la nuit du 31 juillet. À ce sujet, Mme Meloche a laissé un témoignage qu'on peut lire dans les *Michigan Pioneer Collections*, v. VII, p. 340-344. Jean Baptiste et son épouse ont donné naissance à huit enfants. Jean-Baptiste est décédé le 16 septembre 1820. Marie-Louise le suivra en 1824.»

7. Rapports de commissions d'enquête

Vers le mois d'août 1763, on commença à tenir des commissions d'enquête afin d'examiner les causes, le déroulement et les conséquences de la guerre que livra Pontiac à Détroit. En voici quelques rapports qui citent le nom des frères Meloche:

RAPPORT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE ORDONNÉE PAR LE MAJOR HENRY GLADWIN, COMMANDANT À DÉTROI, LE 9 AOÛT 1763

Pioneer Collections.
Report of the Pioneer and Historical Society of the State of Michigan together with reports of county, town and district pioneer societies.
Vol. VIII. Lansing: Thorp & Godfrey, State Printers & Binders., 1886. p. 639-642.

Capitaine Hopkins, président
Lieutenant Williams du 17^e Régiment et l'Enseigne Anderson du 55^e Régiment, membres.

M. Rutherford déclare sous serment à la Cour que dans la nuit qui précéda l'assassinat du Capitaine Campble, il dormait chez Monsieur St-Bemand (lequel fut toujours très courtois à son endroit) et qu'il fut réveillé au milieu de la nuit par **François Maloshe** et deux autres individus dont il ne put jamais connaître les noms. Ils le conduisirent dans une petite pièce de ladite maison où on lui exhiba quantité de missives en provenance du fort et adressées au Capitaine Campble, et qu'il fut obligé de lire dans l'ordre chronologique (ainsi qu'on le lui ordonna) afin de savoir si la paix avait été conclue avec la France ou non. Parmi les lettres susmentionnées, le déposant en avisa une écrite par le Lieutenant McDonald et dans laquelle on apprenait que la paix avait été signée au fort, et il se mit à leur lire ladite lettre. Perplexes, les Français reçurent cette information avec scepticisme car à leurs yeux la chose ne leur paraissait en aucun cas possible. Quelques-unes des lettres en question avaient été montrées au déposant soit cachetées, soit ouvertes et confiées au préalable par le Capitaine Campble à **Meloshe** afin qu'il en prit soin au dire de ce dernier. Le jour qui suivit la mort de Campble, on fit comparaître le déposant devant un conseil composé de Français et d'Indiens pour faire la lumière sur les missives en question. Il se souvient qu'à ce conseil assistèrent les personnes suivantes à savoir Batist Campeau, **François Meloshe**, **Batist Meloshe**, Sancho P. Obain, *Louisan Denter interprète indien*, messieurs Domelte, Pero Barth ainsi que plusieurs autres qu'il ne pouvait identifier par leur nom. Lesdites personnes s'empressèrent de signaler aux Indiens qu'ils ne pouvaient croire à une paix conclue avec la France. Le déposant prétendit en outre que Pero Barth ne croyait pas lui non plus à une paix possible. Le Major Gladwin en avait lui-même fait l'annonce afin d'apaiser les Indiens. Présent au susdit conseil et après que lecture fut faite de la lettre du Dr Cuyless annonçant une attaque imminente des Anglais, **Francis Meloshe** dit à voix haute qu'on ne voulait plus jamais entendre parler d'eux, qu'ils étaient tous des chiens. Monsieur Denter avait souvent manifesté au déposant son intention d'aller se réfugier chez les Indiens de peur que le major ne l'envoyât à la potence. Pero Barth avait lui aussi exprimé les mêmes craintes. On racontait souvent que les Français voués à la pendaison étaient ceux qui avaient incité le Capitaine Campble à quitter le fort. Le déposant fut malmené par Monsieur La Tiard près de la maison duquel un Indien, au service du dénommé La Tiard, avait établi sa cabane et planté du maïs. Après la fuite du Lieutenant McDougall, M. Coullière signala au déposant que c'était dommage qu'il eût la vie sauve et que les Français en subiraient probablement les conséquences. Après quoi, le déposant ne dit rien de plus. Détroit, 6 août 1763.

L'Enseigne Poulett déclare que, dans la nuit qui précéda l'assassinat du Capitaine Campble, il dormait dans la même chambre que Rutherford, lorsqu'il fut réveillé à l'instant où **Francis Maloshe** venait chercher Rutherford pour le conduire dans une autre chambre d'où il put entendre des murmures et des froissements de papier. Le lendemain matin, Poulett pressa Rutherford de le renseigner sur l'interrogatoire qu'il venait de subir des Français. À cette demande, Ruther-

ford rétorqua qu'on lui avait formellement interdit de divulguer quoi que ce fût, mais il parla quand même. Bien qu'il se promît de se taire, le déposant répéta sous serment à la Cour les révélations de son compagnon.

Le Lieutenant McDougall déclare sous serment à la Cour que **Francis Meloshe** pratiquait de façon permanente le commerce avec les Sauvages en leur vendant tous les jours du pain et autres marchandises et ce, malgré l'interdiction formelle promulguée par le Major Gladwin d'entretenir toute relation avec les Indiens. Il précise néanmoins que **Meloshe** s'était montré aimable à son égard durant sa captivité.

Entre août et octobre 1763, les autorités questionnèrent messieurs Andreas et Isaac Trueax.

Pioneer Collections.
Report of the Pioneer and Historical Society of the State of Michigan together with reports of county, town and district pioneer societies.
Vol. XXVII. Lansing: Thorp & Godfrey, State Printers & Binders., 1886. p. 650-651.

Isaac Trueax déclare qu'à partir du moment où lui et les autres négociants eurent de quoi vendre, les Indiens et les Français se mirent à transiger jusqu'à ce que tout fût écoulé; que Meloss [François] habitant la maison située de l'autre côté du ruisseau qui la délimitait du fort, vint lui annoncer en privé qu'il avait acquis des Indiens des fourrures dont on avait estimé la valeur à un dollar chacune. Il lui montra aussi la montre qu'il s'était procurée par la même occasion pour qu'il pût la vérifier et dire ce qu'il en pensait. Le déposant déclare en outre que lui et son associé avaient emporté avec eux un millier de peaux qu'ils purent écouler parmi les Français qui se pressaient là et ce, tant et aussi longtemps qu'il y eut des marchandises à échanger. La foule était si considérable qu'on ne pouvait établir avec certitude s'il y avait plus d'hommes que de femmes ou vice-versa.

ISAAC TRUEAX

(1) De là va dériver le terme «buck» utilisé encore de nos jours par les anglophones pour désigner le dollar. Le dollar était censé équivaloir à une peau de castor, généralement celle du mâle ou «buck». (*N. d. T.*)

RAPPORT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE TENUE À DÉTROIT LE 1^{ER} OCTOBRE 1763

Pioneer Collections.
Report of the Pioneer and Historical Society of the State of Michigan together with reports of county, town and district pioneer societies.
Vol. XXVII. Lansing: Thorp & Godfrey, State Printers & Binders., 1886. p. 650-651.

Capitaine James Grant du 60^e Régiment, président.
Lieutenant Bain du Courrier diplomatique et l'Enseigne Anderson du 55^e Régiment, membres.

John Severings, soldat du 60^e Régiment, ayant été fait prisonnier en mai dernier par les Saulteux puis ramené au camp des Outaouais près de la maison de **Melosshe**, déclare que pendant sa captivité il était tenu de travailler sur les trains de flottage que les Sauvages se proposaient d'utiliser en vue de détruire les navires. Il rapporte que deux Français, soit les frères **Melosshe**, collaborèrent avec les Sauvages non seulement à la construction desdits trains de flottage, mais en leur fournissant des vrilles, des haches et autres outils destinés à cette fin. Il fut à un certain moment conduit dans une ferme de la rive gauche appartenant à un Français et où il fut astreint à des corvées. Il apprit que ce Français, dont le nom lui était inconnu (mais il est en mesure cependant d'indiquer à la Cour l'emplacement exact de sa maison), payait les Indiens un demi-boisseau de blé pour quatre jours de travail et que

ces derniers étaient venus lui demander d'abattre une vache; que la femme de la maison avait exigé un reçu de Pondiac et à la susdite femme les Indiens avaient répondu *Panama*, ce qui signifie dans leur langue *bientôt*. Le déposant vit souvent circuler des traites ou des billets émis par Pondiac à l'intention de plusieurs Français en retour des vivres que ceux-ci cédaient aux Sauvages et, après le départ des Indiens, entendit une fois de la bouche de cette même femme que les autorités de Montréal paieraient la moitié des pertes causées par la faute des Peaux-Rouges. James Conner, soldat du 60^e Régiment, déclare qu'ayant été fait prisonnier en même temps que le susdit témoin, il fut conduit dans une propriété d'un habitant, Jacoe St-Aubergh, qui acheta ses services; que peu de temps après, le chef indien Pondiac ordonna à St-Aubergh d'envoyer son prisonnier à la corvée des trains de flottage destinés à détruire les navires; que le Français obtempéra à l'ordre du chef indien en fournissant charrette et cheval et en envoyant, outre son prisonnier, son propre fils au transport des matériaux servant à construire lesdits trains de flottage; que le même jour il vit St-Aubergh donner un bouvillon aux Indiens qui l'assommèrent sur-le-champ à l'entrée de sa maison; qu'un autre jour Piero Bart arriva chez St-Aubergh pour demander au prisonnier ce qu'il pensait de la guerre, si le fort finirait un jour par être investi ce à quoi le captif avait répondu catégoriquement par la négative. Bart, de son côté, prétendait qu'on y parviendrait en deux jours et qu'il irait acheter les services de deux armuriers appelés Jone, lesquels étaient détenus par les Indiens. Bart lui révéla un jour que des soldats de la garnison avaient voulu participer à une insurrection et, profitant du calme de la nuit, s'étaient enfuis du fort en sautant la palissade; qu'une fois dehors, ils avaient été capturés et conduits au camp de Pondiac par un dénommé Rhenbeaux, un habitant du fort, et Bart lui avait conseillé de ne pas ébruiter cette nouvelle aux autres prisonniers anglais (cette conversation avec Bart s'étant déroulée en anglais); qu'il savait que Mayack, St-Aubergh, **Mathias Meloshe et son frère** avaient souvent participé aux conseils convoqués par les Indiens et, bien qu'il fût lui-même prisonnier, son maître, St-Aubergh, lui avait rapporté que ces conseils étaient tenus dans le dessein de prendre les armes contre les Anglais, ce que tous les Français présents avaient refusé de faire, si ce n'est deux mauvais sujets dont un certain Charloc Dusette. Il affirme que son maître St-Aubergh avait fait labourer près de dix acres de terre qu'il mit ensuite à la disposition de quatre familles d'Indiens afin qu'ils pussent y semer du maïs; qu'il avait vu à maintes reprises son maître donner à manger aux Indiens à qui du reste il achetait différentes denrées qu'ils venaient de dérober aux Anglais.

JAMES X CONNER (sa marque).

À cette même séance, Thomas Meares déclara sous serment ce qui suit:

Pioneer Collections.
Report of the Pioneer and Historical Society of the State of Michigan together with reports of county, town and district pioneer societies.
Vol. XXVII. Lansing: Thorp & Godfrey, State Printers & Binders., 1886. p. 650-651.

Thomas Meares, soldat du 60^e Régiment, ayant été fait prisonnier par les Sauvages à Presqu'isle le 22 juin dernier, déclare qu'il fut conduit de là au camp indien à Détroit où il vit le Capitaine Campble et le Lieutenant McDougall en captivité; que peu de temps après l'évasion du Lieutenant McDougall, on l'obligea à assister à l'exécution du Capitaine Campble, mis à mort de la façon la plus barbare et inhumaine qui fût et, s'attendant à subir le même sort aussitôt après qu'on en aurait terminé avec la dépouille mutilée du Capitaine Campble, le

déposant implora la clémence de **l'homme dans la maison duquel [Meloche]** le Capitaine Campble et le Lieutenant McDougall avaient été tenus prisonniers. Cet homme avait répondu à sa demande par la négative, qu'il demeurait toujours son prisonnier, qu'il se promettait en outre de le livrer aux Indiens parce qu'il était Anglais et que les Indiens et les Français étaient solidaires dans cette lutte et, sur ces mots, il se frappait la poitrine, tandis que le déposant continuait à demander grâce sachant parfaitement qu'il n'obtiendrait rien d'eux. Après l'exécution, le **logeur** du Lieutenant McDougall dénonça aux Indiens la requête que venait de lui adresser le prisonnier, ce qui souleva l'ire de ces derniers, lesquels se montrèrent ensuite fort intransigeants envers le captif. Peu de temps après la mort du Capitaine Campble, le déposant fut conduit dans un village indien sur la route menant à St-Joseph à quatre jours de marche, dans lequel village il vit arriver précipitamment dès le lendemain de la défaite du Capitaine Dalyell trois Français (dont il avoue ignorer les noms même s'il pourrait aisément reconnaître leurs visages et localiser les maisons qu'ils habitaient) qui se mirent à raconter aux Indiens de l'endroit avec des manifestations de joie apparente la défaite des Anglais et le grand nombre de morts et de blessés qu'elle avait entraînés parmi eux.

LA DÉCLARATION DE M. JADOC AU MAJOR GLADWIN ET AU CAPITAINE GRANT À LA RÉSIDENCE DU MAJOR GLADWIN, LE 24 DÉCEMBRE 1763, EN SOIRÉE

*Pioneer Collections.
Report of the Pioneer and Historical Society of the State of Michigan together with reports of county, town and district pioneer societies.
Vol. XXVII. Lansing: Thorp & Godfrey, State Printers & Binders.,
1886. p. 656-657.*

Le déposant déclare que lors d'un conseil convoqué entre la fin juin et le début de juillet 1763 par Pondiac et auquel avaient assisté les habitants les plus en vue de la région à savoir Navarre Scheott, Campeau, Currie et **Frank Meloss**, Scheott avait avisé Pondiac que les Canadiens n'iraient pas se battre à ses côtés contre les Anglais, qu'ils n'exposeraient pas leurs femmes et leurs enfants à la ruine et que de toute manière cette entreprise serait vouée indubitablement à l'échec; qu'il y avait cependant dans la colonie quelque trois cents jeunes hommes n'ayant ni parents ni propriétés à perdre qui naturellement pourraient se joindre au chef indien. Suite à cette intervention, Pondiac se tourna alors vers les jeunes gens présents qui acceptèrent immédiatement la proposition d'aller livrer bataille aux Anglais. Kenbarger rapporta au déposant que durant ledit conseil, **Frank Meloss** avait insisté auprès de M. Nevarre, un homme connu et respecté dans la colonie, d'aller rencontrer Pondiac pour lui faire part de la résolution qu'avaient prise les jeunes gens de combattre les Anglais, ce à quoi Nevarre refusa catégoriquement d'obtempérer non sans enjoindre à l'autre de le faire lui-même s'il en avait le désir. Alors Jadoc, au fait des diverses interventions proposées lors de ce conseil, alla rencontrer le jésuite Pero Potie en vue de persuader ce dernier de paraître devant le commandant pour l'aviser de ce qui se passait. Ayant eu vent que le jésuite était sur le point de passer dans l'autre camp et qu'il était déjà en route vers le fort, Piero La Bute et Baptist Gruereme prévinrent ce dernier que Pondiac serait très fâché d'apprendre sa soudaine volte-face, qu'il ferait incendier son église et détruire tout ce qu'il possédait et qu'il irait jusqu'à le tuer lui-même sans hésitation. Ces propos effrayèrent le religieux et l'empêchèrent du même coup d'aller divulguer certains renseignements au commandant, à savoir qu'il avait été décidé au conseil tenu le 5 juillet que la garnison serait attaquée de l'extérieur par les Sauvages et les Français et de l'intérieur par

les habitants français demeurant au fort. *Nota*: Ces renseignements coïncident avec la découverte au fort de trois grosses clés qui auraient servi à ouvrir des serrures dans l'enceinte et corroborent du même coup la déposition de McConie, un soldat du 60^e Régiment, fait prisonnier à la même époque en compagnie d'un camarade connaissant bien le français et par qui il avait été informé que les Français et les Sauvages iraient prendre d'assaut la forteresse de l'extérieur comme de l'intérieur en vue d'anéantir les troupes. À cette fin, Jadoc s'amena dans la maison de Piero Labute pour parler de paix avec Pondiac, en montrant trois doigts de sa main comme pour lui signifier que les trois grands monarques avaient fait maintenant la paix, que s'il s'avisait de s'en prendre aux Anglais, les trois souverains s'exposeraient du même coup au danger, et Jadoc de poursuivre son exposé par d'autres arguments de cette nature auxquels le chef indien semblait vouloir entendre raison en ce moment-là. Mais le susdit Labute, devenu soudain furieux, prévint Pondiac que tout cela n'était que mensonges répandus par les Anglais en vue de les mystifier et que Jadoc lui-même, n'était tout autre qu'un type à la solde des Anglais. Le déposant ajouta en outre que les St-Obaigne et les Campeau, deux familles éminentes de la colonie, avaient proposé de creuser des tranchées à proximité de la forteresse afin d'attaquer la garnison dissimulée derrière les remparts. Il mentionna aussi que l'armurier Bart et Shippaton, tous deux vivants à l'intérieur de l'enceinte, allaient souvent rencontrer les Sauvages tout en racontant à gauche et à droite que les Anglais du fort étaient devenus moribonds et qu'un puissant cri de guerre poussé par un Sauvage suffirait à les faire capituler. Il signala que Currie, Schicott, Meny Chêne, Godfrey et d'autres habitants connaissaient le plan élaboré lors du conseil tenu plusieurs jours auparavant à savoir d'anéantir la garnison, qu'on avait tenté de le mettre à exécution et que par suite des requêtes de Currie, Campeau et autres, il avait été entendu que le Capitaine Campbell devait être sauvé. Piero La Bute aurait mentionné à Jadoc que Currie voulait aussi que Pondiac épargnât la vie du Capitaine Hopkins car il était l'un des leurs, ce qu'il promit de faire s'il parvenait à le rencontrer. Baptist Campeau vint également rendre visite à Jadoc pour lui exhiber certaines lettres ainsi qu'un message qui devaient être envoyés au pays des Illinois par Godfrey et Meny Chêne, et après en avoir fait la lecture, Jadoc fut si surpris qu'il interrogea ledit Campeau afin de savoir s'il avait montré ces pièces au commandant. Ce dernier lui répondit de but en blanc qu'on n'avait plus d'autre commandant que Pondiac, qu'en allant à la messe au fort le dimanche suivant, ledit Jadoc n'y trouverait aucun Anglais, puisque les Français auraient déjà investi l'enceinte. Alors Jadoc voulut savoir comment ils procéderaient pour envahir le fort. En le sapanant par des mines, de répliquer Campeau. Il apprit aussi que Tiffoc, arrivé depuis l'automne du pays des Illinois, aurait déclaré à tous les Sauvages qu'aucune paix n'avait été conclue, que tout n'était que mensonges et que bientôt arriverait au pays des Illinois une armée bien pourvue en munitions. Il logeait dans la vieille maison de Predome. Il souligna que LeVille Beau, Chartoc Campeau et le vieux Predome avaient notamment hébergé et nourri les Sauvages lorsque ces derniers étaient dans le besoin; qu'à en juger par les apparences Rentaigne, Cabbarcher, St-André et St-Bernard étaient tous de braves hommes. Bref si on s'avisait de décrire l'anarchie qui régnait dans la colonie à cette époque, cela fournirait la matière de tout un livre.

8. Documents d'archives divers

En 1769, le risque de voir naître une autre insurrection d'Indiens est maintenant écarté à Détroit, d'autant que Pontiac meurt dans la même année en Illinois. L'attention se tourne de nouveau vers les problèmes de la vie quotidienne. Il faut observer à quel point les frères **Meloche** y sont encore bien visibles, mais pour une toute autre raison.

Pioneer Collections.

Report of the Pioneer and Historical Society of the State of Michigan together with reports of county, town and district pioneer societies.
Vol. X. Lansing: Thorp & Godfrey, State Printers & Binders., 1886.
p. 237-238.

PÉTITION DE DIVERS HABITANTS DE DÉTROI

À son Excellence M. Carleton, Gouverneur de la Province de Québec et de ses dépendances, etc.

Mon seigneur, nous soussignés, citoyens et habitants de Détroit, ayant pris connaissance du document signé et expédié le 14 mai de la présente année au nom du Capitaine Turnbull, commandant de cette localité, et par lequel document nous avons appris que Sa Majesté suivant avis de son Conseil a concédé à M. Macdougall le droit de posséder, cultiver et d'avoir la jouissance de Hog Island et qu'en même temps Elle consentait à ce que ledit M. Macdougall interdise à quiconque de venir y paître toute bête, à défaut de quoi le contrevenant se verrait mis à l'amende, etc.

Considérant les graves préjudices que subiraient les habitants suite à une telle cession, nous voulons porter à la connaissance de Sa Majesté et de son Conseil que nous, habitants de ce pays, jouissons déjà d'un droit de pacage dans cette île. Nous vous prions très respectueusement de considérer que ladite île est un pré communal cédé aux habitants par le défunt M. de la Motte, premier commandant du pays, en vue d'assurer la sécurité du bétail; que ce droit a subsisté jusqu'à nos jours sans qu'il n'y eût matière à discussion; que M. de Tonty, devenu après coup commandant et ayant entrepris de n'en pas tenir compte, voulut bien s'approprier du terrain, mais se vit forcé d'abandonner ce projet après que les habitants eurent produit une requête à cette fin; que M. De Quindre agissant sur l'ordre de M. de Céleron et grâce à l'appui de sa famille et à son mérite personnel tenta lui-aussi d'en obtenir la propriété, mais les habitants eurent tôt fait de l'en dissuader.

Pour cette raison nous, fidèles sujets de Sa Majesté, supplions instamment votre Excellence d'appuyer et de combler nos droits et prérogatives consentis en notre faveur par nos précédents souverains afin qu'ils puissent demeurer en vigueur sous le présent gouvernement. Nous vous prions en même temps de considérer à quel point il serait difficile pour les anciens habitants et fidèles sujets de Sa Majesté de se voir dépouillés de leurs droits et prérogatives au profit d'un étranger nouvellement arrivé en ce pays.

Nous espérons que cette requête obtiendra de votre part tout le crédit qu'elle mérite et que ladite île continuera de demeurer un pré communal tel qu'elle l'a toujours été depuis l'établissement de cette colonie.

Nous soussignés avons l'honneur d'assurer à votre Excellence notre profond respect et demeurons vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Détroit, le 16 mai 1769.

Denoyé
Muilyoux
Jeamose
Owlette
Bouron
Dusault
Beriné
Pierre Réaume

Gouyeau
Théophile
Lespérance
C. Leblond
Girmar (*en son nom et celui de tous les habitants de Larger Point*)
Gamelin
Bufert
Beaubin
St-Louis
Cabadsier
Gabriel St-Auben
Antoin Beauford
Etene. Jacob
Antoine Rivard
Bondy
La Jenness fils
Baptiste Derouillard
François Lebeau
Veaudry Binault
André
François Prudhomme
Joseph Paré
Callière
Miny
Noël St-Aubin
Jaques Campeau
Louis Campeau
Simonnet Campeau
Binault
Bapt. Meloche
François Meloche
Guilbeau
Peltier
Langloir
Joseph Poupar Laflam
Philippe Le Due
Simon Gendron
François Derouillard
Labady
Hipolite Campeau
C. Maran
La Violette
Pierre Robert
Capiché Meloche
Bergeron
Simon Derouillard
Bainault
Fayan
Entaya
Monnerg
Louis Savar
François Chavy
Charles Lafrance
Pierre St-Auben
Charles St-Auben
Bayer
Lauron
Jaques St-Auben
Joseph Cardinal
Pierre Cardinal
Bapt. Campeau père
Bapt. Campeau fils
Réaume
Grejar
Parç
Bonvoloir
La Grand

Toinon Robert
Barthç
Lesperance
Claude Campeau
St-Bernard
C. Gouin
Pierre Prudhomme
Pierre Meloche
La Soye
Grenon
Reault
Baptiste Du four
François Rober
Charles Fontene
Proux
Jaques Charon
Jaques St-Auben

Je, soussigné, certifie que le contenu de cette pétition au sujet de Hog Island ainsi que les signatures sont conformes à l'original.

DÉTROIT, le 27 mai 1769

(Signature) L. DEJEAU, juge

Reçue: Copie d'une pétition de divers habitants de Détroit datée du 27 mai 1769 au cabinet du gouverneur Carleton (No 17) et enregistrée le 18 juillet 1769.

Voici un document non daté qui a trait à certains habitants de Détroit dont une référence intéressante se rapportant à un Meloche. On y mentionne également le nom du Père Potier de sorte que cette liste a pu être rédigée avant sa mort en 1781:

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT DÉTROIT

Pioneer Collections.
Report of the Pioneer and Historical Society of the State of Michigan together with reports of county, town and district pioneer societies.
Vol. X. Lansing: Thorp & Godfrey, State Printers & Binders., 1886. p. 237-238.

En supposant que rien ne survient à Détroit, une partie du détachement devrait se rendre à Michillimackinac afin d'y transporter des vivres et quelques prisonniers, et après les avoir remis aux Indiens, on amorcerait le retour par la rivière des Illinois. L'autre détachement (tel que mentionné ci-dessous), qui m'escortera, partira à destination de Sandusky, situé à trente milles (50 km) de Détroit.

Charles Paris
Le vieux Vaudray
Interprètes du Poste
Vincennes
Sieur Bolon
Interprète de Ste-Geneviève
Mons. du Bardo

RIVE GAUCHE

Faire surveiller Mons. Alexis de Maisonville, capitaine de milice, hypocrite, détesté de la milice et partisan de l'Angleterre. Faire surveiller aussi à la Petite Côte sur la rive gauche le Capitaine Bondy. Mons Monforton doit être également surveillé. Le Capitaine Gamelin et un dénommé Campo, de braves Français.

Le sieur Benac Paulier, un brave et zélé Français ou à défaut son frère; le sieur Isidore Chesne, interprète des Outaouais et des Poux, un homme dangereux ainsi que les

officiers de la milice.

Mess^{rs} Jauguereux, deux frères jumeaux, pauvres gentilshommes qui ont tout perdu pour l'amour du drapeau français. L'un d'eux, François, appuie l'Angleterre.

Sieur Pierre Drouillard, interprète des Hurons; le sieur Baby, interprète des Loups et des Shawanis.

Abandonnant une expédition de vingt Français et de trente Sauvages dont il était le chef, le sieur Letourneux rendit le pavillon américain qu'il avait accepté de M. Lintot.

Quittant Rocher de Bout à 24 milles (40 km) de Détroit, on trouva des munitions, des vivres et un négociant. Il n'est pas indispensable d'inventorier les canons qui furent abandonnés à différents endroits près du poste.

Où est situé le poste auquel les Anglais pouvaient obtenir de l'aide en vue de leurs expéditions contre les Chatouinoux?

Sandusky situé à 30 milles (50 km) de Détroit sur le lac Érié où ils purent obtenir quelques renforts afin de garder ensemble les Chatouinoux des principaux villages environnants et des régions supérieures.

DISTRICT SUD

M. Labelle père, les Baubin du nord et du sud; M. Mazontel Godet, père de M. Placy; le Père Potier, un brave vieillard parlant le huron, (Morrisseau s'en méfie); **Melosche, un brave Français**, Drouillard vivant près du moulin à vent; Monforton a l'œil sur lui car il n'appuie pas les Anglais et il est malhonnête; Baby, négociant au fort; Adhémar, négociant, un homme dangereux; M. Grégoire, partisan des Anglais et aussi un vaurien; Navarre père, un fourbe; Antony, ne vaut pas cher; et Baubin, un débauché.

DISTRICT NORD

Messrs. Chacehton et Merchants à trois quarts de mille du fort avec qui le fier commandant prend parfois son (un blanc). Si nous l'invitions à dîner, nous serions en très bonne compagnie.

Les distances entre ces postes? Qui sont les capitaines de milice? Décrire leur caractère.

Sur les rives occupées par les Poux (ou vers le Nord) 1^{er} M. Gamelin, 2^e sur l'autre route menant à Fort James, Campeaux, le 3^e, Battiste Campeaux fils dont la troupe refusa de marcher à sa suite, ce qui fut confirmé.

RIVE GAUCHE

Combien de milices se trouvent à Détroit?

1^{er} Alexis Maisonville, doit être pendu; 2^e M. Bonday dont la troupe refusa de marcher à sa suite, ce qui fut confirmé.

Est-ce que le territoire au sud est immense ou petit, c'est-à-dire quelle est la distance nécessaire qu'il faut parcourir pour aller aux habitations?

Cinq milles (8 km) sont inhabités au sud, quatre milles (7 km) le sont en deçà du fort et un mille seulement l'est au nord de celui-ci.

Étendue de trois milles (5 km) au nord et un mille le long de la rive occupée par les Poux.

Après avoir parcouru la rive gauche, serait-il possible de traverser la rivière en direction de l'île aux Cochons afin d'atteindre la rive droite?

Oui, c'est possible par là-haut.

Vous demandez où sont les Américains?

On dit qu'ils sont au fort.

Sur quelle distance peut-on marcher vers le fort sans être vu?

Quelles sont les nations (et leur nombre) vivant près de Détroit qu'il faut craindre en particulier et qui sont leurs alliés?

Les Outaouais, 250 au total, sont avec nous. Un petit

village huron ayant vue sur le fort et dont les habitants nous défient au point qu'ils pourraient nous vaincre. On suppose qu'ils se sont retirés pour l'hiver.

Pierre Desouilliers, interprète des Hurons, et Isidore Chesne y sont aussi présents. Tucker, un Anglais, se trouve au fort et il est interprète des Outaouais et des Poux.

Voici d'autres extraits se rapportant aux *Renseignements concernant Détroit* dont les sections intitulées RIVE GAUCHE et DISTRICT SUD sont tirées cette fois d'une autre source:

«Quelques Canadiens aux quatre coins des États-Unis», Mémoires de la Société généalogique canadienne-française, Vol. VI, no 2 (avril 1954), p. 92-93. (*Texte original en français*)

Les noms que nous citons ici sont extraits des notes recueillies dans la Collection Haldimand des Archives fédérales par l'archiviste Fabien Vanasse et qui sont conservées aux archives du séminaire de Trois-Rivières.

«Dans des ordonnances du Colonel de la Balme, du 22 au 27 octobre 1780, on relève les noms suivants: M. Saint Cor (?), Baptiste de Lisle, Beaubien, Charlot Panis, interprète à Vincennes, le Vieux Vandry, interprète à Vincennes, Alexis Maisonville, capitaine de milice («homme à deux faces, haï des miliciens et partisan anglais»), le Capitaine Bondy, le Capitaine Gamelin («bon français»), le nommé Campo, Isidore Chesne, interprète pour Outaouais («homme dangereux dont il faut se saisir ainsi que les officiers de milice»), le sieur Pierre Drouillard, interprète des Hurons, le sieur Baby, interprète des Loups, le sieur Létourneau, chef d'une expédition de 30 sauvages que les Américains ont voulu faire assassiner; il rendit leur pavillon qu'il avait accepté de M. Lintot.

Habitants chez qui il y avait des dépôts de poudre et de Plomb, des armes, couvertures, draps, chemises et autres marchandises de traite, au Poste de Vincennes, en 1780: M. Barthélemy, M. Rivard, M. Lorraine, M. Gouin, du Détroit, M. Lascelle, M. Pottevin, M. Paillet, M. Duplessy, un américain nommé George, associé d'Israël Duparte.

Postes où il y a des traiteurs avec des marchandises: La Roche-du-Bout, à 24 lieues du Détroit, dépôt où se trouvent des munitions de guerre et de bouche, et un traiteur. Il y a des canons abandonnés aux alentours de ce poste.

Côté du Sud: M Labelle père, les Beaubien; Nord et Sud: M. Mazontel Godet, parent de M. Placy, le Père Potier, «bon vieillard parlant Huron», Morrisseau, **Meloche**, «bon français», Drouillard, (au Moulin à Vent), Baby et Marchand (au Fort), Adhémar, marchand. Du côté du Nord: Mons. Gamelain; de l'autre côté du fort, Jacques Campeaux, Baptiste Campeaux, fils.»

9. Les travaux du Père Lajeunesse

Ernest Lajeunesse. *The Windsor Border Region, Canada's Southernmost Frontier*. (Toronto: University of Toronto Press, 1960).

p. lxxvii Les relations de Pontiac avec la famille Meloche

«Pontiac, qui séjournait alors (1763) dans l'île aux Pêches (Peach Island) à l'entrée du lac St-Clair, se réserva pour lui-même la prise du fort Détroit. Il campa en compagnie de 800 guerriers sur la rive droite, à l'est du ruisseau Parent, à environ un mille et demi (3 km) en amont de la forteresse. La maison de son vieil ami, feu **Pierre Meloche**, lui servit de quartier général. De là, il assiégea la garnison britannique composée de 120 soldats rassemblés à l'intérieur de la place forte.»

p. lxxviii L'appui des Français à la cause de Pontiac

«[...] Le long des rives rôdaient des bandes d'Indiens qui se proposaient de voler dans les fermes des Français ou d'abattre des chevaux, des vaches et des cochons. Quand les céréales

vinrent à manquer, les Peaux-Rouges se mirent soit à les dérober, soit à les réquisitionner. Les colons qui vivaient à l'extérieur du fort n'eurent donc pas le choix. Ils durent céder une partie de leurs provisions afin de sauver leur vie, mais à part quelques exceptions, la plupart d'entre eux déclarèrent qu'ils ne pouvaient participer à cette guerre à cause du serment qu'ils avaient prêté.»

p. 61 Description de la bourgade de Pontiac sur la rive gauche

(À partir d'une déposition dictée par Charles Stuart, emprisonné à Détroit en 1755-56)
«[...] à environ 2 ½ milles (4 km) au delà de l'endroit où a été affecté le Capitaine Jarvis [Gervais] se trouve le village des Hurons comptant de 60 à 70 maisons. À l'extrémité supérieure du village, face au lac Huron, s'élève l'église et le presbytère, et on peut apercevoir à proximité un potager et une plantation [...] Le village des Hurons comprend approximativement 230 guerriers, dont environ 70 sont des garçons âgés de 10 à 17 ans déjà engagés dans la guerre. Lorsqu'ils partent en expédition, les guerriers dressent un camp dans un coin isolé à une quinzaine de milles (25 km) de distance où ils manigancent quelque mauvais coup. Ils y apostent plusieurs garçons en compagnie d'hommes mûrs et de deux femmes pour prendre soin de leur camp en attendant qu'ils reviennent avec leur butin.

À deux milles (3 km) environ en amont du village huron se dresse la bourgade des Tawaws. Entre ces deux agglomérations vivent trois familles françaises - dans ce même espace poussent trois plantations appartenant à trois marchands français vivant au fort Détroit. - Dans la bourgade des Tawaws on compte environ 90 maisons ou cabanes indiennes, mais pas d'église. Les Tawaws forment une nation païenne non convertie à la religion catholique romaine [...] C'est une nation de barbares malfaisants [...] Les guerriers tawaws ne sont pas légion, ayant perdu plusieurs combats durant les incursions et les assauts lancés précédemment contre les Anglais de Pennsylvanie, Virginie, etc. J'ai vu deux bandes des leurs partir combattre les Anglais, l'une comptait 25 hommes, l'autre environ 35; les deux bandes partirent à cinq jours environ d'intervalle, et je suppose que celles-ci se composaient de la majorité de leurs guerriers.»

Appendice J

Passages qui font mention de la famille Meloche dans les écrits du Père Potier

Dans la préface de la traduction anglaise du «Journal de la conspiration de Pontiac» contenue dans *The Siege of Detroit in 1763*, R. Clyde Ford invoque un certain nombre d'arguments à l'effet que le Père Potier ne serait pas l'auteur de ce journal dont entre autres celui-ci:

«Autre détail: Elliot (Richard R. Elliott, citoyen et historien local) dans ses recherches relatives à l'histoire des missions jésuites à Détroit soutient que le Père Potier entretenait une franche amitié avec **Jean-Baptiste Meloche** qui possédait une ferme en amont du fort et qui se révéla être un intime et un proche conseiller de Pontiac. Il a été également démontré que le religieux lui-même était en bons termes avec le chef des Outaouais. En dépit du fait que tous les habitants de la région savaient que **Meloche** avait été mis dans le secret des projets de Pontiac, il faut comprendre que l'auteur du manuscrit n'a aucune considération pour Pontiac qu'il qualifie ouvertement d'assassin, de traître, d'escroc et de païen.»

On a reproduit cet extrait tiré du précédent appendice afin que le lecteur puisse mieux apprécier les liens étroits qui unissaient le curé de la paroisse de l'Assomption à la famille Meloche.

Fifteenth Report of the Bureau of Archives for the Province of Ontario. (Toronto: 1918-1919)

et

The United States Catholic Historical Magazine. Vol. IV, no XIV, avril 1891-1892 (New York: 15 Barclay St.)

p. 149

«Le moulin du **Sieur Meloche** dont il est fait mention à maintes reprises dans le manuscrit, était situé sur la rive gauche du détroit, à l'est de la pointe Ottawa ainsi que de la bourgade des Outaouais où avaient été construits le quartier général et la cabane de Pontiac. Ce dernier manifestait une grande confiance en **Meloche** de sorte que tous les deux devinrent très vite des amis. La ferme de **Pierre Meloche** était à cette époque séparée de celle des Parent par un ruisseau [...]. Le lecteur devra tenir en considération que durant la période décrite dans le manuscrit, la rive droite du détroit s'étendait du pont Parent jusqu'à l'embouchure du Savoyard alors que la gauche allait du moulin de **Meloche** à la baie. Ces lieux furent le théâtre des événements relatés dans le texte que l'on va lire.»

p. 319

«Lorsque le Père de la Richardie jugea nécessaire d'agrandir ou de reconstruire les bâtiments situés dans la mission huronne, **Meloche**, Janis et Parent furent approchés. Chacun présenta un devis, les matériaux requis furent promptement livrés et payés, et les travaux dûment complétés dans la même année, tel qu'il est attesté d'ailleurs dans le livre de comptes du Père Potier.»

p. 443

«**Pierre Meloche** fut le charpentier et le fournisseur de bois d'oeuvre qui a servi à la construction de l'église, du presbytère et des autres bâtiments. Son moulin à scie était situé à Walkerville bien que lui-même habitât sur la rive droite du détroit, près du ruisseau Parent, ainsi qu'il a été signalé plus haut. Sa sœur avait épousé Nicholas François Janis, tailleur de pierre et maçon, qui accomplit de nombreux travaux dans la mission. Le nom de **Pierre Meloche** fut en étroite relation avec les événements survenus lors de l'insurrection de Pontiac. La scierie de **M. Meloche** se dressait près

de la bourgade des Outaouais et une amitié chaleureuse unissait Pierre et le célèbre chef des Outaouais. Tous les deux nourrissaient une haine sans merci à l'endroit des Anglais. Sur cette question, le lecteur est prié de consulter l'ouvrage de Parkman intitulé *Conspiracy of Pontiac*.»

p. 445-446

ANTÉCÉDENTS FAMILIAUX

«L'étude de la généalogie nous fait connaître des hommes remarquables et dont les noms méritent d'être cités parce que ceux-ci se sont montrés dignes de leur époque.

L'un en particulier était père de 22 enfants, tous nés de la même mère et dont les baptêmes, les mariages et les inhumations respectifs sont consignés dans les registres de la paroisse de Ste-Anne. Quatre d'entre eux moururent durant leur minorité dont deux en bas âge, cinq à l'âge adulte et neuf se sont alliés à des familles en vue.

Pierre Meloche eut de la même femme douze enfants dont onze lui survécurent et qui s'unirent aussi à des familles éminentes. Toutes ces alliances ont fait souche et sont à l'origine de la race franco-américaine de Détroit, laquelle en dépit de la prépondérance marquée des autres cultures environnantes qui y foisonnaient déjà à cette époque, conservait encore (en 1891-92) sa religion, ses mœurs et sa langue.»

Robert Toupin avec le concours de Pierrette L. Lagarde. *Les écrits de Pierre Potier.* (Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa, 1996) (*Texte original en français*)

Livres de comptes
de la mission huronne et de la paroisse
Notre-Dame de l'Assomption

p. 524

Oct. 13 je dois 13^{ll} 10 s. à jaqueau s. aubin pour avoir moulu 9 minots de blé au moulin de **meloche**, à 30 sols du minot

p. 531

je dois à **meloche** pour tous les batimens qu'il m'a fait[s] et qu'il doit me faire 3100 Livres

[...]

Payé a **meloche** pour mes batimens 985^{ll}, qu'il a pris de Cuillerier qui me les devoit... 4^{ll} sur valet qui me les devoit... 101^{ll} en chats que je lui ai donné. somme totale donnée audit 1090^{ll}. Le meme à reçu de Caron à ma decharge La Somme de 300^{ll} total 1300^{ll} de binau pour ma terre 1900^{ll}.

p. 532

Ledit **meloche** est payé de tout ce que je lui devois, exceptez 90^{ll} que Mini ou binau Lui payera L'an prochain 1744, comme Ledit **meloche** L'a accepté... de plus au meme 10 messes qu'il m'a commandées pour saguin

p. 533-534

Meloche à fourni et employé 300 planches pour couvrir ma maison et mon eglise à 45^{ll} le cent, toutes employées : sur quoi il a reçu 90^{ll} ce 10 juillet 1744... j'ai preté au meme **meloche** 400 grands cloux et 200 moyen qu'il me rendra au besoin... je Lui ai fait Livrer par M^r S. pierre La somme de 128 liv: à compter pour La fourniture et employ des planches qu'il a fournies et employées, et qu'il doit fournir et employer jusqu'a ce que ma maison et eglise soient entierement recouvertes

p. 538

[...] 100 pistoles a **meloc[he]** pour La charpente de L'eglise

du refectoir[e] et du reste...

p. 545

à **meloche** une charrue, 10^{ll}

p. 546

J'ai fait marché avec **meloche** pr La charpente de mon eglise, maison, Couverture & p^r la somme de 1000 liv - et p^r chaque 100 de planches et de madriers à 60^{ll}. - et p^r ce qu'il me sciera à 30^{ll} le 100

item avec janis, pr 2 cheminées de pierre, foyers : p^r later, crepir, rendre et blanchir

Le tout cy-dessus que **meloche** doit me faire p^r La somme de 850 liv: et 3 minots de blé d'inde; et s'il rendit Les dehors, je lui dois payer 300 liv: de plus *(Ce dernier détail était sans doute une sorte de prime que l'on octroyait à l'entrepreneur ainsi qu'en fait foi un contrat subséquent.)*

p. 547

[...] Niagara a rendu ici de chez **meloche** 253 planches; de plus 90 madriers; de plus 20 madriers; de plus 293 planches : total 660. le Chariage 39^{ll}... Regis m'a charié de chez **Meloche** 192 madriers de bois blanc; de plus 40 madriers de 15 pies

Parent a pris chez nous au fort: 1° 2. madriers ou planches; 2° 15 ici; 3° 7 la meme; 4°. 4 chez **meloche** et 14 chez robert, avec 12 que regis Lui a remis

p. 548

Meloche. je lui ai payé 100^{ll} moins 10 s: sur ses ouvrages, en menues pelleteries. - de plus 30^{ll} à Lui payées à ma decharge par M^e Caron. - de plus [22] 100 pistoles à lui payées à ma decharge par Le s^r Carignan Commerçant au detroit. - de plus payé au susdit 300^{ll} par M^r navarre. - il est fini de payer

p. 549-550

je dois à louison 4^{ll} pour 4 poulets -. de plus 4^{ll} pour 4 poulets

je dois à la fleur 6 livres de Cendrée à 15 sols La livre
j'ai payé à **meloche** 144 livres de plomb brute, en payement des 60^{ll} que je lui devrai pour L'etable qu'il me doit faire

p. 550

J'ai fini de payer **meloche** pr L'etable qu'il m'a faite, il est aussi payé p^r tous mes <batimens>

[...]

J'ai repondu à **meloche** pour un minot de blé d'inde p^r M^e royalle

je dois à Cecyre Le chariage de 25 pieces de bois de sciage
je dois à Moran 20^{ll} pr le chariage de 49 pieces de bois de sciage au moulin de **meloche**

p. 553-554

J'ai preté à parent des mis Les pieces de bois de sciage que j'ai au moulin de **meloche**, à Condition qu'il en rendra autant sur la meme place au printems prochain 1751

p. 556

... des 9 ou 10 pieces de sciage de pin & j'ai cedé à **meloche** Lesdittes pieces pour 2 charettes qu'il me doit faire, une à blé et L'autre pr toutes sortes d'usage

p. 564

je dois à **Meloche** 1... baril d'eau de vie (Livré 1... baril de poudre 30.^{ll} en pelleteries 20.. Livres de plomb.. (livrées Pour 400 planches qu'il doit me livrer

George Paré. «Pierre Potier, S.J.» in *Report 1951*. (Canadian Catholic Historical Association)

p. 53

«Malheureusement les pages qui décrivent les événements et la conduite des affaires durant les années 1759, 1760, 1761, 1762 et 1763 ont été supprimées par le Père Potier, vraisemblablement par mesure de prudence. Les Français habitant cette région éprouvaient avant et après la conquête une vive appréhension face à l'influence arbitraire exercée par le commandant anglais qui incarnait la loi et l'autorité sur ce territoire passé sous la suprématie britannique. Les cordiales relations existant entre les Pères Potier et de la Richardie et **Pierre Meloche**, la solide amitié qui unissait ce dernier au grand chef des Outaouais, sans oublier aussi les connivences liant Pontiac au reste de la famille **Meloche** auraient entraîné des conséquences fâcheuses pour les prêtres missionnaires et leurs amis si ces feuillets s'étaient retrouvés entre les mains du commandant. Voilà ce qui nous semble être l'hypothèse la plus plausible pour expliquer l'absence des années 1759-1763 dans ce manuscrit.»

Appendice K

Les Meloche, une famille de pionniers

Même si les villes nord-américaines énumérées ci-dessous connurent au début de leur histoire de fortes migrations françaises, il est de notoriété que les descendants de ces populations perdirent graduellement leur langue ayant choisi de se mêler à la majorité anglo-saxonne. Le lecteur ne sera donc aucunement surpris de constater le peu d'importance qu'accordent les historiens au sujet de la contribution française dans certaines régions des États-Unis. D'autre part, les renseignements concernant nos ancêtres, notamment les femmes mariées qui par la force des choses ont adopté le patronyme de leur époux, finissent par devenir de plus en plus rares au bout d'à peine deux générations.

1. Premiers habitants de Vincennes (Ind.)
2. Premiers habitants de Cleveland et Sandusky (Ohio)
3. Premiers habitants de Fort Wayne (Ind.)

1. Premiers habitants de Vincennes (Ind.)

Vincennes fut à la fois un fort frontalier et un poste de traite de l'Indiana longtemps fréquenté jusqu'à la fin de la guerre de 1812. La situation de la bourgade en faisait un point stratégique sur la rivière Ouabache, tributaire du Mississippi. Le premier Meloche à venir s'y établir ne venait pas de Détroit mais de Montréal et, par surcroît, n'était pas de sexe masculin. Il s'agit de Marie Josephte Meloche.

Marthe Faribault-Beauregard. *La population des forts français d'Amérique, XVIII^e siècle: répertoire des baptêmes, mariages et sépultures célébrés dans les forts et les établissements français en Amérique du Nord au XVIII^e siècle.* 2 v. (Montréal: Editions Bergeron, 1982 et 1984) (*Texte original en français*)

p. 34
CARDINAL, FRANÇOIS, N. 17-03-1778, B. 18-03-1778, fils de Nicolas & Marie-Joseph Girard. Par. François Campaignote; Mar. **Joseph Meloche**; Phillibert a suppléé aux cérémonies du baptême. Gibault, ptre.

p. 41
DE LHILLE, AMABLE, N. 19-04-1780, B. 20-04-1780, fils d'Amable et **Josette Meloche**. Par. François Vachet dit St-Antoine; Mar. Louise Racine; Phillibert.

DE LHILLE, CHARLOTTE, B. 15-02-1776, fille d'Amable & **Joseph Meloche**. Par. André Aler; Mar. Charlotte Renaud; Phillibert a suppléé aux cérémonies du baptême. Signé Gibault, ptre.

DELISLE, EUSTACHE, N. 19-09-1784, fils d'Amable & **Joseph Meloche**. Par. le Sieur François Bosseron; Mar. Angélique Racine; Payet, ptre, miss.

DELISLE-DELHILLE, FRANÇOIS, N. ce jour, B. 18-03-1782, fils d'Amable & **Joseph Meloche**. Par. Guillaume Paget; Mar. Joseph Poirer-Desloges; Phillibert. Payet, ptre, miss.

DELHILLE, MARIE-JOSEPH, N. ce jour, B. 18-01-1778, fille d'Amable & **Joseph Meloche**. Par. Joseph André; Mar. Joseph Girard; Phillibert a suppléé aux cérémonies du baptême. Gibault, ptre.

p. 47

GUITARD dit LAGRANDEUR, FRANÇOIS-XAVIER, N. ce jour, B. 06-02-1781, fils de Pierre & Monique Morand. Par. Frs Ridday Bosseron; Mar. **Marie Joseph Meloche**; Phillibert.

AMERICAN STATE PAPERS. DOCUMENTS OF THE CONGRESS OF THE UNITED STATES

Les hommes qui avaient servi dans la milice de Vincennes avant août 1791 se virent accorder en 1811 des terres dans les territoires de la Louisiane ou du Missouri. Antoine Meloche dit Livernois fut l'un de ces concessionnaires. Cet Antoine aurait été vraisemblablement le demi-frère de Marie Josephte Meloche

Vol 1, 1832

Droits de propriété dans le district de Vincennes
C. Liste des terres concédées par les différents gouverneurs en vertu des droits de la milice. Celles qui sont numérotées ont, dans leur ensemble, été l'objet d'un relevé d'arpentage au sud-est de la rivière White.

<u>Cédants</u>	Meloche, Antoine
<u>No du lot</u>	97
<u>Arpenté ou non</u>	--
<u>Propriétaires actuels</u>	M. James Johnson

Vol. 2. 1834

Droits de propriété dans le Territoire du Missouri
Certificats délivrés durant le mois de mars 1811 par le Bureau des commissaires en vue de vérifier ou de rectifier des titres de propriété dans le Territoire de la Louisiane.

No	715
Date	31 mai
Nom du cédant	Anthony Hibernois alias Meloche
Terre accordée à	Richard Jones Waters
Nature du droit	Concession
Cours d'eau	Lake St. Ann
Nombre d'acres	--
Nombre d'arpents	240
District	New Madrid
No	955
Date	10 juin
Nom du cédant	Antony Mesloches alias Hibernois
Terre accordée à	Antony Mesloches alias Hibernois
Nature du droit	Droit d'exploitation
Cours d'eau	Little Prairie
Nombre d'acres	--
Nombre d'arpents	200
District	New Madrid

THE PUBLIC LANDS, Volume VII, 1860.

C. Liste des terres de 100 acres concédées par les gouverneurs aux miliciens à Vincennes, le 1^{er} août 1790.

La première colonne du tableau ci-dessous contient les noms des personnes à qui furent accordées une terre de 100 acres par les différents gouverneurs conformément à la loi adoptée par le Congrès, le 3 mars 1791, pour avoir servi à titre de miliciens à Vincennes depuis le 1^{er} août 1790. La deuxième colonne regroupe les numéros des lots attribués aux bénéficiaires tels qu'ils figurent dans la liste générale des

lots concédés sur la rive sud de la rivière White. La troisième comporte les noms de ceux qui ont déclaré leurs titres au bureau de la publicité des droits en tant que cessionnaires ou autres.

Les nombreux lots détenus par ces personnes et auxquels on n'a attribué aucun numéro dans la deuxième colonne, ont avec la permission des gouverneurs le même droit d'en disposer en y apportant toutes les améliorations qu'elles désirent, même si les terres n'ont pas été auparavant l'objet d'un relevé d'arpentage en bonne et due forme.

Cédants	Numéro	Propriétaires actuels
Melloche, Antoine	97	M. James Johnston

2. Premiers habitants de Cleveland et Sandusky (Ohio)

Voici l'histoire d'un jeune homme appelé Pierre Meloche qui passa la plus grande partie de sa vie adulte parmi des colons anglophones du sud-est du Michigan et du nord de l'Ohio.

Les documents de l'époque nous brossent un portrait intéressant de ce personnage. On le décrit entre autres comme étant un simple soldat vendant ses services au plus offrant.

Les textes l'identifient de différentes manières:

Perrie Melosh
Pierre Malosh
Peter Maltosh
Peter Melish
Peter Milosh

Tous ces noms renvoient cependant à une seule et même personne, Pierre Meloche, petit-fils de Pierre Meloche de Détroit. J'ai découvert l'existence du jeune Pierre en lisant cet article de journal paru en 1895.

Télesphore Saint-Pierre. *Histoire des Canadiens du Michigan et du comté d'Essex, Ontario*. (Montréal: Gazette, 1895), p. 159. (*Texte original en français*)

«[...] **François Meloche**, né en 1674 à Notre Dame de Cognes, évêché de La Rochelle, et marié en 1700 à Montréal, à Marie Mouffet dit Champagne. C'est de ce mariage que naquit Pierre Meloche, qui s'établit à Détroit en 1730, et est désigné sur les registres comme bourgeois. Pierre était né en 1701, et avait épousé Jeanne Caron, à Lachine, en 1729. Il obtint la concession d'une terre et mourut en 1760. Il laissait six filles et cinq fils, tous mariés. Un de ses petit-fils, **Pierre Meloche**, fut au nombre des fondateurs de Cleveland (Ohio).»

Rose William Ganson. *Cleveland, the Making of a City*. (Cleveland: World Pub. Co., 1950), p. 36.

«**Pierre Meloche** - ou **Maloch**, Français qui arriva à Cleveland durant l'année 1797 et qui y resta jusque vers 1808.»

Samuel P. Orth. *History of Cleveland, Ohio*. (S. J. Clarke Pub. Co., 1910), Vol. I, p. 98.

«Whittlesey fournit la liste suivante des premiers colons: 1797 - Lorenzo Carter...; **Pierre Meloche**; [...]»

Charles Whittlesey. *Early History of Cleveland, Ohio*. (Cleveland, Ohio: Fairbanks, Benedict, 1867), p. 446-7

«Déclaration de Mme Julianna Long.
14 juin 1866

À mon arrivée à Cleveland en 1804, je demeurai

chez le juge Huntington. Mon père, John Walworth, quitta Painesville pour aller s'établir à Cleveland en avril 1806; [...] Lorsque le juge Walworth arriva à Cleveland, plusieurs personnes telles que le juge Huntington, le Major Spafford, David Clark et **Pierre Meloche**, un français, s'y trouvaient déjà. **M. Meloche** demeura à Cleveland jusqu'aux alentours de 1808 puis retourna vivre à Détroit [...]»

op.cit. p. 454

«Document sur les premiers colons
1797

Lorenzo Carter et Rebecca Carter, (née Aikin;) [...]; **Pierre Meloche**; Peleg Washburne, qui mourut dans la même année.»

Gertrude Van Rensselaer Wickham. *The Pioneer Families of Cleveland*. Vol. 1. (Evangelical Pub. House, 1914). p. 32

«1797 Mariage de William Clement et Chloe Inches, le 4 juillet 1797.

On venait tout juste de célébrer le 21^e anniversaire de la Déclaration d'Indépendance. Seulement 19 années séparaient les événements de Valley Forge de cette journée de festivités à Cleveland et à peine 14 de la fin de la Guerre d'Indépendance. Donc cette journée du 4 juillet comportait une signification toute particulière pour ces pionniers de Cleveland. Ils y avaient vécu et souffert des moments difficiles, perdu même des êtres chers lors du récent conflit. Cela ne les empêcha pas outre mesure de participer avec enthousiasme aux célébrations du 4 juillet.

Je présume que ce premier mariage à Cleveland fut, dans toute l'histoire de cette ville, le seul à pouvoir accueillir la population entière, soit 24 personnes. Il n'y eut donc aucun faire-part mal adressé ou qu'on aurait omis d'envoyer, bref tous ces désagréments qui habituellement pavent la voie à des affronts imaginaires ou à d'éventuels malentendus.

Chacun des habitants du village fut selon toutes les apparences invité sans cérémonie à assister à cette manifestation patriotique et mondaine. Outre les jeunes mariés, étaient présents M. et Mme Job Phelps Stiles, M. et Mme Ezekiel Hawley, M. et Mme James Kingsbury, **deux jeunes hommes de la ville** - Edward Paine et **Pierre Maloch**, le pasteur, le révérend Seth Hart, le directeur de la Connecticut Land Co. et M. et Mme Lorenzo Carter, chez qui se réunit la noce, soit 14 adultes. Naturellement, ces réjouissances nuptiales furent agrémentées par la grouillante marmaille issue des jeunes ménages présents: dix bambins au total.

Puisqu'il n'y avait que des couples mariés dans le village et des enfants, Chloe dut être privée de la compagnie de demoiselles d'honneur à l'occasion de cette journée mémorable. Quant à savoir si l'un des **jeunes hommes** présents servit de garçon d'honneur au marié, les documents sont muets sur la question.

Enumeration of Cleveland. (Cleveland: 1802), conservé à la Western Reserve Historical Society, Cleveland (Ohio).

«On a compté dans le canton de Cleveland 26 célibataires de sexe masculin âgés de 21 ans et dont les noms apparaissent dans la liste ci-jointe. Signée par moi le troisième jour du mois de juin 1802.

Ezekiel Holley Constable (signature)

Liste des célibataires de sexe masculin âgés de 21 ans habitant le canton auquel on m'a affecté
Ezekiel Holley Constable (signature)

Chefs de famille chez qui on trouve un célibataire âgé de vingt et un ans	Nombre de célibataires âgés de vingt et un ans y compris les chefs de famille
Amos Spafford	5
Samuel Huntington	3
Lorenzo Carter	5
David Clark	1
Jack(?) Tharp(?)	2
(Nom illisible)	2
Medcalf Carter	1
Isaac Tilotson	1
Nathan Chapman	1
Nathaniel Doan	2
Timothy Doan	4
John Moss	2
Joseph Burk	2
Radolfus(?) Edwards	2
James Kingsbury	4
Samuel Hamilton	2
James Hamilton	1
Elijah Gunn	4
(Nom illisible)	1
William Williams	1
Adam Lock	1
Richard Hurd	3
Richard H Bliss	1
John Craw	2
Sylvanus Burk	4
William Ayres	4
Robert Car	1
Ezekiel Holley	4
Perrie Melosh	3
John Delia(?)	2
Oliver Coffin	1

Une liste exhaustive des célibataires de sexe masculin âgés de 21 ans habitant le canton de Cleveland»
Ezekiel Holley Constable (signature)

Twentieth Century History of Sandusky County, Ohio and Representative Citizens, Basil Meek. (Chicago: Richmond-Arnold Pub. Co., 1909), p. 134.

ALBERT R. CAVALIER

M. Cavalier naquit le 8 octobre 1806 sur les berges de la rivière aux Raisins, là où s'étend aujourd'hui la ville de Monroe (Mich.). Craignant l'hostilité des Indiens, les colons blancs quittèrent les lieux deux ans plus tard pour aller s'établir à Presque Isle à l'embouchure de la rivière des Miamis. En janvier 1813, Albert, qui venait d'avoir sept ans, partit avec ses parents, M. et Mme Joseph Cavalier, et une vingtaine d'autres familles françaises en direction de Lower Sandusky afin de bénéficier de la protection des troupes stationnées au fort Stephenson. Le convoi se déplaça sur des traîneaux pourvus de simples planches en guise de patins le long des rives du lac jusqu'à Port Clinton, connu alors sous le nom de Portage. À cette étape du voyage, on s'inquiéta avec raison de la fortriture des chevaux, mais **Peter Maltosh** qui dirigeait le convoi décida de poursuivre la route jusqu'au fort Stephenson. Il alla chercher des renforts et rejoignit le convoi à Muskallonge Creek accompagné d'un détachement de militaires qui escortèrent les fugitifs vers la place forte. Durant l'hiver le groupe fut logé à l'étroit dans la caserne du fort et, au printemps, occupa des cabanes disséminées dans le voisinage de l'enceinte de façon que tout un chacun pût regagner aisément les portes de la palissade en cas d'attaques

surprises des Indiens. Le 1^{er} août 1813, le gouvernement ordonna aux familles françaises de partir en direction d'Upper Sandusky. Comme Joseph Cavalier et sa femme étaient décédés entre-temps au fort, Albert fut pris en charge par son oncle, Thomas DeMars. Dès le lendemain, sur la route qui les menait à Upper Sandusky, les fugitifs entendirent tonner le canon: c'était signe que l'on se battait au fort Stephenson. Les familles demeurèrent à Upper Sandusky sous la protection des troupes du gouvernement jusqu'à la fin de la guerre. Ceux qui montraient des dispositions pour le service militaire s'enrôlèrent et firent preuve de bravoure au front.

History of Sandusky County, Ohio with Portraits and Biographies of Prominent Citizens and Pioneers, 1812-1882. Homer Everett. (Cleveland: H.Z. Williams & Bro.), p. 569-571.

Une fois la paix rétablie en 1815, ce canton devint le lieu de résidence de nombreuses familles françaises de la colonie qui avaient quitté trois ans auparavant la rivière des Miamis pour aller s'établir à Lower Sandusky. À leur arrivée en Amérique, ces personnes s'étaient d'abord implantées à Monroe (Mich.). De là, elles partirent s'installer le long de la rivière des Miamis où elles employèrent toute leur industrie pour développer la région. Néanmoins, les hostilités opposant en 1812 le gouvernement britannique et les Indiens forcèrent ces colons à reprendre de nouveau la route, les condamnant pour ainsi dire à mener une vie de nomades qui allait durer quatre longues années.

En janvier 1813, sur l'ordre du gouvernement, quelque vingt familles vivant sur les berges de la rivière des Miamis, durent emballer leurs affaires et fuir en direction de Lower Sandusky. Ce fut pour elles une chance inespérée que de pouvoir circuler sur une épaisse couche de glace recouverte de neige et ce, durant une période peu propice aux déplacements en forêt de l'ennemi aborigène. Quand le signal du départ fut donné, on vit s'ébranler un convoi de traîneaux munis de planches en guise de patins et conduits par des Français. Le cortège était dirigé par un Français appelé **Peter Maltosh** qui avait par le passé trafiqué avec les Indiens. Il connaissait parfaitement la région et sut prouver aux yeux de tous qu'il était un guide fiable et valeureux.

La première journée, on parvint sans encombre à Locust Point. Le jour suivant, on atteignait Port Clinton ou si l'on veut Portage¹, nom sous lequel cet emplacement était connu à cette époque. Les traîneaux avançaient les uns à la suite des autres et l'on s'évertuait à varier fréquemment l'ordre des véhicules en reléguant les chevaux fourbus qui ralentissaient l'allure à la queue du cortège afin qu'ils pussent reprendre leur souffle sur la piste battue. En arrivant à Portage, les bêtes étaient littéralement rendues. Le guide **Maltosh**, qui avait prévu la défaillance des chevaux de trait due aux pénibles conditions de la route, décida le lendemain matin de devancer le convoi en enjoignant à celui-ci de suivre le tracé de ses pas. Les familles pourraient grâce à cet expédient se rendre plus vite à Lower Sandusky et seraient du même coup en mesure de bénéficier sur-le-champ de l'aide des troupes stationnées à l'embouchure de Muscallonge Creek qui les escorteraient jusqu'à destination. Durant les deux jours suivants, les chevaux foncèrent laborieusement dans la neige épaisse et c'est à peine si au troisième jour ils purent poursuivre le voyage vu qu'ils étaient minés par la fatigue. Le convoi parvint avec lenteur à l'extrémité de la baie et traversa finalement la rivière. On peut imaginer la joie qu'éprouvèrent ces voyageurs épuisés lorsqu'ils atteignirent l'embouchure du Muscallonge Creek où des troupes toutes fraîches les attendaient. Le fait qu'on eût pu leur tendre une main bienveillante et secourable était à leurs yeux un geste fort apprécié d'autant plus qu'ils arrivaient comme étrangers dans une

région qui leur était tout à fait inconnue. Eux-mêmes ou leurs ancêtres avaient fui les conditions lamentables provoquées par le régime féodal et les divers conflits qui sévissaient alors en Europe. Jusque-là, ils avaient vécu en terre d'Amérique dans une relative sécurité et voilà que maintenant ils fuyaient les assauts des Sauvages sous la protection de troupes qui avaient elles-mêmes affronté quelques années auparavant les armées de leur ancienne mère patrie. Avec quelle émotion ces familles exténuées et démoralisées reçurent ces marques d'amitié et de soutien.

Ces troupes, envoyées en renfort par les autorités de la forteresse, prirent en charge le gros du convoi et se mirent en devoir de conduire ces gens à bon port. On arriva enfin à Lower Sandusky et les colons se virent offrir par le gouvernement un gîte temporaire dans la caserne jusqu'à la fin de l'hiver. Au printemps, ils occupèrent des cabanes disséminées dans le voisinage du fort, mais la forêt continuaient à regorger d'Indiens hostiles. Un jour, par ordre du commandant, toutes les familles durent rallier la place forte par mesure de sécurité. Le 1^{er} août 1813, le gouvernement décida de transférer les familles françaises à Upper Sandusky. De l'endroit qu'ils venaient de quitter, ils pouvaient entendre les coups de canon de Proctor. Les familles demeurèrent à Upper Sandusky jusqu'à la fin du conflit et revinrent à Lower Sandusky dans des chariots offerts par le gouvernement. Comme la guerre était devenue maintenant chose du passé, le temps était venu pour ces gens de se trouver un toit et de gagner leur vie. Nous comptons fournir bientôt des renseignements sur certains de ces individus qui jadis composèrent ce convoi.

Voici trois petits-fils de Pierre que j'ai baptisés «Pierre Meloche» qui habitaient Détroit entre les années 1797 et 1808.

A. Pierre Meloche

Né le 9 mars 1755
Marié le 27 août 1781
Décédé le 10 février 1814
Âge en 1797: 42
Âge en 1808: 53

B. Pierre Meloche

Né le 6 avril 1769
Marié le (?)
Décédé le (?)
Âge en 1797: 28
Âge en 1808: 39

C. Pierre Meloche

Né le 5 juillet 1771
Marié le (?)
Décédé le 9 avril 1836
Âge en 1797: 26
Âge en 1808: 37

Étant donné que Pierre (A) mourut en 1814, le Pierre Meloche de Cleveland et Sandusky serait soit celui qui figure en B ou C.

3. Premiers habitants de Fort Wayne (Ind.)

¹ On avait donné à cette localité le nom de Portage parce qu'en cet endroit le cours d'eau n'étant plus navigable, il fallait transporter les canots à dos d'hommes sur une distance d'un mille et demi (2 km) jusqu'à la baie de Sandusky.

Si nous savons beaucoup de choses au sujet de Jean-Baptiste Meloche, c'est grâce aux récits relatifs à l'insurrection de Pontiac bien qu'ils ne présentent qu'une facette de la vie de cet homme captivant. Il appert qu'il fut également un marchand itinérant tel qu'en font foi les documents qui relatent ses opérations commerciales entre Détroit et Fort Wayne dans le Territoire de l'Indiana. Il faut ajouter qu'à cette époque, Détroit constituait la seule source d'approvisionnement de Fort Wayne.

Jean-Baptiste semble avoir été promis à un destin exceptionnel et ce, pour ainsi dire, depuis sa naissance. Son parrain était Jean-Baptiste Cuillierier dit Beaubien, un des citoyens les plus en vue de Détroit, et c'est à ce personnage que le jeune Jean-Baptiste doit son prénom.

Tout ce que Jean-Baptiste entreprit lors de l'insurrection de Pontiac ne semble pas avoir plu aux Anglais. Ce fougueux jeune homme est cité je ne sais combien de fois dans les témoignages de l'époque pour avoir prêté son appui aux Indiens. Les documents écrivent indifféremment son prénom Batis ou Baptist. Après que Pontiac eut quitté la région, il fut le seul fils de Pierre à demeurer près du Bloody Run (ruisseau Sanglant), tous les autres ayant emménagé sur la rive gauche et, à la même occasion, réaffirmé leur allégeance à la couronne britannique. Pour une raison quelconque, après la reddition de Détroit aux Américains en 1796, il éprouva tout à coup l'impérieux besoin de partir à l'aventure. Aussi, en 1802, fit-il acte de donation de la terre paternelle sise sur les rives du Bloody Run en faveur de sa fille Archange et de son gendre Maurice Moran. Voyant que sa ferme était en bonnes mains, il pouvait maintenant se consacrer en toute liberté au commerce avec les Indiens de Kekionga et à l'approvisionnement du fort américain situé de l'autre côté de la rivière des Miamis. À l'époque où il s'installa dans sa nouvelle demeure à Fort Wayne, en 1807, Jean-Baptiste avait soixante-sept ans.

Valley of the Upper Maumee River. Vol. 1. (Madison: Brant & Fuller, 1889)

p. 179

«Alors **Louis Bourie** de Détroit mit sur pied une entreprise commerciale au fort où il transigea entre les années 1803 et 1809. Son commis était un important intermédiaire dans le domaine de l'expédition de marchandises, lesquelles quittant Détroit ou le Canada, remontaient la rivière des Miamis jusqu'à Fort Wayne, puis étaient trimbalées à dos de cheval jusqu'aux sources de la Ouabache. Ce mode de transport fonctionnait principalement durant l'été et l'automne. Au printemps, par contre, on y ramenait des régions sauvages de l'Indiana et de l'Illinois un grand nombre de peaux de castor, de loutre, de cerf, de raton laveur, et d'ours.» [Nota: **Louis Bouret** était le gendre de **Jean-Baptiste Meloche**, dont il avait épousé la sixième fille, Marie Française].

p. 179-180

«Parmi les tout premiers commerçants du territoire, l'un des plus éminents avait pour nom **Hyacinthe Lacelle**. Il fut le premier Blanc natif de Fort Wayne et du nord de l'Indiana s'il faut en croire certains documents. Son père, le Colonel James Lasselle, quitta Montréal pour aller s'établir au village de Kekionga en automne 1776 à titre d'agent désigné par le gouvernement britannique auprès des Indiens. Le 25 février 1777, naissait Hyacinthe Lasselle. Celui-ci fut la coque-luche des Miamis dont il reçut les surnoms de Kekiah et Petit Miami. Il était par surcroît doué de qualités athlétiques qui contribuèrent à soutenir sa réputation auprès de ses amis indigènes. Un jour, les Miamis mirent au défi toutes les

tribus avoisinantes de se mesurer avec leur Kehiah dans une course à pied. Les Winnebagos du lac Michigan décidèrent d'envoyer leur champion accompagné d'une délégation des leurs. Comme la course tirait à sa fin avec Lacelle en tête du peloton, les Winnebagos manifestèrent leur mécontentement en décochant des flèches en direction du meneur. L'une d'elles atteignit celui-ci à la cuisse juste comme il venait de remporter l'épreuve. N'ayant subi qu'une blessure mineure, Lacelle convainquit les Miamis d'oublier cet affront. Aucun document ne spécifie toutefois s'il participa à d'autres concours.» [Nota: Le père de Hyacinthe Lacelle, James, était le frère de Jean-Baptiste Lacelle de Détroit qui épousa **Margaret Meloche**, la troisième fille de **Jean-Baptiste Meloche**. Hyacinthe Lacelle était donc le neveu par alliance de **Jean-Baptiste Meloche**].

p. 180

«En mai 1814, lorsque le Major Whistler prit le commandement du fort, un groupe de citoyens présentèrent leurs respects aux deux filles du militaire, soit William Sutfenfield et sa femme Laura, le lieutenant Curtiss, **Baptiste Maloch et son épouse** ainsi que M. et Mme James Peltier. Près de l'enceinte vivait depuis l'époque de la guerre de 1812 un maréchal-ferrant français nommé Louisaneau qui était à l'emploi du gouvernement.»

p. 181

«Louis Peltier, le doyen des habitants de Fort Wayne (en 1889), est issu de l'union des familles **Maloch** et Peltier. L'histoire de ses parents est romanesque et intéressante à souhai. Son père, James Peltier, fut l'un des premiers commerçants français. Il était également très estimé des Indiens. Après avoir brassé des affaires pendant six ou sept ans, **Baptiste Maloch**, lui aussi commerçant de son état, et sa femme arrivèrent au poste en 1807, emmenant avec eux leur sémillante petite-fille, Émeline Chapeteau, qui en 1814 devint l'épouse de James Peltier.¹ Mlle Chapeteau était une grande amie des Peaux-Rouges de la région. Ceux-ci l'avaient d'ailleurs surnommée «Chevelure d'or». Peu de temps avant le fameux siège de 1812, elle était partie avec des amis visiter une famille française dont la maison se trouvait à une courte distance en aval de la rivière des Miamis. Dès qu'il fut hors de vue des sentinelles du fort, le groupe subit des manœuvres d'intimidation de la part d'une bande d'Indiens hostiles. On sollicita la protection de Mlle Chapeteau qui parvint à calmer les indigènes en leur enjoignant de ne plus harceler ses compagnons de route. Un autre jour, elle se trouvait toute seule dans une cabane située hors des remparts du fort lorsque des Amérindiens, revenant bredouilles d'une escarmouche, avisèrent l'habitation isolée et y pénétrèrent. À la vue de la jeune femme, ils ne manifestèrent aucun signe d'hostilité. Au contraire ils s'accommodèrent de la nourriture qu'elle leur offrit et d'un coin pour dormir. Après qu'ils eurent quitté les lieux le lendemain, un officier qui s'aventurait dans les environs fut stupéfait de trouver Mlle Chapeteau encore vivante. Il supplia la jeune femme de retourner au fort où durant le siège elle résida chez son oncle, David Bourie.»

p. 191

«Louis Peltier, en plus d'être reconnu comme le doyen des habitants de Fort Wayne, eut la gentillesse de nous fournir les informations suivantes touchant les années de la fondation de la ville. Mme James Peltier arriva à Fort Wayne

en 1807 avec son oncle, **Baptiste Maloch et son épouse**, et vécut à l'emplacement où s'élève aujourd'hui la scierie de Baker à proximité d'un poste de traite appartenant à George Hunt. La première mission s'installa dans une baraque de chantier où est érigé actuellement (1889) le collège méthodiste.

Baptiste Maloch et sa femme construisirent une maison sur le troisième terrain donnant sur la rue Columbia dans le voisinage de la rue Clinton, et qui abrita la première boulangerie fondée par M. Felix. À l'angle des rues Columbia et Clinton s'élevait une maison en rondins de deux étages dans laquelle W.G. et G.W. Ewing tinrent un magasin de nouveautés. À l'est de la boulangerie de **Maloch**, Messieurs Anthony Davis et Walker vendirent là aussi des articles de mode. Et à deux terrains de là, M. Bourie gérait un troisième commerce du même type.»

History of Allen County, Indiana. (Chicago: Kingman Brothers, 1886)

«Voici une brève description de Mme Émeline Griswold, l'une des rares femmes de pionniers encore vivantes de nos jours à Fort Wayne. D'origine française, elle est née à Détroit (Mich.) en 1792. Elle arriva à Fort Wayne en 1807 avec ses grands-parents, **Batis Maloch** et son épouse. Ayant acquis par le passé une vaste expérience dans le domaine du commerce, celui-ci fonda ici un poste de traite où il put transiger avec les Indiens pendant de nombreuses années.»

Robert S. Robertson. *History of the Maumee River Basin, Allen County, Indiana.*

p. 41

«Le père de M. James Peltier, d'origine canadienne-française, arriva à Fort Wayne aux environs de 1790 et travailla dans le commerce avec les Indiens. Il fut également arpenteur-géomètre et se consacra pendant un certain temps au transport des dépêches entre Détroit et Fort Dearborn (aujourd'hui Chicago), traversant à cheval des contrées sauvages en passant par Fort Wayne. James Peltier épousa Émeline Chapeteau, petite-fille de **Baptiste Maloch**, un marchand de pelleteries et, le 15 mars 1813, naissait leur fils Louis. La famille demeura à cette époque près de la palissade du vieux fort Wayne et l'enfant vécut ses premières années dans un environnement trouble quoique excitant.»

¹ Marie Angélique «Émeline» Chapoton naquit le 13 juin 1792; elle était la fille de **Marie Catherine Meloche** et Louis Alexis Chapoton. Son mariage avec James Amable Peltier fut célébré, le 1^{er} septembre 1810, à Fort Wayne et consigné dans les registres de la paroisse de Ste-Anne à Détroit, le 21 septembre 1812.

Appendice L

Particularités culturelles

Certaines activités ou manifestations qui autrefois n'avaient rien d'extraordinaire au point de subsister en toute impunité jusqu'aux XVIII^e et XIX^e siècles, risqueraient de nous scandaliser aujourd'hui.

Dans cette perspective, nous ne serons pas surpris d'apprendre que notre famille a compté quelques propriétaires d'esclaves. Il semble d'ailleurs que les Meloche de Détroit étaient plus prédisposés à posséder des esclaves que ceux de Montréal.

D'autre part, plusieurs d'entre vous seront sans doute dégoûtés à la pensée que certains de nos ancêtres ont consommé sans le savoir de la chair humaine.

1. L'esclavage

2. Le cannibalisme

1. L'esclavage

Ernest J. Lajeunesse. *The Windsor Border Region, Canada's Southernmost Frontier*. (Toronto: University of Toronto Press, 1960). p. lxvii-lxviii.

«L'esclavage était de toute évidence un phénomène assez courant sur les rives de la rivière Détroit au XVIII^e siècle. Il reposait sur le prétendu droit de disposer des captifs au lendemain d'un conflit armé. Quelques familles possédaient des Indiens et des Noirs comme esclaves et les employaient en tant que domestiques ou hommes de peine dans le commerce des pelleteries. Pour ce qui est des Indiens, un grand nombre se recrutaient parmi les Pawnees, un peuple autochtone originaire de la vallée du Missouri. Ce nom de pawnee ou panis (panise au féminin) devint à la longue synonyme d'esclave indien. Dans les registres paroissiaux, on distingue beaucoup de mentions à l'effet qu'un tel ou une telle était «le panis ou la panise de...» Dans ces mêmes registres on lit parfois «le nègre ou la négresse de...» La plupart des esclaves noirs avaient été capturés par les Indiens lors de déprédations commises dans les plantations du Sud. Dans le recensement de Détroit de 1750, on compte 33 esclaves; celui de 1773 en dénombre 83 dont neuf viennent de la rive gauche; dans celui de 1779, le total grimpe à 138 dont 24 vivent sur la rive gauche. Le recensement de 1782 énumèrent 179 esclaves, de ce nombre 35 sont détenus par des familles domiciliées sur la rive gauche. En 1793, l'importation d'esclaves dans la province du Haut-Canada devint interdite. Toutefois les esclaves existants le demeurèrent toujours, si ce n'est leur progéniture qu'on affranchissait dès qu'elle avait atteint l'âge de vingt-cinq ans.»

Robert M. Fuller. *Windsor Heritage*. (Windsor, Ont.: Herald Press, 1972)

«Bien que le changement de régime s'avérât fatal aux Indiens, ce bouleversement ne devait en aucun cas contrecarrer les droits de propriété en vigueur. Et cela incluait bien sûr le droit de posséder des esclaves.

Un deuxième recensement fut effectué en 1782 juste avant la signature du traité de paix. La population se chiffrait en ce moment à 2 191 habitants répartis d'une façon légèrement différente du précédent dénombrement. Les catégories retenues se présentaient comme suit: chefs de famille; femmes mariées; veuves et femmes engagées; jeunes travailleurs qualifiés; garçons et filles; esclaves masculins 78, féminins 101, en tout 179. Le recensement fournit ensuite en détail le nombre des occupants de chaque maison de la rive gauche. Bien sûr c'étaient les citoyens les plus aisés qui possédaient des esclaves. **François Meloche** avait 5 femmes esclaves;

Alexis Maisonville 2 hommes et 2 femmes; Pierre Labute 2 hommes et une femme; Claude Réaume en comptait chez lui 2 de chaque sexe; François Pratt qui habitait dans le voisinage de la ferme de l'église un de chaque sexe; François Marentette, le voisin de la ferme des Pratt, disposait d'un homme et de 2 femmes. La moitié de ces esclaves donnèrent sûrement naissance à des enfants. Dans le recensement de 1782 plus de 50% des individus étaient des enfants alors que dans celui de 1750 on en comptait seulement 25% et ce, uniquement parmi la population blanche. On peut s'attendre à des proportions similaires chez les esclaves.»

Vente d'une négresse à Simon Meloche (16 janvier 1796)

Bulletin des recherches historiques. Vol. 24, p. 346

«No 2090

Contrat de vente d'une jeune négresse appelée Rose - 360 livres -

Le 16 Janvier - 1796 -

Dépôt du Certificat de la vente d'une négresse par P. Byrne à **Simon Meloche** (signature?)

Contrat de vente d'une certaine négresse appelée Rose Par le présent document, je cède mes droits et avantages que je détenais sur la négresse susmentionnée à Monsieur **Simon Melosh** contre la somme de trois cent soixante livres qu'il me devra payer en entier comme convenu.

Signé et estampillé par moi ce 15^e jour du mois de juin 1794.

Signé, estampillé et remis en présence de Thomas Hinchley - P. Byrne»

Vente d'une négresse à Simon Meloche (16 janvier 1796)

Wilfrid Meloche a effectué la transcription du manuscrit original.

No. 2090

Contrat de vente d'une jeune négresse appelée Rose 360 Livres

Le 16 Janvier 1796

Depot du certificat de la Vente d'une négresse par P. Byrne a Simon Meloche

[paraphe]

Délivré lere Expédition

[paraphe]

Aujourd'hui est comparu devant les notaires de Montreal Soussigné Simon Meloche Lequel a Déposé le Certificat de Vente écrit de L'autre part, pour être placé au rang des minutes de Me Jean Guillaume Delisle l'un des notaires sous-signés, lequel certificat il Declare être véritable pour lui en être délivré des expéditions toutes fois et quantes il sera nécessaire ainsi qu'a tous autres qu'il appartiendra Dont acte requis et octroyé a Montréal Le seize de janvier apres midi de l'année Mil Sept Cent quatre vingt Seize et ne sachant Signer a fait la marque ordinaire Lecture faite suivant l'ordonnance. Simon +[sa marque] Meloche P. Lukin N.P. Jean Guillaume Delisle N.P.

Et a l'instant est comparu Monsieur Joseph La Mothe ecuyer, lequel tient quitte et Bien Valablement Déchargé Simon Meloche du Certificat de la Vente de la Negresse cy Dessus, que ledit Sieur Meloche etait obligé de lui fournir, Montréal le seize janvier Mil Sept Cent quatre Vingt Seize. L x M.

P, Lukin N.P.
J.G.Delisle N.P.

Marcel Trudel. *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*. (La Salle, Québec: Hurtubise HMH, 1990) (*Texte original en français*)

p. xxvii
Généralement, on a peu d'esclaves; en retenant pour nos calculs 1 463 propriétaires, nous obtenons le tableau suivant:

	nbr de propriétaires	% des propriétaires
ont eu un seul esclave	872	59,6
en ont eu de 2 à 4	445	30,4
en ont eu de 5 à 9	120	8,3
en ont eu 10	3	0,2
en ont eu plus de dix ²	23	1,5

(2) Ces «grands» propriétaires sont les suivants: [...] 12 à chacun: Pierre-Thomas Tarieu de Lapérade, Charles I Lemoyne de Longueuil, George Meldrum, **Jean-Baptiste Meloche**; [...]

PREMIÈRE PARTIE: LES ESCLAVES

MONTREAL

p. 118

ROSE, négresse

appartenant à P. Byrne qui, le 15 juin 1794, la vend pour 18 livres (cours de Québec) à **Simon Meloche** (greffe Delisle). Le 21 juil. de la même année, âgée d'environ 29 ans, elle est revendue par ce **Meloche** à Joseph Lamothe (greffe cité).

DÉTROIT

p. 226

ANONYME, panise

esclave du [marchand] **François Meloche**; décédé le 7 mars 1764, à 4 ans environ, et inhumé le lendemain; il avait été baptisé quelques jours auparavant, en danger de mort.

ANONYME, panise

esclave de **Jean-Baptiste Meloche**; inhumé le 22 mars 1764, à 4 ans environ.

p. 231

ARCHANGE, panise

appartenant à **Jean-Baptiste Meloche**; mère de Suzanne en 1772 et inhumée le 30 août 1783, à 32 ans environ; qualifiée d'esclave à la naissance de sa fille.

SUZANNE, panise

née de la précédente esclave le 12 fév. 1772, baptisée le même jour et inhumée à 13 ans le 24 mars 1785.

p. 233-234

CHARLOT, panis ou patoca

[...] de 1742 à 1752, il apparaît comme témoin à l'inhumation des personnes suivantes, la plupart de jeunes enfants [...] en 1747, le 4 avril, Josette Gamelin; le 9 oct., **Simon-Pierre Meloche** [...]

p. 239-240

MADELEINE, panise

esclave de **Jean-Baptiste Meloche**; mère des suivants en 1790, en 1793, en 1795, en 1798 et en 1801.

MADELEINE, panise

née de la précédente le 9 mars 1790 et baptisée le même jour; parrain; **Jean-Baptiste Meloche**, fils du propriétaire.

JACQUES, panis

né le 5 déc. 1793 de la même mère et d'un père inconnu; baptisé le lendemain.

CHARLOTTE, panise

née le 30 mars 1795 de la même mère et d'un père inconnu; baptisée le même jour.

CHARLES, panis

frère jumeau de la précédente, né le 30 mars 1795 et d'un père inconnu; baptisé le même jour.

PIERRE, panis

né le 26 déc. 1798 de la même mère et d'un père inconnu; baptisé le même jour; parrain; le propriétaire de la mère.

JOSEPH, panis

né le 18 janv. 1801 de la même mère et baptisé le même jour.

[...]

MARGUERITE, panise

esclave du [marchand] **François Meloche**; mère en 1764

LOUIS, panis

né de la précédente le 5 juil. 1764 et baptisé le même jour; parrain: Jean-Baptiste Dupras; marraine: Marie Pelletier; inhumé le 17 suivant, à l'âge de 12 jours. [Le registre donne à cette même mère une fille en 1764; il doit y avoir erreur, à moins qu'il y ait 2 mères nommées *Marguerite*].

MARGUERITE, panise

filie de Marguerite, esclave de **François Meloche**, née et baptisée le 5 avril 1794.

p. 241

MARIE, amérindienne

esclave, mère du suivant en 1799.

ANTOINE, amérindien

né le 29 mai 1799 de la précédente esclave et d'un père inconnu; baptisé le 13 sept. suivant; parrain: **Louis Meloche**.

p. 243

MARIE-ANNE, panise
appartenant à **Pierre Meloche**; baptisée le 5 août 1742, à 15 ans environ.
[Voir ci-dessous les registres de la paroisse de Ste-Anne]

p. 249

ANONYME, négresse
appartenant à [l'officier] Robert McDougall;
mère en 1788, en 1790 et en 1792.

MARIE-ANNE, négresse
née le 13 mars 1788 de la précédente
et d'un père inconnu, baptisée le
même jour.

JOSEPH, nègre
frère de la précédente et né d'un père
inconnu le 16 sept. 1790,
baptisé le même jour; parrain: **Jean-
Baptiste Meloche**; marraine:
Madeleine Campau.

MARIE, négresse
soeur du précédent et née d'une père
inconnu le 25 août 1792,
baptisée le surlendemain.

[...]

ANONYME, négresse [...]

ÉLIZABETH, négresse
née de la précédente et d'un père
inconnu le 26 fév. 1791, baptisée
le lendemain; parrain: **François
Meloche**; marraine: la veuve
Duberger.

p. 250-251

CHARLES, nègre
esclave de **Jean-Baptiste Meloche**; à 28 ans
environ, il est baptisé le 20 fév. 1786;
parrain: Jean-Baptiste Lacelle; marraine:
Marguerite Meloche; six jours plus tard, le
26 fév., il épouse la négresse Louise;
témoin: **Jean-Baptiste Meloche**, père.

LOUISE, négresse
esclave de **Jean-Baptiste Meloche**:
le 26 fév. 1786, elle épouse le
précédent nègre; elle est
probablement la mère de l'enfant qui
suit.

CHARLES, nègre
appartenant à Joseph Livernois;
baptisé à 5 jours le 24 janv. 1791;
parrain: le propriétaire; marraine:
Thérèse Meloche, son épouse;
inhumé le 24 mars suivant à environ
un mois.

p. 254

ANONYME, (noir ou amérindien)
vieille esclave de **François Meloche**,
inhumée le 20 oct. 1765; elle avait été

baptisée quelques jours plus tôt, en danger
de mort.

DEUXIÈME PARTIE: LES PROPRIÉTAIRES

p. 302

Chauvin, Noël
fils du précédent [Charles], époux en 1756
de **Jeanne Meloche**. Selon le recensement
de Détroit en 1762, il possède un esclave.

p. 319

Douaire de Bondy, Joseph
fils du précédent [Joseph], époux en 1781 de
Marie-Jeanne Meloche.

Marie, panise
s 1803 à 60 ans., Détroit.
Selon le recensement de Détroit en 1782, il possède une
esclave.

p. 349

Janisse, François-Nicolas
maître-maçon, époux en 1745 de **Thérèse
Meloche**.
Selon le recensement de Détroit en 1750, il
possède un esclave.

p. 375

Livernois, Étienne
maçon, époux en 1760 d'Anne-Angélique
Pelletier (veuve d'Antoine Campeau); ou
son fils Joseph, époux en 1780 de **Thérèse
Meloche** et décédé en 1834.

Panis
marié en 1780, Détroit.

Métisse
mariée en 1780, Détroit.

Louis, panis
s 1793 à 36 ans, Détroit: peut-être le panis marié en
1780.

Selon le recensement de Détroit en 1782, les Livernois, père
et fils, possèdent un esclave mâle et une esclave femelle.

Livernois, Joseph
probablement fils d'Étienne et époux en
1780 de **Thérèse Meloche**, décédé en 1834.

Charles, nègre
b et s 1791, Détroit.

p. 384

Meloche, François
marchand, époux en 1755 de Marie-
Françoise Lauson.

Panis
b et s 1794 à 4 ans, Détroit.

Marguerite, panise
mère en 1764, Détroit.

Louis, panis
fils de la précédente, n, b et s 1764, Détroit.

Marguerite, panise
soeur du précédent, n et b 1764, Détroit.

Vieille esclave
b et s 1765, Détroit.

Selon le recensement de Détroit en 1762, il possède 2 esclaves; selon celui de 1782, il a 5 esclaves femelles.

Meloche, Jean-Baptiste
frère du précédent, époux en 1760 de Marie-Louise Robert.

Panis
s 1764 à 4 ans, Détroit; distinct du panis de 4 ans qui appartient à François Meloche.

Archange, panise
mère en 1772, s 1783 à 32 ans, Détroit.

Suzanne, panise
fille de la précédente, n et b 1772, s 1785 à 13 ans, Détroit.

Madeleine, panise
mère en 1790, 1793, 1795, 1798 et 1801, Détroit.

Madeleine, panise
fille de la précédente, n et b 1790, Détroit.

Jacques, panis
frère de la précédente, n et b 1793, Détroit.

Charlotte, panise
soeur du précédent, n et b 1795, Détroit.

Charles, panis
frère de la précédente, n et b 1795, Détroit.

Pierre, panis
frère du précédent, n et b 1798, Détroit.

Joseph, panis
frère du précédent, n et b 1801, Détroit.

Charles, nègre
époux de la négresse Louise en 1786, Détroit.

Louise, négresse
épouse du précédent en 1786, Détroit.

Selon le recensement de Détroit en 1762, il possède 2 esclaves; selon celui de 1782, un esclave mâle et deux esclaves femelles.

Meloche, Pierre
frère du précédent, époux de Marie-Catherine Guignard dit Saint-Étienne.

Marie-Anne, panise
b 1742 à 15 ans, Détroit.
[Tiré des registres paroissiaux de Ste-Anne, Détroit]
«L'an de Notre Seigneur mil sept cent quarante deux, le cinquième aoust, je soussigne; Pretre Recollet faisant les fonctions curiales dans l'église de Ste. Anne au Detroit, certifie avoir baptisé **Marie Anne** âgé d'environ quinze ans, **panise de nation**, appartenant à **Pierre Meloche**. Le parrain a esté François Seguin et la marraine Angélique Bienvenu lesquels ont déclaré ne

scavoir escrire ny signe de ce enquis.»
Signe; F. Bonaventure RMD,
Caron
(Zacarie Cicote)

Selon le recensement de Détroit en 1750, il possède un esclave.

Meloche, Simon
de Lachine.

Rose, négresse
achetée de Byrne en 1794 et revendue la même année à Joseph Lamothe, Montréal.

p. 415
Sappé dit Poligny, Jean-Baptiste
époux en 1743 de Madeleine Collet et, en 1752, de **Catherine Meloche** (elle se remarie en 1755 à Pierre-Louis Mallet).

Panis
s 1735 à 14 ou 15 ans, Verchères.

Ernest J. Lajeunesse. *The Windsor Border Region, Canada's Southernmost Frontier*. (Toronto: University of Toronto Press, 1960), p. 54.

C7 Recensement des habitants de Détroit du 1^{er} septembre 1750

«**Meloche** (probablement Pierre, le père) 1 esclave»

Milo M. Quaife, éd. *The John Askin Papers*. (Détroit: Detroit Library Commission: 1928) Vol. II, p. 772

«Ma jeune négresse, Madelaine, a pris la fuite il y a deux jours et je viens d'apprendre que le capitaine Bullock l'a prise à son service. Si cela est vrai, ce type ne peut être qu'un fichu vaurien d'autant qu'il a eu recours aux mêmes tactiques jadis déployées par Dawson. Je ne peux croire qu'un homme peut à l'exemple de Dawson commettre un forfait semblable. Je suis désolé par le départ soudain de [illisible] même si je ne peux fournir des preuves formelles qu'il ait été l'instigateur de cet acte. Je suis convaincu qu'il a fait cacher Madelaine après que je lui eus appris qu'elle était mon esclave et montré le texte de loi qui mentionne expressément que tous ceux qui sont nés avant 1793 demeurent toujours des esclaves.⁴⁷ Je devrais le dénoncer.»

⁴⁷ On fait allusion ici à la loi adoptée en 1793 par l'Assemblée législative du Haut-Canada visant à restreindre l'esclavage. Sans pour autant remettre en cause le fait de posséder des esclaves, cette loi prévoyait que les enfants nés d'une mère esclave deviendraient libres dès qu'ils auraient atteint l'âge de vingt-cinq ans.

2. Le cannibalisme

Il existe au moins deux documents qui nous révèlent que certains de nos ancêtres se seraient peut-être livrés au cannibalisme. Il faut signaler cependant que ces documents reposent sur des ouï-dire ou des souvenirs colportés oralement d'une génération à l'autre. Voici ce que l'on raconte sur nos ancêtres «anthropophages»:

Milo Milton Quaife, éd. *The Siege of Detroit in 1763: The Journal of Pontiac's Conspiracy and John Rutherford's Narrative of a Captivity*. (Chicago: Lakeside Press, R.R. Donnelley & Sons Co., 1958), p. 135-136.

«[...] (Pierre) Labadie fut l'un des plus ardents défenseurs de Pontiac. Une horrible anecdote rapportée ultérieurement par James Knaggs évoque les liens d'amitié qui unissaient les deux hommes. Le narrateur la tient de son père, Whitmore Knaggs, né à Fort Miami en 1763 et qui s'était marié avec Marie Joseph Descomps dit Labadie à Détroit, le 23 juin 1797. On rapporte en effet qu'après la défaite du capitaine Dalyell, Pontiac invita les habitants français les plus en vue [incluant vraisemblablement les frères **Meloche**] à venir partager un festin afin de célébrer la récente victoire. Après avoir fait ripaille, Pontiac s'enquiert auprès de Labadie, l'un des commensaux, si la viande avait été à son goût puis lui fait signe de s'approcher car il a quelque chose à lui montrer. Joignant le geste à la parole, il retira d'un sac qui s'étalait sur le sol à ses côtés la tête sanglante d'un soldat anglais. La tenant à bout de bras par les cheveux, il dit: «C'était de la « viande de jeune bœuf.» Bien que ces révélations provoquassent au pauvre Labadie des haut-le-cœur, il avoua plus tard que la chair du «jeune bœuf» lui avait paru assez tendre et savoureuse à son goût jusqu'à ce que Pontiac fit découvrir le pot aux roses.»

«Mrs. Meloche, 104, Recalls Early Days» in *The Windsor Star*. (Windsor, Ontario, 12 juin 1937)

«Une centenaire de La Salle raconte que des Indiens auraient servi à son père une épaule rôtie d'une femme américaine. Mme Félice **Meloche** de La Salle célébrera demain son 104^e anniversaire en grignotant peut-être un morceau de gâteau après avoir consommé un gros bol de flocons de maïs arrosés de lait. Son frugal repas terminé, elle ira s'asseoir dans son fauteuil à bascule à côté du poêle pour relater à qui voudra l'entendre la fois où son père fit une curieuse chère: il avait effectivement dévoré l'épaule d'une femme américaine.

DURANT LES ANNÉES DE LA RÉBELLION

Cela se passa il y a tout juste cent ans. Mme **Meloche** devait avoir autour de 4 ans (en 1837). La révolte de William Lyon Mackenzie avait jeté le Canada dans les affres d'une guerre civile. Le principe de non-intervention demeurerait à cette époque une question délicate comme elle l'est encore de nos jours, et le fait que les États-Unis apportèrent leur soutien aux rebelles contribua à exacerber le conflit.

Son père, Basil Drouillard, à qui l'on doit le nom d'une route de la région, marchait dans les fourrés depuis trois jours disposant de peu de nourriture lorsqu'il avisa une bourgade aborigène près de Rivière-aux-Canards. Les Indiens l'accueillirent avec courtoisie et lui servirent un gros morceau de viande.

Il avait tellement faim qu'il se jeta voracement sur la nourriture. Comme il finissait d'engloutir la dernière bouchée en se léchant les doigts, la vieille squaw qui l'observait du coin de l'oeil lui dit: «Devine ce que tu viens de manger!» Notre homme ne sut quoi répliquer à ces propos, même s'il reconnut que le goût de la viande lui avait paru bizarre.

La femme lui adressa un large sourire: «Tu as bouffé « la chair d'une femme américaine que nous avons capturée et « tuée» expliqua-t-elle. Drouillard refusa d'emblée de la croire. Alors la grosse squaw se retira un moment pour repaître en tenant par les cheveux la tête de la victime.»

Appendice M

Pandémies, accidents et autres catastrophes naturelles qui affectèrent la famille Meloche

L'homme a toujours été exposé à des maladies infectieuses ou à des fléaux de la nature quand ce n'était pas un désastre causé par négligence comme ce fut le cas lors du grand incendie de Détroit en 1805. En voici des exemples qui bouleversèrent l'existence des Meloche durant les deux derniers siècles.

1702

Épidémie de la variole à Québec.

1715

Disette de blé et sécheresse en Nouvelle-France.

1729

Épidémie de la variole au Canada.

1733

Tremblement de terre en Nouvelle-France dont les secousses se font sentir pendant quarante jours.

1734

Grand incendie touchant 46 maisons à Montréal.

1737

Des pluies excessives dévastent les récoltes réduisant la population de la Nouvelle-France à la famine.

1742

Une invasion de chenilles détruit les récoltes à l'est.

1744-1745

Une épidémie de typhus s'étend à toute la Nouvelle-France.

1752

La famine et une épidémie de la variole ravagent Détroit.

1757

La famine ainsi que des épidémies du typhus et de la variole rendent la vie encore plus difficile au Canada.

1759

Épidémie du typhus au Canada.

1762 La pluie noire

Marie Caroline Watson Hamlin. *Legends of Le Détroit*. (Detroit: Thorndike Nourse, 1885), p. 99-101

«Ce fut en cette journée d'octobre 1762 que survint l'extraordinaire *pluie noire*, journée que l'on surnomma depuis lors au Canada le jour de la grande noirceur. Des nuages couleur sépia flottaient au-dessus de Détroit. Les cours d'eau et les champs étaient plongés dans une intense pénombre. Le hurlement des loups, le gémissement ininterrompu des autres bêtes, toute cette terreur animale combinée avec celle des hommes face à ce magma ténébreux annonçait l'arrivée imminente d'un malheur. Lorsqu'il se mit à pleuvoir, l'on vit tomber des gouttes d'eau dégageant une forte odeur de soufre et d'une teinte si foncée que l'on eût dit de l'encre. La philosophie et la science tentèrent chacun de leur côté d'éclaircir cet étrange phénomène, mais on fit la sourde oreille à toute glose savante. Pour le commun des mortels, qu'il fût canadien ou

indien, cela présageait un désastre surnaturel.

Pontiac, le fin politique de la forêt, dont l'éloquence, la perspicacité et l'ambition consommées commandaient le respect de ses ennemis civilisés et qui, pour ces raisons, s'était vu conférer le surnom de Mithridate de l'Ouest, interpréta ces signes comme des présages. Suivant une ancienne coutume indienne qui voulait qu'on n'entreprît rien sans se livrer d'abord au jeûne¹, il laissa partir ses femmes et leur suite pour la bourgade outaouaise, située sur la rive gauche de la rivière Détroit, et s'en fut seul à l'île aux Pêches afin de consulter le prophète dont les restes y étaient ensevelis. C'est là que dans le calme de la nature pittoresque, s'harmonisant parfaitement avec le silence ambiant, il élaborait ses opérations de siège qui consistèrent à saccager tous les forts britanniques en un seul jour et à chasser l'envahisseur du pays. Ces manœuvres firent de lui le grand personnage historique qu'on connaît» [Peu de temps après, Pontiac installait ses guerriers dans la ferme de Pierre Meloche non loin du ruisseau Parent, déclenchant à la même occasion la fameuse insurrection].

1783

Durant l'hiver, 1 100 Canadiens français meurent de la variole et des fièvres rouges.

1784

La plus importante épidémie de variole au Canada français depuis 1760.

1787

Nicholas Langlois périt par noyade. Son corps est retrouvé sur les rivages de l'île à la Pierre.

1803

François Bénéteau dit La Baleine meurt noyé dans la rivière aux Canards, en dépit du surnom qu'il portait...

1805 L'incendie de Détroit

«Detroit - Old and New» in *American Association for State and Local History*. (Brattleboro: Summer, 1951), p. 40.

«La période française à Détroit prit fin de façon brusque et spectaculaire. En 1805 un fait anodin survint dans cette ville. Un travailleur vida de façon imprudente le contenu de sa pipe mal éteinte. Le feu se déclara et se propagea si rapidement qu'on ne put rien faire pour le maîtriser. Ce fut une catastrophe telle que l'on était en droit d'appréhender devant une agglomération de maisons de rondins blotties les unes à côté des autres. Détroit avait prévu quelques mesures d'urgence mais celles-ci s'avèrent insuffisantes face à un incendie de cette ampleur. Bien qu'il fallût déployer de nombreux efforts pour sauver les rares biens qui avaient échappé au sinistre, aucune perte de vie ne fut heureusement signalée.»

16 juin 1806 Éclipse totale du soleil

Allan W. Eckert. *A Sorrow in Our Heart, The Life of Tecumseh*. (New York: Bantam Books, 1992), p. 471-472.

«Ce jour-là avait été très attendu à Wapakoneta, Blue Jacket, Wapatomica, Upper Sandusky, Tecumseh et autres bourgades autochtones disséminées dans l'Ohio si bien que

¹ Les Indiens croyaient en effet qu'un corps affaibli par le jeûne permettait à l'individu d'être davantage en communion avec les esprits. Les rêves ou les visions dont ils étaient hantés durant ces moments de privation étaient gardés précieusement en mémoire, servaient souvent de guides et influençaient du même coup leurs actes et ce, durant toute leur vie.

tard dans la matinée des Indiens avaient cessé leurs occupations respectives et étaient sortis de chez eux pour aller deviser en groupes. Cinquante jours après qu'on eut pris connaissance de la prédiction lancée par William Henry Harrison, Tenskwatawa avait proclamé que le Grand Esprit masquerait le soleil de Sa main et ce faisant, le jour se métamorphoserait en nuit. La prophétie s'était propagée pratiquement dans tous les villages à un point tel que les habitants attendaient fébrilement l'apparition du curieux phénomène.

Et c'est à midi précis que se produisit cette chose extraordinaire.

Dans les forêts et les champs avoisinants les oiseaux regagnèrent leurs nids cependant que de nombreuses bêtes nocturnes se réveillaient et commençaient à s'animer. Des astres de la première et de la seconde magnitudes devinrent visibles à l'œil nu ainsi que certaines planètes. Subsistant à des degrés d'intensité qui variaient selon les régions, l'ombre s'étendit à partir de l'extrémité sud du lac Michigan au nord jusqu'aux confins de Cincinnati au sud. Le centre du phénomène, localisé dans les environs de Greenville, fut envahi par les ténèbres pendant près de sept minutes sans compter les périodes d'obscurcissement et d'éclaircissement du ciel. Dans les villages indiens régnaient la consternation et la peur. Plusieurs Peaux-Rouges se réfugièrent chez eux, terrifiés et profondément émus par un tel événement, convaincus plus que jamais du pouvoir extraordinaire de Tenskwatawa et de sa crédibilité à titre de prophète.

À Fort Wayne, l'agent des Indiens, William Wells, debout sur le seuil de sa maison, murmurait en contemplant l'éclipse: «Diable! Nous irons sûrement en enfer.»

Au village des Chaubenees situé à 65 milles (100 km) au sud-ouest de Chicago, Sauganash, qui était en visite, prononça le simple nom de «Tecumseh» et le village entier lui signifia son approbation.

À Vincennes, le gouverneur William Henry Harrison, furieux d'avoir été battu à son propre jeu, se demandait à haute voix qui avait prévenu Tenskwatawa au sujet de l'éclipse solaire.

À Greenville, Tenskwatawa qui s'était attribué le titre de Prophète et se voyant entouré de près d'un millier d'Indiens placés à une distance respectueuse de lui, leva ses bras et cria d'une voix puissante dans le silence terrifiant qui planait sur l'assistance: «Voyez vous-mêmes! Ne vous avais-je pas prévenu de la chose? Le Grand Esprit s'est saisi du soleil et les ténèbres ont enseveli la terre!»

Dans sa cabane, non loin du rassemblement, Tecumseh était assis tranquille dans le noir, le sourire aux lèvres, aucunement surpris ou intimidé par ce qui se passait.

Parmi les nations indiennes du Nord-Ouest et plus particulièrement les Shawnees naquirent un respect et une crainte sans bornes à l'endroit du prophète. L'obscurité quitta l'immense territoire pour céder la place à la luminosité d'une claire journée ensoleillée. Déjà avant la tombée de la nuit, un millier d'Indiens avaient entrepris les préparatifs d'un pèlerinage à Greenville afin de voir et d'entendre le grand homme qui savait commander au soleil.»

Voici à partir de sources diverses une liste de personnes qui moururent de maladies infectieuses ou à la suite d'une épidémie ou d'un désastre naturel:

1811 à 1820

Quatre enfants de Pierre Parent et Monica Peltier de Sandwich meurent du choléra.

1813

Une épidémie de choléra tue plusieurs habitants de Détroit.

1814

Marie Catherine Meloche, fille d'Antoine Jean Meloche de Détroit, est tuée par la foudre dans la maison de ses parents.

1825

Charles Rivard, marguillier d'une église du nord-est de Détroit et beau-père de Gabriel Meloche, est tué par la foudre.

1832

Les personnes suivantes meurent du choléra: Jean-Baptiste Meloche, Marie Danis, Marie Josephte Leroux, Rosalie Théoret, Françoise Meloche, un autre Jean-Baptiste Meloche, Marie Angélique Meloche, Simon Meloche et Joseph Meloche.

1849

Eleanor Foster, épouse de Jean-Baptiste Meloche, meurt du choléra y compris ses deux enfants dans le comté de Miami (Ohio).

1854

Pandémie du choléra à la Côte-de-Liesse et Dorval.

1855 à 1875

Quatorze enfants de Pierre Osias Meloche et Charlotte Louise Giasson de Kahnawake (Québec) meurent de la diphtérie ou par suite de l'ingestion de baies vénéneuses.

1860

Sarah Wilkins Melosh et sa fille Sarah du canton de Trafalgar dans le comté de Halton meurent de la phtisie.

1864

Elijah Malosh, un soldat de l'armée unioniste meurt de la rougeole durant la guerre civile. Il était le fils de Jean-Baptiste Meloche et Eleanor Foster du comté de Miami (Ohio).

1864

Francis Melosh, un soldat de l'armée unioniste, meurt du scorbut dans une prison de l'armée des Confédérés à Andersonville durant la guerre civile.

1875

Marie Louisa Meloche, fille d'Antoine Jean Meloche de Détroit, meurt d'une «inflammation des poumons».

1877

Trois enfants de Pierre Jean-Baptiste Meloche et Marie Lacharité, soit Rémi, Alexandre et Hercule, meurent de la diphtérie.

1879

Un fils de Daniel Meloche meurt à l'âge de trois ans après qu'il eut fait une chute dans un puits.

Vers 1880

Dwight et Clyde, fils de Joshua Malosh et Ellen Reed, meurent de la diphtérie.

Vers 1880

John Malosh et Emma Hawes du Wisconsin voient un certain nombre de leurs enfants mourir de la diphtérie, de la variole et de la scarlatine.

1881

James Winifred Malosh meurt de la fièvre scarlatine à Chetek (Wisc.).

1881

Ulysse Joseph Adolphe Meloche, fils d'Antoine Meloche et Susanne Meloche de Rivière-aux-Canards, meurt de la diphtérie.

1884
Emily Meloche, fille de Thomas, meurt d'anasarque à l'âge de 17 ans à McGregor.

1884
Deux enfants de Michel Meloche et Zoé Mae Bergeron meurent de la diphtérie à Sandwich (Ont.), soit Joseph Félix et Marie Rose Alexina. Zoé rendra l'âme dans la même année, mais on ignore la cause de son décès.

1885
Évariste Arthur, Léon et Joseph Alfred Meloche, fils d'Antoine Meloche et Susanne Meloche, meurent de la diphtérie. Un quatrième fils, Ulysse Joseph Adolphe, avait été emporté précédemment par la même maladie. Tous vivaient à Sandwich (Ont.).

1885
Francis X. Meloche de Malden perd un fils âgé de sept ans atteint de la diphtérie.

1885
Amélia Meloche meurt de la phtisie à Wyandotte (Mich.).

1887
En l'espace de 21 jours, Pierre Meloche de Petite-Côte voit mourir trois de ses enfants atteints de la diphtérie.

1888
Sarah Jane Cowan, femme de Francis Robert Melosh, meurt de la fièvre typhoïde dans le canton de Colchester South (Ont.).

1896
Victoire Renaud, femme de François-Xavier Meloche du canton d'Anderdon (Ont.), meurt d'une anasarque.

1897
Urban Melville Meloche, fils d'Alexandre Alfred Meloche et Alice Pouget, meurt d'une bronchite à Amherstburg (Ont.).

1899
Francis O. Meloche (Molash) et son épouse Hélène Sullier domiciliés dans le Dakota du Sud perdent en l'espace de trois jours leurs trois filles emportées par la diphtérie: Frances le 7 juin, Elizabeth le 8 juin et Cora le 9 juin de cette année fatale. Elles furent inhumées dans un lopin de la terre paternelle à Kennebec (Dak. du S.).

1909
Le fils de George Joseph Meloche et Mary Hattie Dufour, Joseph Arthur, périt dans un incendie à River Rouge (Mich.). Il était âgé de trois ans.

1912
Laura Semande, épouse de Rémi Meloche de Rivière-aux-Canards, meurt de la tuberculose pulmonaire à la suite d'une fièvre typhoïde.

1917
Euphrosine Meloche meurt à Rivière-aux-Canards durant la pandémie de l'influenza.

1918

Une épidémie de la grippe espagnole s'étend sur toute l'Amérique du Nord.

1918
Joseph Henry Meloche de Rivière-aux-Canards est emporté par la tuberculose.

1920
Cécile Oliva Meloche, fille d'Antoine Meloche et Marie Elizabeth Martin, meurt d'une pneumonie à Rivière-aux-Canards.

1924
Mary Mérilda Meloche d'Amerstburg, fille de Denis Alfred Meloche et Mathilde Bouffard, est emportée par la variole qu'elle contracta lors d'un enterrement.

1930
Le fils d'Archie Meloche, William, périt noyé à Rivière-aux-Canards à l'âge de 17 ans.

1933
Françoise Alice Meloche, religieuse de la Congrégation des Saints Noms de Jésus et de Marie à Outremont (Québec), meurt de la tuberculose.

1943
Harvey Joseph Meloche de Windsor périt noyé dans les eaux de la rivière Détroit.

1950
Roger Trottier, petit-fils d'Albina Meloche de Ste-Anne-de-Prescott (Ont.), est victime d'une noyade.

1952
Si l'on en croit les pages de l'*Amherstburg Echo*, Hildaire Meloche meurt d'une pneumonie.

1953
Albémi Meloche périt par noyade près du Parc Bishop.

Appendice N

Guerres, rébellions et autres événements politico-économiques qui affectèrent la famille Meloche

En règle générale, les guerres furent rarement déclenchées par des marchands, des paysans, voire des gens ordinaires tels que nos ancêtres par exemple. Ceux-ci durent cependant en payer les premiers le prix au point de voir leur vie familiale et leur sécurité financière perturbées.

L'histoire nous enseigne que des familles perdirent certains de leurs proches, leur foyer et parfois même leur patrimoine culturel lorsque des factions ennemies lançaient leurs troupes à travers le pays pour y connaître la victoire et asseoir après coup leur domination.

Les pages suivantes contiennent maints exemples qui illustrent à quel point les conflits armés influencèrent l'émigration de certaines familles Meloche et ce, jusqu'au dix-neuvième siècle.

- 1. Les guerres de religion en France**
François émigre dans le Nouveau Monde.
- 2. Les guerres opposant les Français aux Indiens**
Conflit majeur près de Lachine. Pierre part s'établir dans l'Ouest.
- 3. La guerre de Sept Ans et la capitulation**
Aucune conséquence notable sur les Meloche.
- 4. L'insurrection de Pontiac**
Répercussions sérieuses sur les Meloche de Détroit.
- 5. Le transfert de Détroit aux Américains**
Aucune conséquence notable sur les Meloche.
- 6. La guerre de 1812**
Des habitants de l'ouest de l'Ontario partent s'établir à Thames River, dans le Michigan, l'Ohio, etc.
- 7. Les guerres napoléoniennes**
Un Meloche de nationalité française y participa.
- 8. Rébellions dans les Bas et Haut Canada**
Répercussions sur très peu de Meloche.
- 9. La guerre civile américaine**
Retour à Détroit des Meloche de Monroe.
- 10. Quelle guerre?**
- 11. La crise économique**
- 12. La Première Guerre mondiale**
- 13. La Deuxième Guerre mondiale**

1. Les guerres de religion en France (1560-1700)

Nous connaissons aujourd'hui, grâce à des études sur la question, la vie que menaient les grands-parents et les parents de François, *le Canadien* au XVII^e siècle dans l'ouest de la France, patrie de nos ancêtres.

Les guerres de religion faisaient en effet rage dans l'Ouest depuis 1560, et la seule accalmie semble être venue avec l'Édit de Nantes, sanctionné par le roi en 1598. L'armée royale sous les ordres de Richelieu finira toutefois par assiéger La Rochelle et l'on peut présumer que cette opération militaire fit un gâchis immense dans les communautés environnantes. Les villages ancestraux des Meloche tels que Le Bourdet, Mauzé-sur-le Mignon, Fontenay-l'Abbatu et autres figurèrent sans doute sur le parcours de cette imposante armée partie de Paris. Les Meloche durent être assujettis au cantonnement et à l'approvisionnement obligatoire des troupes, entraînant de profondes répercussions dans leur style de vie. À cela il faut ajouter le lourd fardeau d'une taxation arbitraire imposée par les divers édits royaux, sans compter aussi les nombreuses manifestations dues au fanatisme

religieux de l'époque comme l'affaire dite des «possédées de Loudun» parmi lesquelles on distingue une démoniaque du nom de Beloquin aux consonances assez proches de celles de Pelloquin.

Jetons maintenant un coup d'œil sur ce que furent la vie et l'époque des trois générations qui précédèrent l'émigration de François, *le Canadien*.

Lorsqu'en 1534 Jean Calvin donna ses premières prédications dans les environs de Poitiers, les Meloche se trouvaient au cœur du conflit religieux. Vers 1560, on dénombre dans la province 16 églises calvinistes réparties dans des villes comme Poitiers, Loudun, Châtellerault, Niort et Fontenay, toutes situées à quelques kilomètres des villages qu'habitaient les Meloche. L'année suivante, la nouvelle confession comptait déjà 22 temples.

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, éclatèrent huit batailles sanglantes liées à la religion. Dès le début des années 1570, au moment où vivait le père de Michel Meloche, le siège de l'Église réformée fut transféré de Poitiers à La Rochelle. En 1573, l'Armée royale dirigée par le duc d'Anjou quitta Paris pour aller assiéger La Rochelle. L'opération fut de courte durée et la paix put être rétablie, non sans avoir bouleversé l'existence des populations avoisinantes.

La paix dura pendant tout le règne de Henri IV, soit de 1589 jusqu'au jour de son assassinat par un fanatique religieux en 1610.

Les luttes armées entre catholiques et protestants éclatèrent de nouveau vers 1620 et atteignirent leur point culminant en 1627 et 1628 avec le second siège de La Rochelle. Cette fois Louis XIII, le successeur de Henri, avait désigné Richelieu à la tête d'une armée royale forte de 16 000 hommes. Parmi les principaux leaders de la noblesse protestante qui défendirent la ville, on note le nom de Madame de Rohan, chef de la lignée ancestrale rattachée à Fontenay-l'Abbatu, patrie des Meloche du XVII^e siècle. Là encore, décision fut prise d'assiéger et de barricader la ville dans l'espoir de vaincre les Rochelais par la faim. En treize mois, 23 des 28 000 habitants de la ville moururent d'inanition. Lorsque la ville capitula, très peu d'individus furent punis, la plupart ayant obtenu le pardon royal. La Rochelle était à présent libre de poursuivre ses activités portuaires, classées parmi les plus importantes au monde à l'époque.

Mais comment a-t-on pu soutenir pendant tout ce temps les 16 000 hommes de troupe? Rien de plus simple. Ils ont tenu le coup grâce à la générosité des marchands et des paysans catholiques de l'Aunis et de la Saintonge!

Au milieu du XVII^e siècle, la ville de La Rochelle était devenue le premier port du royaume d'où partirent maints navires pour la Nouvelle-France. Cette activité engendra de nouvelles industries et augmenta la production de biens et de services partout dans la région. C'est précisément à cette époque que vécut François, *le Canadien*.

Les problèmes ressurgirent en 1685 lorsque Louis XIV révoqua l'Édit de Nantes. Les persécutions religieuses reprurent de plus belle et durent influencer le jeune Meloche dans sa décision de partir.

François avait à ce moment-là vingt ans, son père était décédé et la confusion régnait toujours dans le pays après 200 ans de guerres et de conflits de toutes sortes. Dans cette conjoncture, on peut imaginer aisément qu'il a pu être réceptif à l'idée de profiter des perspectives d'avenir que lui offrait la nouvelle colonie.

2. Les guerres opposant les Français aux Indiens (1689-1763)

Ce chapitre de l'histoire de la famille Meloche est marqué par les guerres de harcèlement allumées par les peuples autochtones, notamment les Iroquois. Lachine et les environs furent souvent pris d'assaut, probablement à cause

de la distance appréciable qui séparait ce village de Montréal où était postée la garnison. En 1689, les parents de Marie Moufflet furent tués durant l'un des ces massacres. Un autre aïeul fut également victime des Iroquois:

- **Eloi Jarry dit Lahaye** (1616-1661), arrière-grand-père de Marie Marguerite Picard, épouse de Joseph Marie Meloche de Lachine. Il mourut après avoir vécu deux ans en captivité chez les Iroquois.

Un certain nombre de nos ancêtres servit dans l'armée durant cette période. Voici la liste des quelques rares individus que nous connaissons:

- **Sylvain Perthuis** (?-?), ancêtre de Marie Jeanne Caron. Il fut soldat du régiment de Carignan.
- **Jean Moufflet dit Champagne** (1648-1690), père de Marie Moufflet. Il fut également soldat du régiment de Carignan, compagnie de La Varenne.
- **Pierre Durand dit Montmirel** (1706-1792), soldat qui arriva au Canada et qui joignit la compagnie de Boucherville. Il est l'ancêtre de Cléphas Antoine Dufour, époux de Lucille Joséphine Meloche.
- **Jean Martin dit St-Jean** (1705-?), ancêtre de James Lawrence Joseph Meloche. Selon le Père Christian Denisen, Jean aurait été «soldat de Janneville».
- **Clément Lerigé**, sieur de LaPlante (1662-1742), officier de la marine française.

Ernest J. Lajeunesse. *The Windsor Border Region. Canada's Southernmost Frontier*. (Toronto: University of Toronto Press, 1960)

p. xxix. **Les routes reliant Montréal et Détroit**
«[...] À cause de l'animosité qui régnait entre les Iroquois et les Français durant un demi-siècle, les explorateurs et les missionnaires français ne pouvaient emprunter le fleuve St-Laurent et le lac Ontario lorsqu'ils allaient dans l'Ouest. Au lieu de cela, ils ramaient et faisaient du portage en remontant la rivière des Outaouais jusqu'au lac Nipissing, puis descendaient la rivière des Français jusqu'à la baie Georgienne à un endroit situé à l'est en droite ligne des détroits de Mackinac, reliant les lacs Huron et Michigan. Il s'ensuivit que tous les lacs de la région supérieure furent explorés avant le lac Érié.»

p. xlii **Paix avec les Iroquois**

«Comme preuve de l'intention arrêtée de Cadillac d'établir une colonie permanente à Détroit, on évoquait le souvenir de Mesdames Cadillac et de Tonti qui, en automne 1701, avaient parcouru une distance de 800 milles (1 300 km) de Québec à Détroit par le lac Ontario, (la paix ayant été conclue avec les Iroquois en août de la même année), afin d'aller rejoindre leurs maris.»

p. lv. **Milices populaires**

«[...] En plus des troupes régulières, la colonie pouvait compter sur la milice qui enrôlait tout Canadien en bonne santé âgé de 16 à 60 ans. Chaque habitant possédait un fusil, de la poudre et du plomb qu'il pouvait utiliser aussi bien pour la chasse que pour le combat. Aussitôt qu'il avait pris connaissance des ordres du capitaine, le milicien devait s'attendre à partir sur-le-champ.»

p. li. **Attrait pour la rive gauche**

«La première moitié du XVIII^e siècle vit le long des berges de la rivière Détroit surgir deux événements historiques majeurs. Sur la rive droite avaient été érigés de façon permanente un fort et un comptoir commercial. Une colonie agricole s'y était également développée. La rive gauche demeurait par contre un lieu sauvage habité par deux tribus

autochtones, les Outaouais et les Hurons. Avoisinant le village huron, une mission jésuite propageait la bonne nouvelle tout en étant gardée à vue du fort. Ces deux fondations établies de chaque côté de la rivière ont formé l'embryon d'une colonie qui rapidement verra affluer des colons venus bâtir leur propre maison et défricher des parcelles de terre sauvage pour en faire des champs de blé, d'avoine et de maïs.»

3. **La guerre de Sept Ans et la capitulation (1756-1763)**

Ernest J. Lajeunesse. *The Windsor Border Region. Canada's Southernmost Frontier*. (Toronto: University of Toronto Press, 1960)

p. lxxvi **La milice canadienne française de novembre 1760**

«Après avoir pris possession du fort, Rogers donna l'ordre de laisser partir les 35 soldats français pour Philadelphie en passant par le fort Pitt et d'où ils s'embarqueraient à destination de la France. Il somma ensuite la milice canadienne (c'est-à-dire canadienne-française) de se défaire de ses armes et de prêter le serment d'allégeance. La milice comptait tout homme en bonne santé âgé entre 16 et 60 ans. La privation des fusils fut cruellement ressentie dans la population, car plusieurs habitants en avaient besoin pour la chasse. Plus tard, on rendit le règlement moins sévère, les armes furent rendues à leurs propriétaires et les capitaines de milice réintégré dans leur poste.»

p. lxxix. **Pauvreté et loyauté à la France en 1760**

«Dans les premières années de la colonie, la population vivait très pauvrement. Le 2 décembre 1760, le Capitaine Donald Campbell, premier commandant britannique de Détroit, écrivait au Colonel Henry Bouquet résidant au fort Pitt que les «habitants semblent être satisfaits du changement de régime, mais vivent dans le plus grand dénuement». La seconde partie de la phrase explique très probablement la première. Réduits presque à l'inanition pour avoir soutenu durant les dernières années l'effort de guerre sous l'autorité française, les habitants voyaient d'un bon oeil cette trêve momentanée, mais les sentiments de la plupart restaient attachés à la France. Dans une lettre au Général Thomas Gage datée du 31 mai 1766, le Capitaine John Campbell rapportait que les conditions de vie des habitants de Détroit étaient si misérables qu'ils n'étaient pas en mesure de payer la moitié de leurs taxes.»

4. **L'insurrection de Pontiac (1763)**

La migration de la famille Meloche de Détroit vers la rive gauche débuta vers les années 1754-55 lorsque trois des rejetons de Pierre et Marie Jeanne quittèrent la maison paternelle bâtie sur le ruisseau Parent. À l'époque du siège de Pontiac, Pierre et Marie Jeanne étaient décédés et seules les familles de François, Marie Catherine et Jean-Baptiste résidaient encore aux abords du cours d'eau. Antoine Jean et Simon Pierre n'avaient pas encore trouvé femme et demeuraient sur la rive droite.

Voir l'**Appendice I**, *La famille Meloche et l'insurrection de Pontiac*, l'**Appendice J**, *Passages qui font mention de la famille Meloche dans les écrits du Père Potier* ainsi que l'**Appendice O**, *Récits et anecdotes se rapportant à des Meloche* afin d'en savoir plus long sur cette fascinante époque.

5. **Le transfert de Détroit aux Américains (1796)**

Bien qu'en 1785 tous ses frères et sœurs fussent passés du côté canadien, Jean-Baptiste, marchand de son état, œuvrait essentiellement dans les régions séparant la bourgade de Détroit de Fort Wayne dans le Territoire de l'Indiana. Il lui était parfaitement égal de transiger avec des clients de toute origine qu'ils fussent Français, Anglais, Américains ou

Marie Caroline Watson Hamlin. *Legends of Le Détroit*. (Détroit: Thorndike Nourse, 1885), p. 197-204

Chapitre 26
LE CAPITAINE JEAN

Une figure légendaire de la première milice.

ALEXIS Trotier des Ruisseaux, qui appartenait à une famille éminente de Québec, partit à Détroit pour aller rejoindre son beau-frère, le brave et galant Picoté DeBellestre, le dernier commandant français à diriger le fort Pontchartrain. C'est à Détroit que Des Ruisseaux rencontra et épousa la belle et austère Catherine Godefroy de Marbœuf, dont les dévotions en imposèrent aux descendants de son frère, qui de Détroit où ils résident encore de nos jours, continuent à vénérer la mémoire de leur sainte aïeule. Alexis fut le premier administrateur de l'église Sainte-Anne et le premier capitaine de milice de la région.

Lorsqu'en 1760 le lis de France, qui s'était épanoui durant une soixantaine d'années en ce territoire, s'inclina devant le fougueux étendard britannique, plusieurs vieilles traditions et coutumes de l'ancien régime français furent mises au rancart.

Il fallut attendre jusqu'en 1805 pour qu'on exhumât de la poussière du passé l'institution de la milice sédentaire, bien qu'une tentative eût été faite auparavant en 1796 par le gouverneur suppléant Sargeant. En effet, ce n'est qu'après avoir établi le gouvernement territorial que le Général Hull mit sur pied le premier régiment de milice. Il comptait huit compagnies recrutées dans tous les coins du territoire à l'exception du district d'Érié. Jean Cécire fut le premier des habitants français à se joindre à la nouvelle milice. Et les autorités américaines, voulant se concilier la population française, lui en furent redevables en le nommant au grade de capitaine du 1^{er} régiment du Michigan. Jamais il ne se remit complètement de l'émotion que lui causa cet insigne honneur. Il devint si imbu de sa personne que chaque détail de sa tenue vestimentaire, chacun des gestes qu'il accomplissait portait l'empreinte de cet événement mémorable de sa vie.

Vaniteux et maniéré, il déchaînait inmanquablement l'hilarité générale parmi les anciens sujets qui possédaient le don de détecter les moindres travers chez les autres en les pimentant de remarques amusantes auxquelles l'ineffable haussement d'épaule conférait tout son charme humoristique.

Jean alla souvent observer les troupes durant les exercices d'infanterie. La discipline et la rigueur militaires le marquèrent à tel point qu'il s'était imaginé qu'une force prodigieuse émanait des termes de commandement, en particulier lorsque ceux-ci étaient énoncés en anglais. Sa connaissance de l'autre langue s'avéra cependant aussi restreinte que son aptitude à manier la plume, bien qu'à cet égard il fit preuve d'ingéniosité pour vaincre cette dernière difficulté. Comme les noms de ses hommes apparaissaient au rôle dans un certain ordre, il se servit d'une épingle pour perforer la liste près du patronyme de l'absent. Néanmoins, lui qui maîtrisait si aisément le français figeait tout à fait lorsqu'il passait à l'anglais. Au prix d'efforts prodigieux, il avait réussi tout de même à baragouiner un semblant d'idiome.

L'état-major des forces américaines, établi au fort pour la plus grande joie du Capitaine Jean, exigeait une présence assidue aux exercices. Le compte rendu de ces bizarres et pittoresques manœuvres dirigées dans une langue élégante et pleine de vitalité vint finalement à la connaissance des messieurs du mess. Il est regrettable toutefois que pas un seul officier n'eût l'idée de donner un aperçu sur papier de ces scènes loufoques. L'auteur supposé aurait certes mérité la reconnaissance de la postérité pour avoir fait connaître ce

spectacle haut en couleurs.

À chaque période d'entraînement, le Capitaine Jean exigeait que ses hommes fissent leurs exercices dans le pré communal. Tel un chef de clan écossais passant en revue ses guerriers avec une fière contenance, Jean voyait défiler devant lui la troupe bigarrée des recrues dans leur affublement multicolore. Quelques-uns portaient l'uniforme, d'autres leur accoutrement bariolé de tous les jours, sans oublier l'équipement militaire et les pièces d'armurerie disparates dont ils faisaient usage, plusieurs remontant à des époques reculées.

En temps de paix, le Général Hull se montra intraitable sur les questions touchant la discipline si bien qu'il fallut apporter une attention constante dans sa tenue vestimentaire, faire preuve d'un respect de l'ordre, etc., comme dans l'armée régulière, ce qui provoqua mécontentement et insubordination. Il oubliait que ces fils de France, épris de la bravoure et de la gloire inhérentes à la nation française, se retrouvaient dans une étrange position occasionnée par le changement de régime. Ceux-ci avaient été forcés d'adopter devant le conquérant une résistance passive, laquelle avait étouffé leur enthousiasme dans l'indifférence et la nonchalance. À cause de leur attitude ludique, il avait été malaisé pour eux de se plier sur-le-champ aux règlements en vigueur que le Général Hull s'était efforcé d'imposer durant les exercices militaires. Cependant ils comprirent peu à peu leur utilité et finirent par s'y soumettre de bonne grâce.

Lorsque le Capitaine Jean en grande tenue d'apparat donnait le signal au sergent de procéder à l'appel nominal, celui-ci ne se faisait pas prier.

«Attention, Compagnie de Français canadiens! À l'appel de vos noms, répondez «présent». Tock Tock Livernois?»

Pas de réponse. Une voix finit par annoncer que le type en question était absent, étant donné qu'il était parti à la recherche de son ambleur égaré dans les taillis.»

«Sergent, fit le capitaine, perforez-moi cet homme! Poursuivez!»

- Laurant Bondy?
- Présent, m'sieur.
- Claude Campau?
- Présent, Monsieur.
- Antoine Saliotte?

Quelqu'un répondit que Mme Saliotte avait accouché la nuit précédente et que pour la circonstance son mari s'était fait un devoir de rester à la maison.

«Sergent, lança le capitaine, piquez le nom de cet homme.»²

- L'enfant Riopelle? reprit le sergent.
- Présent, m'sieur.
- Pitou Laforest?
- Présent, m'sieur.
- **Simon Meloche?**

- Absent. Parti chasser le rat musqué pour des pièces sonnantes et trébuchantes.

- Sergent, tonna la voix du capitaine, prenez votre épingle et écorchez-moi cet homme.³

L'appel terminé et ayant fait consigner les absences, le capitaine ordonna le début des exercices.

«Compagnie, marchez deux par deux comme des bœufs sous le joug jusqu'à la souche là-bas. Lorsque vous l'aurez rejointe, arrêtez-vous!»

Vêtue des couleurs les plus voyantes de l'arc-en-ciel, la soldatesque bigarrée atteignit dans la cohue l'endroit désigné. Déçu par la maladresse de ses hommes, le capitaine leur accorda tout de même une pause de quelques minutes. Au lieu de se détendre à la façon des militaires, chacun se hâta de vaquer à son occupation favorite. Quelques-uns se mirent à fumer une bonne pipe, d'autres à astiquer leur arme tandis qu'un certain nombre de camarades, assis sur l'herbe,

devisaient gaiement.

Le capitaine rassembla de nouveau ses hommes pour un nouvel exercice. Cette fois, il proféra l'ordre suivant:

«Compagnie, marchez jusqu'au soulier en cuir de bœuf qui gît là-bas au milieu de la route et puis faites demi-tour. Allez! Gauche, droite, gauche, droite, scanda-t-il. Demi-tour à gauche! Fusil à l'épaule! Revenez maintenant! Gauche, droite. Terminé! Rompez!»

Il semble qu'un certain officier anglais à la tête d'un régiment durant la guerre de 1812, aurait été une source de grande admiration pour le Capitaine Jean.

À la bataille de Mongaugon, le Capitaine Jean avait dirigé sa propre compagnie. Lui et les siens combattirent bravement, mais lorsqu'il perdit toutefois son sergent, la troupe commença à devenir indisciplinée. Bien que courageux, Jean faisait preuve de mollesse lorsque venait le moment de rallier ses hommes ou de les former en rangs. Il oublia le peu de mots d'anglais qu'il savait pour commander, et de grosses gouttes de sueur ruisselaient sur son front. À la fin, il s'écria:

«Allons, mes amis, redressez-vous! Conformez-vous à l'exemple du pauvre Jim et suivez-moi!»

De nombreuses années plus tard, un fils du Capitaine Jean qui avait hérité de son père, outre l'attrait pour la vie militaire, quelques traits distinctifs de son caractère, rencontra le vieux Oshkosh, le célèbre lieutenant de Black Hawk.

L'ombrageux guerrier se reposait confortablement dans une de ces auberges de l'époque, fumant avec délectation son calumet, l'esprit tourné vers les grands moments de sa vie, dans le nuage de fumée qui l'enveloppait. Soudain, une voix forte retentit dans les parages et un boute-en-train surgit devant lui. Cette présence inopinée coupa brusquement le fil des pensées d'Oshkosh. Plusieurs des clients attablés là n'ignoraient pas la vieille aversion qu'avait nourri le brave guerrier à l'endroit de la milice et se promettaient de s'amuser à ses dépens en le confrontant avec le Lieutenant Cécire. Après avoir toisé ce dernier sous ses sourcils broussailleux, l'Indien grommela ces mots:

«Infanterie?»

- Non, fut la réponse.

- Dragons?

- Non.

- Artillerie?

- Non plus.

Il réfléchit un moment afin de pouvoir déceler dans quel corps d'armée avait bien pu s'enrôler ce drôle. Tout à coup un éclair passa dans le regard de l'aborigène. Se levant précipitamment de son siège, il prononça non sans éprouver une vive répulsion le mot suivant:

«Melish?»

- Oui, répliqua l'autre triomphalement.

- Oh! Oh! Oh! fit Oshkosh, et il s'enfuit sur-le-

champ.

(1) On lit dans le texte original: «Sergeant, put peen hole in dat man! Go head!». Rappelons que le Capitaine Jean ne maîtrise aucunement l'anglais. (N. d. T.)

(2) «Sergeant, put one preek on dat man's name». (N. d. T.)

(3) «Sergeant, take your pin and scratch dat man». (N. d. T.)

6. La guerre de 1812 (1812-1815)

A. Les Meloche enrôlés dans la Western District Militia (combattant pour les Britanniques)

Paul Morgan Couture. *War and Society on the Detroit Frontier, 1791 to 1815*. (Ottawa: Environment Canada, Parks, Ontario Region, 1986)

1^{er} régiment d'Essex

2^e détachement de flancs-gardes, placé sous l'autorité de William Elliott

- **Francis Meloche**, simple soldat
- **Baptist Meloche**, simple soldat
- **Alexis Meloche**, simple soldat (déserteur)

Le bataillon du Capitaine Barthe

- **Louis Maloche**, sergent
- **Antoine Maloche**, simple soldat
- **Simon Maloche**, simple soldat
- **Baptiste Maloche**, simple soldat (déserteur)

Le bataillon du Capitaine Bondy

- **Ettienne Maloche**, sergent
- **Antoine Maloche**, simple soldat

2^e régiment d'Essex

1^{er} détachement des flancs-gardes, placé sous l'autorité de James Askin

- **Baptiste Meloche**, simple soldat

B. Les Meloche enrôlés dans les forces armées britanniques

L. Homfray Irving., *Officers of the British Forces in Canada During the War of 1812-15*. (Welland, Ont.: 1908, reproduit par Western Canadian Distributors, 1992) p. 171.

District de Montréal

Division de la Pointe-Claire, placée sous l'autorité d'Étienne Nivard St-Dizier

- **Joshua Meloche**, lieutenant

C. Les Meloche enrôlés dans la milice du Michigan (combattant pour les Américains)

Adjutant General's Records, Michigan Territory Militia Roll-War of 1812. (Washington D.C.: National Archives), Record Group 94.

Les volontaires et les conscrits du Michigan, placés sous l'autorité du Major James Witherell

Compagnie N^o 3, placée sous l'autorité du Capitaine Stephen Mack

- **François Melloche**, simple soldat (volontaire) *François entreprit sa carrière militaire, le 26 juin 1812, et y mit fin lorsque le Général Hull signa la capitulation de Détroit le 16 août de la même année.*

Virgil D. White, transcript. *Index to War of 1812 Pension Files Vol. H: G-M*. (Waynesboro: National Historical Pub. Co., 1984)

- **MOLOSH, Francis** ou **Francis Maloche**, Clara, WC-25493, SC-4417, servant à titre de simple soldat dans la milice du Michigan dirigée par le Capitaine Stephen Mock.

Antoine Meloche accusé de trahison - «Collaboration avec l'ennemi»

E. A. Cruikshank. *A Study of Disaffection in Upper Canada in 1812-5*. (Ottawa: Société royale du Canada, 1912)

À la capitulation de Détroit, plusieurs habitants des districts Ouest et de London qui avaient collaboré avec l'ennemi furent faits prisonniers. De ceux-là, un dénommé Simon Z. Watson réussit à s'évader et, le 20 août 1813, fut engagé comme arpenteur à l'état-major général du district militaire n^o 8 et du même coup promu au rang de commandant dans l'armée des États-Unis. Parmi les prisonniers, on notait la présence de Chester Rogers, Isaac Willett (Ouellette ?), Elijah

Willett (Ouellette?), Samuel Hartwell, Stephan Hartwell et autres. Certains d'entre eux furent mis en liberté conditionnelle. Allan McDougall, **Antoine Meloche**, Antoine Lafitte (Laferté) et Isaac Willett furent accusés de trahison devant la cour d'assises à Sandwich, les 11 et 12 septembre 1812.

Charles Black. *Register of Persons Connected with High Treason during the War of 1812-14, with U.S.A.* (Archives publiques de l'Ontario, 1926)

Minute Books of the Court of Oyer and Terminer and General Gaol Delivery held at Sandwich. (Archives publiques de l'Ontario) MS 530, Bobine 2, p. 113.

Meloche, Antoine

Recherche dans le registre des brevets du Ministère des terres et forêts.

Divulgateur de renseignements secrets.

Aucune terre accordée.

Notes:

1. Accusé de haute trahison, il comparut devant la cour d'assises les 11 et 12 septembre 1812 à Sandwich.

Il en est fait allusion dans un rapport lu par le Brigadier général Cruikshank devant la Société royale du Canada et publié sous le titre: *A Study of Disaffection in Upper Canada in 1812-5* dans les Délibérations de la Société. Vol. VI, p. 25. Voir aussi les recueils de jurisprudence des Archives publiques de l'Ontario. SC7. S34.

2. Libéré sur parole, le 28 août 1815. Voir à ce sujet les recueils de jurisprudence des Archives publiques de l'Ontario. SC7. S34.

L'énigmatique «père Meloche» qui vécut à Amherstburg durant la guerre de 1812

Milo Milton Quaife, éd. *War on the Detroit: The Chronicles of Thomas Verchères de Boucherville & The Capitulation by an Ohio Volunteer.* (Chicago: Lakeside Press, R.R. Donnelley & Sons Co., 1940.)

p. 133 (1813 - peu de temps avant l'invasion américaine et le repli britannique qui s'ensuivit depuis le fort Malden, aujourd'hui Amherstburg)

«[...] Je revenais à la maison après une absence de sept mois.

Je me vis aussitôt entouré d'une multitude d'amis, tous contents de me revoir surtout en ces temps difficiles. Plusieurs étaient même allés au-devant de moi en chaloupe, soit le Major Muir, le Capitaine Tallan, le Dr Faulkner et les Lieutenants Bender et Troughton. Je vendis sur place tout l'alcool que j'avais emporté au prix de dix dollars le gallon, composé moitié de rhum de la Jamaïque et moitié de vin. Je me réservai toutefois une très petite quantité de vin pour mon usage personnel. En pénétrant dans mon magasin, le **père Meloche** qui en était toujours responsable, parut très surpris de m'apercevoir.

Le jour suivant, j'étais si occupé que j'eus à peine le temps de vérifier mes factures et de placer les marchandises sur les étagères. Les clients étaient dispersés un peu partout à l'intérieur comme à l'extérieur du magasin, et chacun attendait son tour d'être servi. En ce temps-là, on avait besoin de tout et personne ne voulait rater la moindre occasion. L'achalandage était si grand qu'en plus de mes deux commis habituels [**Meloche et son fils**], je dus faire appel aux services de quatre de mes *voyageurs* dont je connaissais le savoir-faire et l'honnêteté.»

p. 138-139 (1813 - l'armée américaine s'approche du fort

Malden)

«Je confiai mes livres de compte ainsi que mes papiers importants à un ami, un homme digne de confiance, rassemblai toutes les factures adressées à l'armée que je possédais et qui s'élevaient à un montant de six mille dollars, les enveloppai dans un mouchoir que je liai autour de la taille comme une ceinture, saluai le **père Meloche** et son fils, enfourchai ma monture et partis au galop. J'étais la dernière recrue à quitter le village.»

p. 174 (1814 - durant l'occupation américaine d'Amherstburg) «Mon commis, le **père Meloche**, qui connaissait tous les détails concernant l'entreposage des marchandises au moment du départ précipité de Procter, n'ignorait pas que celles-ci seraient susceptibles de devenir du butin de guerre convoité par l'ennemi, y compris tous mes livres et documents, l'argenterie et autres objets que j'avais dû laisser en quittant. En vain, il intercédait pour moi auprès du commandant américain Puthuff. Mon départ avec l'armée britannique fut l'unique cause des mauvais traitements qu'on me fit subir. Je possédais des marchandises qui valaient au bas mot huit mille dollars que je perdis en entier par la suite à cause de cette guerre. Après tant d'années de dur labeur, une bonne partie de mes gains s'était subitement volatilisée!»

7. Les guerres napoléoniennes

Pendant que les Britanniques et les Américains s'engageaient dans des escarmouches pour le contrôle de l'Amérique du Nord, la guerre faisait rage en Europe en vue de satisfaire les visées impériales de Napoléon. Un document nous renseigne qu'un Meloche périt lors de ce conflit.

- **Pierre Meloche** (1794-1813), fils de François Meloche et Magdeleine Guitteau de La Foye Monjault (France), mourut dans un hôpital militaire à Erfurt (Allemagne). Il est l'ancêtre d'André Meloche de Tours (France).

7. Les rébellions de 1837 et 1838 dans le Bas-Canada et le Haut-Canada

Aegidius Fauteux. *Patriotes de 1837-1838.* (Montréal: Éditions des Dix, 1950) (*Texte original en français*)

p. 49

Première insurrection / Intervention de l'Armée

14 décembre - Combat à Saint-Eustache

Voici ce qu'en dit la dépêche de Gosford à Glenelg du 23 décembre 1837: «Le 13 au matin, nos forces quittèrent Montréal pour Saint-Eustache sous le commandement immédiat de Sir John Colborne. Outre le détachement déjà stationné à Saint-Martin, elles comprenaient le régiment Royal sous les ordres du Lt Colonel Wetherall; le 32^e sous ceux de l'honorable Colonel Maitland; le 83^e sous ceux de l'honorable Lt Dundas; une partie de l'artillerie Royale avec six canons sous ceux du Major Jackson, ainsi que nombre de volontaires tant cavaliers que fantassins; en tout environ treize cents hommes. Le 14, elles traversèrent la rivière Ottawa, de l'Isle Jésus à la terre ferme, à environ trois milles au-dessous de Saint-Eustache. Après avoir essuyé quelque feu durant leur approche, elles firent l'investissement du village vers midi. Un grand nombre de rebelles se sauvèrent à la vue des troupes, mais les autres, environ quatre cents, sous le commandement du Dr Chénier, se défendirent obstinément dans l'église et les maisons environnantes, qu'ils avaient barricadées, et d'où, après la destruction des retranchements par l'artillerie, ils furent délogés en l'espace d'une heure. L'église et les bâtiments prirent feu et furent consumés, ainsi

que plusieurs maisons du village appartenant à des rebelles notoires. Leurs pertes s'élevèrent à cent morts pour le moins, et cent vingt qui furent faits prisonniers. Les troupes comptent un mort et trois ou quatre blessés.»

D'après le curé Paquin (*Journal*), le combat dura environ quatre heures, et deux cents à deux cent cinquante patriotes y prirent part. Les autres avaient fui quand deux ou trois cents patriotes, qu'une diversion de volontaires venant directement de Saint-Martin avait attirés sur la glace, essayèrent une salve d'artillerie tirée du nord, et qu'on aperçut pour la première fois le long défilé des troupes qui s'avançaient. Ceux qui restèrent se barricadèrent dans l'église, le presbytère et le couvent, et dans les maisons du seigneur Dumont et de W.-H. Scott.

Girod, au dire de R.-A.-R. Hubert son aide de camp (interrogatoire du 27 janvier 1838), «n'est demeuré sur le champ de bataille qu'environ dix minutes et en partant dit qu'il allait réunir les fuyards, mais ne revint pas». Près de l'église, Hubert avait vu «Girod parler au Dr Chénier, qui aussitôt rentra dans l'église avec cinquante à soixante hommes, la plus grande partie armés».

Touchant les pertes, le curé Paquin dit qu'une soixantaine de maisons, les plus belles du village, furent incendiées, et que «le nombre des morts tués ou brûlés du côté des insurgés n'a pas été moindre que soixante-dix».

Des morts dont on connaît les noms, dix sont de Saint-Eustache: le docteur Jean-Olivier Chénier, Joseph Paquet, Jean-Baptiste Lauzé, Narcisse Fillion, Séraphin Doré, François Dubé, Joseph Guitard, Pierre Dubeau, Jean Bouvret et Jean-Baptiste Toupin (Cf. Gosselin, *Le Docteur Labrie*, p. 241-242); - trois sont de Saint-Janvier, d'après L.-O. David (*Les Patriotes*, p. 51): Charles Forget, Étienne Forget, Jean-Baptiste Forget; - onze sont de Sainte-Scholastique: Louis Robert dit Fâche, Joseph Gauthier dit Larouche, Jean-Baptiste Campeau, Amable Lauzon, Jean Morin, Auguste Doré, Joseph Leduc, Jean Doré, François Lebrun, Jean-Baptiste Lebrun, Louis-J. Vermette (Étude de M. l'abbé J.-B.-V. Campeau, dans la *Presse* du 22 juin 1935). - Les notes d'Aegidius Fauteux donnent quatre autres noms, sans indication de domiciles: Auguste Monette, France Meloche, Janvier Lebrun, Charlette Rhéaume, tous morts dans les incendies. - Les *Biographies Ouimet* (1923, p. 429) mentionnent «Henri Bourque, tué en 1837 à Saint-Eustache, lors de la Rébellion». Enfin, Marianne Valiquette, épouse d'Eustache Lanthier, de Saint-Jérôme, dépose le 1^{er} février 1838 qu'elle «est bien persuadée que son mari a été tué dans l'église de Saint-Eustache [...]»

Les Patriotes

p. 109

BERTHELET, Henry

Né au Détroit, le 29 avril 1776, il était fils de Pierre Berthelet et de **Françoise Meloche**, et le frère consanguin du célèbre philanthrope canadien, Antoine-Olivier Berthelet. Nous n'avons pu rien découvrir de précis sur la part qu'il prit à la rébellion de 1837, mais nous savons qu'au cours de 1838, il était au nombre des réfugiés politiques aux États-Unis.

Le 4 septembre 1838, Antoine Doré, de retour d'exil, écrit de Saint-Jacques-le-Mineur à Duvernay et le prie de faire ses respects aux deux réfugiés, MM. Demaray et Berthelet. P. P. Demaray lui-même écrit de Rouse's Point, le 28 novembre 1838: «R.S.M. Bouchette est ici, chez M. Henry Berthelet.»

Berthelet avait épousé une sœur de Joseph Bouchette et était l'oncle de l'exilé des Bermudes, en attendant d'être son beau-père. R.S.M. Bouchette eut en effet pour deuxième femme Caroline-Anne, fille de Henry Berthelet, morte à Québec, à 36 ans, le 28 janvier 1858.

p. 148

BRUYÈRE, Narcisse

Forgeron de Châteauguay, emprisonné à Montréal, le 4 novembre 1838, et libéré le 19 février 1839, après avoir été admis à caution par le juge Gale. Il avait été arrêté par les Sauvages de Caughnawaga en même temps que Cardinal, Duquette et plusieurs autres. Au cours du procès de Cardinal et de ses compagnons, il servit de témoin à la Couronne et son témoignage fut un de ceux qui contribuèrent le plus à incriminer les accusés. Le juge-avocat, dans son adresse au tribunal, en marque sa satisfaction, déclarant que Bruyère avait été sur tous les points essentiels un témoin d'une grande importance. Lui-même admettait avoir prêté le serment secret en présence du notaire Desmarais et avoir été de la bande armée qui suivit Cardinal à Caughnawaga, mais, dans les deux cas, dit-il, était forcé d'agir contre sa propre volonté. Cependant, d'autres témoignages semblent indiquer qu'il était au contraire parmi les chefs du mouvement. L'Iroquois Jacques Teronhiahère raconte lui-même qu'ayant interrogé Lepailleur sur la raison de la venue des patriotes à Caughnawaga, celui-ci lui répondit: «Tu le sais fort bien, puisque nous avons envoyé pour en conférer avec vous cinq de nos chefs: Cardinal, Giasson, Duquette, Bruyère et **Meloche**.» Il y a tout lieu de croire que, s'il n'avait pas eu recours à l'expédient peu honorable mais sûr de témoigner contre ses frères, Bruyère aurait été condamné, sinon à la peine capitale, comme Cardinal et Duquette, du moins à la déportation, comme Lepailleur, Ducharme et Thibert.

Dans son examen volontaire du 19 novembre 1838, Bruyère déclare qu'il a 41 ans et est père d'un enfant.

Claude-Henri Grignon et André Giroux. *Le vécu à Saint-Eustache de 1683 à 1972: en hommage à nos patriotes*. (Québec: Éditions Corporation des fêtes de Saint-Eustache, 1987). (*Texte original en français*)

LISTE DES 45 PATRIOTES IDENTIFIÉS SUR LES 70 OU PLUS TUÉS À SAINT-EUSTACHE LE 14 DÉCEMBRE 1837

Nom	MELOCHE, France
Résidence	Sainte-Scholastique
Occupation	--
Âge	18

(Seconde liste - Sans titre)

Nom	MELOCHE, François
Résidence	Sainte-Scholastique
Occupation	Cultivateur
Âge	18

Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1925-1926. (L.-Amable Proulx, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1926), p. 10, 242. (*Texte original en français*)

LES ÉVÉNEMENTS DE 1837 ET 1838

Peu d'événements ont laissé dans l'histoire de notre patrie des traces aussi profondes que l'insurrection de 1837 et 1838. Les documents dont nous publions un inventaire sommaire seront certainement d'une grande utilité à ceux qui voudront scruter l'histoire de ces deux années. Les noms de personnages bien connus y sont souvent mentionnés. Afin de rendre plus facile la consultation de ces diverses pièces nous avons mis ensemble les documents se rapportant à chacun de ces personnages. Les dépositions, les examens volontaires, les pétitions, les requêtes sont remplies de détails intéressants

et éclairent d'un jour nouveau le rôle de tel ou tel individu. Nécessairement, le présent relevé n'en donne qu'un pâle aperçu.

La correspondance des magistrats stipendiaires est fort instructive. L'état des esprits dans chaque localité y est dépeint clairement; on constatera en lisant les rapports de ces magistrats que les moindres faits avaient souvent à leurs yeux une importance capitale.

Notons encore que la correspondance des gouverneurs avec les divers officiers du gouvernement révèle certains incidents que l'on chercherait vainement ailleurs. Ces pièces manuscrites complètent heureusement le document de haute valeur historique que nous avons déjà sur la rébellion de 1837 et 1838: *The Report of the State Trials (Report of the State Trials Before a General Court Martial Held at Montreal in 1838-39: Exhibiting a Complete History of the Late Rebellion in Lower Canada. 2 v. Montréal, Armour and Ramsay, Saint-François-Xavier Street - 1839.)*

N° 2242. - Les dépositions suivantes, du numéro 2242 au numéro 2275, sont contre les personnes dont les noms suivent: Joseph Duquette, Joseph-Narcisse Cardinal, Maurice Lepailleur, Henri Newcomb, Jean-Marie Thibert, Jean-Baptiste Lefebvre, Abraham Desmarais, Samuel Newcomb, Léandre Ducharme, François Gravelin, Charles Dewitt, Louis Lesage dit Laviolette, Registre Samson, Louis Siscoe et **Louis Meloche**. Les examens volontaires mettent aussi en cause les mêmes personnages. Examen de Antoine Bourcier, de Châteauguay (17 novembre 1838).

Jean-Paul Bernard. *Les Rébellions de 1837-1838: les patriotes du Bas-Canada dans la mémoire collective et chez les historiens*. (Montréal: Boréal express, 1983) (*Texte original en français*)

Au total, posséder des renseignements sur 2 084 personnes, dans un mouvement dont on estime qu'il a pu en impliquer environ 8 000, ce n'est pas un mauvais échantillon. Utilisée avec discernement, la liste est une base de travail qui peut contribuer à la connaissance de la nature et du sens du mouvement.

Liste de Patriotes, selon les comtés et localités

*Comté de Laprairie
Châteauguay*

- **Meloche, Joseph** - cultivateur
- **Menoche, François** - cultivateur

*Comté de Deux-Montagnes
Sainte-Scholastique*

- **Meloche, François** - cultivateur (18 ans)

Les incursions des «Feniens» et la bataille de Windsor

Signalons aussi qu'un soulèvement de «Feniens» eut lieu dans le comté d'Essex à la même époque.

Des documents conservés au Windsor Historical Museum (Maison Baby) indiquent qu'une milice fut organisée en prévision d'éventuels combats. Voici quelques noms tirés de la liste des miliciens enrôlés:

Milice d'Amherstburg

- **Isaac Meloche**
- **Cyril Meloche (*)**

Milice d'Anderdon

- **Alex Meloche**

- **Jacques Meloche**
- **Elavier (Xavier?) Meloche**
- **Peter Meloche**
- **Daniel Meloche**

9. La guerre civile américaine (1861-1865)

John L. Ransom. *Andersonville Diary: Escape and List of the Dead with Name, Company, Regiment, Date of Death and Number of Grave in Cemetery*. (New York: Haskel House, 1974)

Dorence Atwater. *A List of the Union Soldiers Buried at Andersonville*. (New York: 1868, aussi 1866 et 1980)

Adjutant General's Office, Record of Service of Michigan Volunteers in the Civil War 1861-1865.

Muster Rolls of the Union Army. (Washington D.C.: National Archives)

National Society of Andersonville, City Hall, Andersonville. GA, (912) 924-2558

LA PARTICIPATION DES MELOCHE DU MICHIGAN À LA GUERRE CIVILE

• **Francis Melosh (François Meloche)**

Né au Canada, Francis Melosh (Molash) était le fils de Charles et Rosanna Meloche. Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore réussi à rattacher cette famille au tronc commun. Francis fut soldat dans la Compagnie D de la 9^e Cavalerie du Michigan.

Ransom, p. 223

Nom	Molash, F.
Régiment	3
Compagnie	D
Date de décès	27 oct. 1864
No de la sépulture	11536

Adj. Gén. V. 39, p. 70

Francis Melosh (né en 1844)

Compagnie D, 9^e Cavalerie du Michigan. Enrôlé le 9 mars 1863 à Trenton (Mich.). Âge 19. Trois ans. Mobilisé le 12 mars 1863. Fut fait prisonnier à Spurgeon Mills (Tenn.) en octobre 1863. Meurt à Andersonville, le 27 octobre 1864.

Atwater, p. 25

F. Molash (mêmes renseignements que dans Ransom). Meurt du scorbut

Bill Burnett. «Andersonville (Camp Sumter)» in *Ancestry*. Salt Lake City. Vol. 14, no 3 (mai/juin 1996). p. 12

Andersonville, connu sous sa dénomination officielle de Camp Sumter, était le plus important de tous les centres de détention militaires établis par les Confédérés durant la guerre civile. Il fut construit au début de l'année 1864 après que les officiers confédérés eurent décidé de transférer un grand nombre de prisonniers fédéraux confinés à Richmond ou dans les environs à un endroit plus sécuritaire où la nourriture serait plus abondante. Durant ses quatorze mois d'existence, plus de 45 000 soldats unionistes y furent internés. De ce nombre, près de 13 000 moururent pour cause de maladie, d'insalubrité, de malnutrition ou d'hypothermie.

Les premiers prisonniers furent conduits à Andersonville en février 1864. Durant les mois qui suivirent, près de 400 prisonniers arrivèrent chaque jour dans la prison si bien qu'à la fin de juin on compta quelque 26 000 hommes alors

que ce lieu de détention avait été conçu à l'origine pour en accueillir 10 000. À un moment donné, soit en août 1864, on dut garder jusqu'à 32 000 détenus. Dévasté par de mauvaises conditions économiques, privé d'un système de transport adéquat et pressé par l'urgent besoin de concentrer toutes les ressources disponibles sur son armée, le gouvernement des Confédérés fut dans l'incapacité de fournir un toit, de la nourriture, des vêtements et des soins médicaux convenables aux captifs fédéraux. Ces conditions auxquelles il faut ajouter la discontinuation des échanges de prisonniers contribuèrent à un surcroît de souffrance et à un taux élevé de mortalité.

Michigan in the Civil War 1861-1865. Site Web. (<http://hometown.aol.com/dlharvey/16thinf.htm>) c1995. Don Harvey. Dernière rév. le 14 juin 1996

La 9^e cavalerie fut mise sur pied en automne 1862 à Coldwater sous la direction du Colonel James L. David de Trenton qui avait été intendant général dans la 1^{re} cavalerie du Michigan.

Le régiment, à l'exception de deux compagnies non complétées, fut mis à la disposition des États-Unis le 19 mai 1862. Le rôle d'appel contenait les noms de 1 073 hommes de troupes y compris les officiers.
[...]

Le régiment partit pour le Kentucky sous les ordres du Colonel David. Chacun de ses détachements quitta Coldwater respectivement les 18, 20 et 25 mai 1863 pour se retrouver d'abord à Covington (Kent.) puis à Hickman's Bridge, le 4 juin. De là, le régiment fut envoyé à Mount Sterling le 12 du même mois en vue de poursuivre les guérillas d'Everett. Les ayant finalement rejoints à Triplett's Bridge, il parvint à les mettre en déroute.

De retour à Hickman's Bridge, le 25 juin, le corps de troupe fit campagne contre le confédéré Morgan. Arrivé à Stanford, le 28, puis à Lebanon, le 4 juillet, il réussit avec l'aide de l'arrière-garde à chasser l'armée de Morgan qui envisageait alors des raids en Indiana et en Ohio. Le Colonel David avait précipité l'avance de son régiment en raison de cinquante milles (80 km) par jour. Une fois les troupes de Morgan dispersées, on retourna à Danville.

[...]

Le régiment engagea par la suite un combat à Carter's Station, le 22 septembre, qui fit un mort et quatre blessés; un autre à Zollicoffer, le 24 septembre, d'où il parvint à chasser les troupes ennemies de leurs fortifications; un autre encore à Blue Springs, les 5 et 10 octobre, qui se solda par deux blessés puis se battit finalement à Raytown, le 11 octobre, dont le bilan se chiffra à deux morts et deux blessés.

Depuis son arrivée à Covington en mai 1862, le régiment s'était déplacé sur une distance de 3 000 milles (5 000 km). Il faut ici prendre en considération les nombreuses marches accomplies par chacun des détachements militaires, les reconnaissances, les fouilles, etc.

Si **Francis [Meloche]** n'avait pas été capturé et trouvé mort à Andersonville, il aurait sombré dans l'oubli. La 9^e fut le seul régiment de cavalerie du Michigan à avoir marché au combat en direction de la mer sous les ordres de Sherman, à servir d'escorte au Général Kilpatrick, assurant ainsi la communication entre l'armée et la côte de l'Atlantique.

Nombre de soldats enrôlés: - 2 057. Nombre de morts au combat: - 25. Nombre de morts par suite de blessures: - 3. Décès pour cause de maladies: - 153. Taux de mortalité: - 8.7%.

• **Pierre Meloche**

Peter Molosh/Mulosh/Malosh (Pierre Meloche) faisait partie de la Compagnie B du 16^e régiment d'infanterie du Michigan.

Adj. Gén. V. 16, p. 118

Peter Molosh/Mulosh/Malosh (né en 1843).

Compagnie B, 16^e Infanterie du Michigan. Enrôlé le 23 mars 1865 à Howell (Mich.). Âge 22. Un an. Mobilisé le 23 mars 1865. En remplacement de Zenas F. Crossman. Mobilisé le 8 juillet 1865 à Jeffersonville (Ind.).

Michigan in the Civil War 1861-1865. Site Web. (<http://hometown.aol.com/dlharvey/16thinf.htm>) c1995. Don Harvey. Dernière rév. le 14 juin 1996

Le 16^e régiment, formé à Détroit par le Colonel Thomas B.W. Stockton, était jadis connu sous le nom de «Stockton's Independent Regiment» avant de recevoir le numéro seize. Il fut mobilisé, le 8 septembre 1861, avec un effectif de 761 militaires.

Le 16^e régiment participa aux nombreux déplacements du 5^e corps d'armée dans les environs de Petersburg durant le siège de cette localité. Le 7 février 1865, il combattit les Confédérés à Dabney's Mills, le 25 mars à Hatchers Run, le 29 à White Oaks Swamp, le 31 à Quaker Road et le 1^{er} avril à Five Forks. Il talonna l'armée des Confédérés lorsque le Général Lee ordonna le repli de ses troupes à partir de Richmond. Maintes confrontations eurent lieu entre le régiment et les Confédérés jusqu'à ce que ces derniers capitulent à Appomattox Court House, le 9 août.

En mai le régiment reprit la route en direction de Washington (D.C.) qu'il atteignit le 2 et participa, le 23, à la grande revue aux côtés de l'armée du Potomac. Le 16 juin, le régiment fut envoyé à Louisville (Kent.), destination qu'il atteignit le 21. Le 8 juillet, il fut mobilisé à Jefferson (Ind.), mais demeura inactif et retourna à Jackson (Mich.) où il arriva le 12. Les hommes reçurent leur solde et le régiment fut démobilisé le 25 juillet 1865.

• **François O. Meloche**

Francis O. Malosh, fils de François Meloche et Clara Lerigé, était soldat dans la Compagnie D du 18^e régiment d'infanterie du Michigan.

Adj. Gén. V. 18, p. 63

Francis O. Malosh (né en 1846).

Compagnie D, 18^e Infanterie du Michigan. Enrôlé le 13 septembre 1864 à Summerfield (comté de Monroe (Mich.)). Âge 18. Un an. Mobilisé le 13 septembre 1864. Se joint à son régiment à Decatur (Alab.), le 9 octobre 1864. Démobilisé à Nashville (Tenn.), le 26 juin 1865.

Rôle d'appel.

Mobilisé à Jackson (Mich.). Yeux: noisette. Cheveux: bruns. Complexion: passable. Taille: 5',7".

Michigan in the Civil War 1861-1865. Site Web. (<http://hometown.aol.com/dlharvey/16thinf.htm>) c1995. Don Harvey. Dernière rév. le 14 juin 1996

La défaite du Général McClellan lors de la campagne péninsulaire provoqua l'alerte générale pour la cause de l'Union et incita les Gouverneurs des États loyalistes à répondre à la demande du président Lincoln, le 2 juillet 1862, d'ajouter à l'armée des États-Unis 300 000 hommes de troupes. La quote-part du Michigan dans cette guerre fut fixée à 11 686 soldats. Il en résulta que le 18 du même mois on procéda au recrutement dans un premier district comprenant les comtés de Hillsdale, Lenawee et Monroe.

Un détachement de ce régiment comptant 231 officiers et soldats quitta Decatur, le 24 septembre 1864, avec d'autres pelotons afin de soutenir une fois encore la défense de la ville d'Athens. À deux milles (3 km) de cet endroit, ces troupes subirent une charge de la cavalerie des Confédérés dont les effectifs s'avèrent être d'au moins 4 000 hommes

sous les ordres du Général Forrest. Après un combat acharné de cinq heures contre cette puissante armée et qui épuisa les munitions, le régiment finit par apercevoir au loin le fort d'Athens. Mais comme il se trouvait à présent à la merci des Confédérés, il dut déposer les armes. À l'exception de quelques hommes qui parvinrent à s'enfuir, le groupe d'unités compta un grand nombre de morts, de blessés et de prisonniers.

[...]

Le 1^{er} novembre 1864, le régiment dirigé par le Major Hulbard, alla se poster à Decatur où il resta en garnison jusqu'au 25 au moment où s'amorça l'évacuation de la ligne Memphis and Charleston Railroad depuis Decatur jusqu'à Stevenson. Il quitta donc Decatur pour Stevenson, marchant le long de la voie ferrée sur une distance de 80 milles (135 km). Il arriva à Stevenson, le 2 décembre, où il fut affecté à l'érection de fortifications jusqu'au 19. Il reçut ensuite l'ordre de revenir à Decatur par la rivière Tennessee. Le 23, il débarqua à Whitesboro puis rembarqua pour Decatur qu'il atteignit le 28.

Le régiment tint de nouveau garnison à Decatur jusqu'au 11 janvier 1865, date à laquelle il se rendit à Huntsville par le chemin de fer où on l'assigna aux messageries. Le 20 juin de la même année, il reçut l'ordre d'aller à Nashville. C'est de cet endroit que, six jours plus tard, il termina son temps de service. Le 28, il quittait Nashville pour le Michigan et, le 2 juillet, arriva à Jackson. Le 4 juillet, les soldats reçurent leur solde et le régiment fut démobilisé.

Nombre de soldats enrôlés: - 1 374. Nombre de morts au combat: - 11. Nombre de morts par suite de blessures: - 2. Décès pour cause de maladie: - 297. Taux de mortalité: - 22.5%.

LA PARTICIPATION DES MELOCHE DU WISCONSIN DANS LA GUERRE CIVILE

• **John S. Meloche**

John S. Malosh, fils de François Meloche et Margaret Foster, était soldat dans la Compagnie K du 43^e régiment d'infanterie du Wisconsin.

Rôle d'appel **John S. Malosh**

Compagnie K, 43^e Infanterie du Wisconsin, simple soldat. Né en 1830 dans le comté de Miami (Ohio). Enrôlé le 3 septembre 1864 à Tomah (Wisc.). Un an. Mobilisé le 16 septembre 1864 à Milwaukee. Yeux: bleus ou bruns. Cheveux: bruns. Teint: clair. Taille: 5', 8". Hospitalisé à Nashville (Tenn.), le 25 novembre 1864 («fièvre intermittente»). Transporté à l'hôpital de Jeffersonville (Ind.) (le rôle d'appel précise «Chicago») en janvier-février 1865 («variole»). Retour à Louisville (Kent.) et réformé le 3 juin 1865.

LA PARTICIPATION DES MELOCHE DE L'INDIANA ET DE L'OHIO DANS LA GUERRE CIVILE

• **Elijah Malosh**

Elijah Malosh, fils de Jean-Baptiste Meloche et Eleanor Foster, était soldat dans la Compagnie B du 120^e régiment d'infanterie de l'Indiana.

Rôle d'appel **Elijah Malosh**

Compagnie B, 120^e Infanterie de l'Indiana. Simple soldat. Né en 1828 en Ohio (comté de Miami?). Enrôlé le 10 février 1864 à Anderson (Ind.). Trois ans. Mobilisé le 10 mars 1864 à Kokomo. Yeux: foncés. Cheveux: foncés. Teint: foncé. Hospitalisé à l'hôpital général n° 1 à Nashville (Tenn.). Meurt de la rougeole, le 7 avril 1864.

Frederick H. Dyer. *A Compendium of the War of the Rebellion*. (Des Moines, Iowa: Dyer Pub. Co., c1908.

Régiment formé à Columbus (Ind.) entre décembre 1863 et mars 1864. Quitte cet État pour Louisville (Kent.) en mars 1864; puis se déplaça à Nashville (Tenn.). Fit partie de la 1^{re} Brigade de la 1^{re} Division du 23^e Corps d'armée de l'Ohio jusqu'en juin 1864. Se dirigea ensuite à Charleston (Tenn.) où il servit du 7 au 24 avril 1864.

Pendant son service, le régiment perdit en tout 168 hommes dont 27 tués au combat et 141 de diverses maladies.

10. Quelle guerre?

Un document nous apprend qu'un **William Meloche**, né aux environs de 1850, mourut «à la guerre». Il était le fils de Cyrille Meloche et Christine Grondin d'Amherstburg.

11. La crise économique

La crise économique a entraîné une vague d'émigration vers le Michigan et les États avoisinants à la fin du XIX^e siècle. Des familles du Québec vinrent en masse s'installer dans la péninsule inférieure du Michigan pour y chercher fortune dans l'industrie du bois.

Plusieurs Canadiens français choisirent de travailler comme mineurs dans la péninsule supérieure de l'État précité. Ils sont les ancêtres de milliers d'habitants vivant actuellement dans le Michigan, le Wisconsin et le Minnesota.

12. La Première Guerre mondiale (1914-1918)

En avril 1917, une opération alliée composée de troupes canadiennes et britanniques déclencha une attaque sur la crête de Vimy où l'on parvint au bout de six heures seulement à triompher de l'ennemi et à investir le récif. Les forces canadiennes prirent à leur charge plus de quatre mille prisonniers et s'emparèrent également d'une grande quantité de matériel de guerre. Malheureusement, parmi les pertes de vie signalées du côté des Canadiens, on relève le nom d'un jeune homme de 23 ans du comté d'Essex:

- **Francis Stanley Meloche** (1894-1917) mort durant la bataille de la crête de Vimy. Il était le fils de François Stanley Meloche et Caroline Bertrand d'Amherstburg (Ont.).

Un autre jeune homme du village de Rockland dans l'est ontarien figure dans la liste des victimes de la Grande Guerre:

- **David Meloche** (1893-1918) fils de Cléophas Meloche et Rosina Meloche et frère d'Élodie Meloche-Deguire, l'une de nos collaboratrices. Il faisait partie du 22^e Bataillon et mourut en France lors de la bataille de Chérisy. Il fut inhumé là-bas dans le cimetière canadien.

Sa sœur Élodie nous a fourni de lui la biographie suivante:

David Meloche naquit à Wendover (Ont.), le 28 octobre 1893. Il était le fils de Cléophas et Rosina Meloche. Il tomba au champ d'honneur lors de la Première Guerre mondiale.

Après ses études primaires, il fréquenta un collège à Montréal. À cette époque, comme l'emploi était plutôt rare, David dut se contenter de petits travaux à forfait. À l'instar d'autres jeunes gens de son âge, il songea à s'enrôler dans l'armée. Quand il fit part de sa décision à ses parents, ceux-ci en furent attristés et tentèrent de l'en dissuader, mais en vain.

Le 17 août 1915, il se présenta au bureau de recrutement et après avoir répondu aux questions d'usage et passé

avec succès l'examen médical, il put se faire inscrire sur les rôles de l'armée. Après quoi il prêta serment et fut assigné au corps expéditionnaire outre-mer pour toute la durée de la guerre. On lui assigna son numéro de matricule et fut enrégimenté dans le 41^e Bataillon. Plus tard, en automne, cette unité militaire s'embarqua à bord du *Saxonia* qui atteignit les côtes anglaises, le 28 octobre 1915, le jour de son vingt-deuxième anniversaire. Il fut ensuite transféré dans le 60^e Bataillon. Il rédigea ses dernières volontés en faveur de sa mère. Il fut stationné en Angleterre pendant près d'un an, soit le temps que dura son entraînement.

Il fut envoyé en France en septembre 1916. Il combattit durant à peine 15 jours soit jusqu'à ce qu'il fût gravement blessé durant la bataille de La Somme, le 20 septembre 1916. Hospitalisé d'abord en France, on le transporta à l'hôpital général de Cardiff en Angleterre. Un projectile avait atteint l'épaule droite et la mâchoire et affecté le tissu pulmonaire. Pendant deux semaines, il éprouva des problèmes respiratoires.

Heureusement pour lui, il ne subit aucune intervention chirurgicale. Une fois remis de ses blessures, il fut admis dans une maison de convalescence jusqu'à la fin d'octobre et réformé en décembre 1916. De mai à septembre 1917, il fut affecté à la transmission des signaux.

En novembre 1917, il fut transféré dans le 22^e Bataillon, connu sous le simple vocable de «vingt-deuxième».

En avril 1918, il fut de nouveau blessé, cette fois au bras droit et au dos. Il sortit de l'hôpital, le 31 mai 1918. En août avait lieu une grande bataille au nord de la France et l'état-major avait besoin de tous les effectifs disponibles. En dépit du fait qu'il était en congé de convalescence depuis à peine trois mois, David dut aller se battre.

Il meurt, le 28 août 1918, lors de la bataille de Chérisy. Ses restes reposent là-bas au cimetière canadien.

13. La Deuxième Guerre mondiale (1939-1945)

Il y eut probablement plusieurs Meloche du Canada, des États-Unis et de la France qui s'enrôlèrent dans les forces armées durant cette guerre. J'ose espérer que dans les prochaines années j'en apprendrai davantage au sujet de ceux qui y ont participé. En voici tout de même deux:

- **Fernand Meloche** (?-1966) fils d'Alfred Meloche et Clairinda Hélène Meloche de la région d'Ottawa. Il était désigné sous le diminutif de Fern. Après avoir été prisonnier de guerre pendant un certain temps, il fut par la suite relâché.
- **Lawrence Francis Meloche** (1912-1994) fils de Francis Régis Meloche et Bernadette Régina Desrosiers. Il servit dans le 18^e régiment d'infanterie de la 1^{re} Division de l'Armée américaine (Big Red One) et fut blessé durant une opération militaire en France.